

**RAPPORT SUR  
LA SOLVABILITÉ ET  
LA SITUATION  
FINANCIÈRE**

SGAM MH

**2025**



**malakoff  
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# TABLE DES MATIERES

<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Activité et résultats</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription.....	11
A.3. Résultats des investissements.....	14
A.4. Performance des autres activités.....	18
A.5. Autres informations.....	18
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>19</b>
B.1. Informations générales.....	19
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité.....	25
B.3. Système de gestion des risques (dont ORSA).....	29
B.4. Contrôle interne.....	34
B.5. Fonction d'audit interne.....	37
B.6. Fonction actuarielle.....	39
B.7. Sous-traitance.....	41
B.8. Autres informations.....	43
<b>C. Profil de risques</b> .....	<b>44</b>
C.1. Risque de souscription.....	44
C.2. Risque de marché.....	49
C.3. Risque de contrepartie.....	58
C.4. Risque de liquidité.....	60
C.5. Risque opérationnel.....	62
C.6. Autres risques importants.....	64
<b>D. Valorisation</b> .....	<b>65</b>
D.1. Valorisation des Actifs.....	65
D.2. Valorisation des provisions techniques.....	72
D.3. Valorisation des autres passifs.....	80
D.4. Méthodes de valorisation alternatives.....	85
D.5. Autres informations.....	85
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>86</b>
E.1. Fonds propres.....	86
E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR).....	98
E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR.....	107
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	107
E.5 Non-respect du MCR et du SCR.....	107
E.6 Autres Informations.....	107
<b>ANNEXE</b> .....	<b>108</b>

# SYNTHESE

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2025 a été marquée par une dérive de la sinistralité soutenue, un contexte fiscal défavorable et des incertitudes géopolitiques et économiques.

Dans ce contexte, la SGAM Malakoff Humanis confirme son modèle financier redistributif et ses orientations stratégiques :

- Une croissance significative du chiffre d'affaires soutenue par l'épargne ;
- Un maintien du ratio combiné à l'équilibre en santé / prévoyance ;
- Un taux de redistribution consolidé santé supérieur à 84%, qui intègre les mesures de soutien en santé individuelle (restitution d'un mois de cotisation à 212 000 assurés pour un total de 30,5 M€) ;
- Un résultat net de 231 M€ (intégrant UNOFI à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025) tout en continuant de financer notre politique RSE et la transformation du Groupe.

Le chiffre d'affaires comptable de la SGAM Malakoff Humanis est de 8 590,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 7 778,1 M€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 10,4% portée principalement par la croissance des activités épargne. En effet, le Groupe continue son développement en épargne au travers d'une part de la croissance organique de ses activités et d'autre part de l'acquisition majoritaire d'UNOFI en novembre 2025.

En santé et en prévoyance, le Groupe maintient un niveau de ratio combiné proche de l'équilibre (100,1%), malgré un niveau de dérive des prestations qui reste élevé.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis a été créée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle est composée des entités assurantielles du Groupe : les institutions de prévoyance, les mutuelles, une société d'assurance mutuelle et les filiales assurantielles qui sont portées essentiellement par la Holding Malakoff Humanis.

Elle s'articule autour d'associations et de groupements définissant la politique du Groupe et regroupant ses moyens humains, matériels et informatiques.

La nomination des administrateurs siégeant au sein des différentes instances ainsi que des dirigeants effectifs et les fonctions clés est régie par des critères de compétence et d'honorabilité.

## PROFIL DE RISQUES

### Risque de souscription

Le profil de risque de souscription se répartit entre les garanties « frais de santé », « prévoyance » et « épargne ». Il change en fonction de l'évolution de l'activité et des taux d'intérêt.

L'évaluation de l'exposition à ces risques est réalisée au moyen de la formule standard considérée comme une mesure de risque appropriée pour le Groupe.

L'exposition au risque de souscription de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 3 385,9 M€ au 31 décembre 2025 contre 2 698,8 M€ au 31 décembre 2024, une hausse expliquée principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis.

### Risque de marché

Le risque de marché se définit comme un risque d'insuffisance de valeur et donc de rendement des placements. Les facteurs de risque de marché et les chocs sur les valeurs sont ceux de la formule standard.

La concentration en termes de contrepartie, secteur ou zone géographique accentue l'aléa sur l'ensemble de ces facteurs de risque.

L'exposition au risque de marché de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 5 116,2 M€ au 31 décembre 2025 contre 3 990,1 M€ en 2024, une hausse expliquée principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis.

### Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue la perte liée au défaut des créanciers.

L'exposition au risque de contrepartie de la SGAM Malakoff Humanis augmente : il passe de 239,0 M€ en 2024 à 269,6 M€ au 31 décembre 2025.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une insuffisance de cash disponible. Compte tenu de son activité, le facteur de risque prédominant pour l'ensemble des entités du Groupe Malakoff Humanis pourrait être celui du niveau de cessibilité de ses placements. Il reste cependant limité par un choix d'actifs liquides pour chacune des entités.

### Risque opérationnel

Le risque opérationnel est lié au dysfonctionnement des processus internes, aux ressources humaines, à la fraude interne ou externe, aux dommages aux actifs corporels, aux risques informatiques et aux risques liés à l'externalisation d'activités et à la relation avec les fournisseurs.

L'exposition au risque opérationnel est valorisée sur la base de la formule standard et s'élève à 285,4 M€ au 31 décembre 2025 contre 268,0 M€ au 31 décembre 2024, une hausse expliquée principalement par l'augmentation du chiffre d'affaires en 2025.

## VALORISATION

### Placements

Les placements constituent la majeure partie de l'actif du bilan prudentiel du Groupe et des bilans des entités affiliées. En norme Solvabilité 2, ils sont valorisés en valeur de marché.

Ainsi, le montant des placements en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 45 302,2 M€ au 31 décembre 2025 contre 37 898,5 M€ en 2024, une hausse expliquée principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis.

Les autres éléments d'actif du bilan sont principalement constitués des provisions techniques cédées aux réassureurs, des impôts différés et des créances sur des assurés, intermédiaires et réassureurs.

### Provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs comprenant des flux financiers projetés et actualisés avec la courbe des taux sans risque réglementaire et une marge de risque représentant le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Ainsi, le montant des provisions techniques nettes des cessions en réassurance de la SGAM Malakoff Humanis est de 34 274,5 M€ au 31 décembre 2025 contre 27 863,8 M€ en 2024, une hausse expliquée principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis.

## Autres passifs

Les autres passifs sont principalement constitués d'impôts différés et de dettes envers des assurés, des intermédiaires ainsi que de soldes des comptes courants des réassureurs.

# GESTION DU CAPITAL

## Fonds propres

L'objectif du Groupe est de gérer les fonds propres dans une perspective à la fois de création de valeur durable en phase avec la stratégie de développement du Groupe et de maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du Groupe ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité.

La politique de gestion du capital est validée par la direction générale et soumise à l'approbation des conseils d'administration de chacune des entités concernées, après information et avis de la commission audit et risques.

Le montant des fonds propres économiques de la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 11 355,6 M€ au 31 décembre 2025 contre 10 488,2 M€ en 2024.

L'augmentation des fonds propres résulte principalement de la performance financière soutenue sur le marché actions en 2025 et de l'émission d'un titre subordonné remboursable (TSR) de 750M€ en juin 2025 après remboursement du TSR historique de 250 M€.

## Exigences réglementaires en capital

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital (SCR).

Des méthodes d'approximation sont parfois utilisées mais de manière prudente et sans enjeux significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan Solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

Le montant de l'exigence réglementaire en capital pour la SGAM Malakoff Humanis s'élève à 4 162,9 M€ au 31 décembre 2025 contre à 3 862,9 M€ en 2024, une hausse expliquée principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la SGAM Malakoff Humanis pour 2025 s'élève à 270% contre 272% au 31 décembre 2024.

# A. ACTIVITE ET RESULTATS

## A.1. Activité

### A.1.1. PRESENTATION GENERALE

La Société Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Malakoff Humanis est l'entité combinante du groupe Malakoff Humanis.

Les entités du périmètre combiné exercent principalement une activité d'assurance, collective et/ou individuelle, qui couvrent les risques santé, prévoyance et épargne-retraite.

Ces activités sont portées par trois institutions de prévoyance, six mutuelles dont une Mutuelle de Retraite Professionnelle Supplémentaire, une société d'assurance mutuelle et cinq filiales assurantielles.

Le périmètre combiné intègre également des entités non-assurance (courtage).

La SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution "ACPR"- située au 4 place de Budapest - 75009 Paris.

Le contrôleur du Groupe est la Brigade numéro 6.

Les commissaires aux comptes du Groupe prudentiel et des entités sont les suivants :

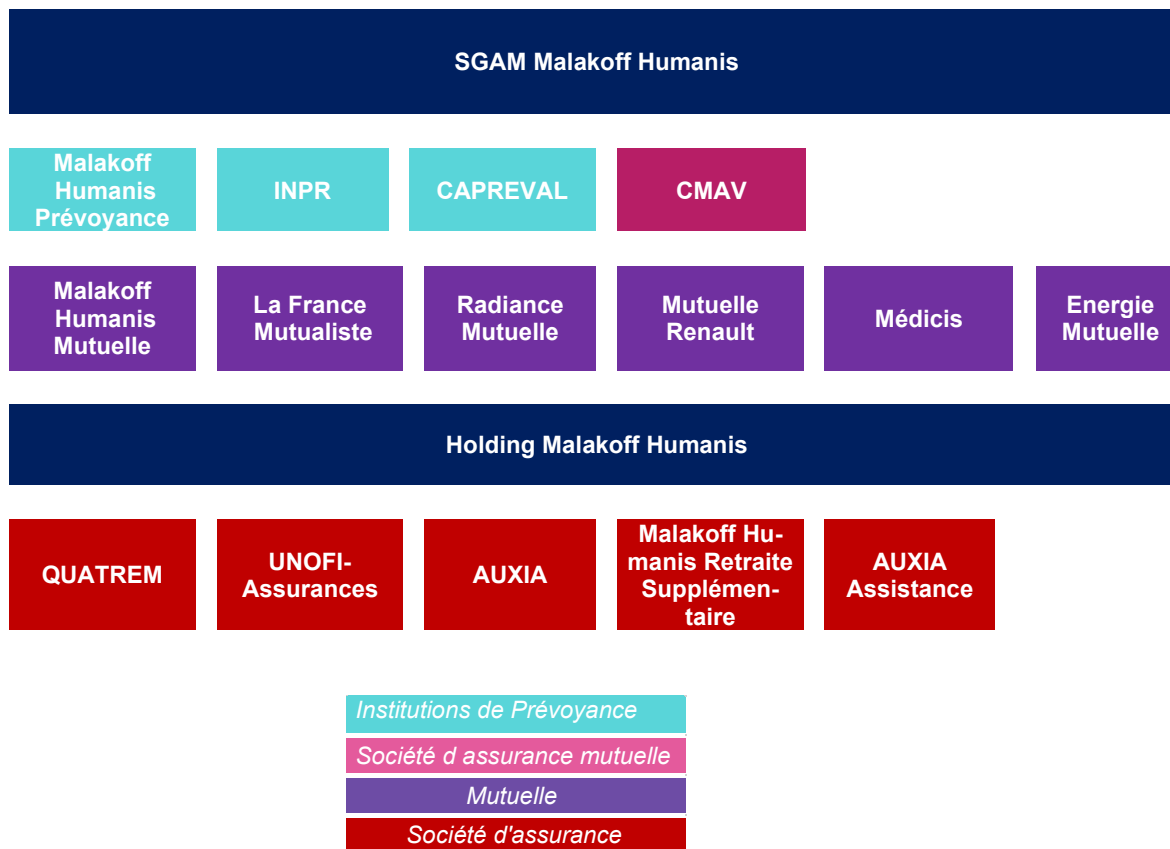
	Commissaires aux Comptes		
	KPMG	Forvis Mazars	Grant Thornton
Malakoff Humanis Prévoyance		X	
INPR			X
CAPREVAL		X	
Malakoff Humanis Mutuelle	X		
La France Mutualiste		X	
Radiance Mutuelle			X
Mutuelle Renault			X
Médecis		X	
Energie Mutuelle	X		
CMAV		X	
QUATREM	X		
UNOFI-Assurances		X	
AUXIA		X	
MH Retraite Supplémentaire	X		
AUXIA Assistance		X	
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	

Leurs coordonnées sont :

- KPMG, cabinet situé au 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense ;
- FORVIS MAZARS, cabinet situé au 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense ;
- GRANT THORNTON, cabinet situé au 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine ;

## A.1.2. LA STRUCTURE DU GROUPE PRUDENTIEL EN 2025

La SGAM Malakoff Humanis est l'entité de tête du groupe prudentiel. Elle assure un niveau de solidarité financière entre l'ensemble des entités affiliées.



Ainsi, les entités assurantielles de la SGAM Malakoff Humanis sont :

### Les institutions de prévoyance

- Malakoff Humanis Prévoyance (MHP), Institution de prévoyance interprofessionnelle, ayant intégré par fusion-absorption l'Institution de Prévoyance des Salariés des Entreprises du groupe de la Caisse des dépôts et autres collectivités (IPSEC) en 2025 ;
- INPR, Institution Nationale de Prévoyance des Représentants ;
- CAPREVAL, Institution de prévoyance du groupe Vallourec et de ses anciennes filiales ;

### Les mutuelles

- Malakoff Humanis Mutuelle (MHM), mutuelle interprofessionnelle ;
- La France Mutualiste, mutuelle d'épargne et retraite et d'assurance vie ;
- Radiance Mutuelle, mutuelle interprofessionnelle sur les régions Auvergne Rhône Alpes et Bourgogne Franche Comté ;
- Mutuelle Renault (marque commerciale Mobilité Mutuelle), mutuelle du secteur de la mobilité ;
- Médicis, mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire ;
- Energie Mutuelle, mutuelle du secteur de l'énergie ;

### La société d'assurance mutuelle

- Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie (CMAV), société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances ;

### Les autres entités assurantielles

- QUATREM, société d'assurance spécialisée dans la complémentaire santé, la prévoyance et l'épargne retraite ;
- UNOFI-Assurances, société d'assurance spécialisée dans les produits d'assurance vie et de capitalisation ;
- AUXIA, société d'assurance spécialisée dans la prévoyance individuelle et les contrats d'obsèques ;
- Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRs), Fonds de Retraite Supplémentaire dédié à l'activité Retraite Epargne professionnelle ;
- AUXIA assistance, société d'assurance spécialisée dans l'assistance aux personnes.

Les entités contribuent au chiffre d'affaires du Groupe de la manière suivante :

En M€	REEL 2024	REEL 2025	Evolution en %
Malakoff Humanis Prévoyance *	3 611,7	3 641,0	0,8%
IPSEC *	158,9		
INPR	46,9	46,6	-0,6%
CAPREVAL	6,9	7,5	8,2%
Malakoff Humanis Mutuelle	698,1	697,9	-0,03%
La France Mutualiste	665,8	1 060,6	59,3%
Radiance Mutuelle	82,7	86,2	4,2%
Mutuelle Renault	90,8	106,7	17,6%
Médecis	40,5	43,2	6,8%
Energie Mutuelle	58,0	53,6	-7,7%
CMAV	5,2	5,9	14,4%
QUATREM	2 440,5	2 298,5	-5,8%
UNOFI-Assurances **		103,9	-
AUXIA	285,5	296,3	3,8%
MH Retraite Supplémentaire	91,9	280,8	205,5%
AUXIA Assistance	14,2	17,9	25,7%
Retraitements de combinaison ***	-519,4	-155,8	-59,2%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>7 778,1</b>	<b>8 590,9</b>	<b>10,4%</b>

(\*) L'IPSEC a été intégrée à Malakoff Humanis Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

(\*\*) Intégration d'UNOFI à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 (475,4 M€ en année pleine 2025).

(\*\*\*) Des retraitements d'opérations intra groupe sont réalisés lors de la combinaison des comptes : les opérations internes, notamment les opérations de réassurance, ont été éliminées lors de l'élaboration des comptes sociaux combinés. Des seuils de significativité ont été définis pour les opérations internes réciproques.

Le présent rapport unique Groupe comprend les éléments chiffrés des entités assurantielles entrant dans le périmètre arrêté au 31 décembre 2025.

### A.1.3. LES ACTIVITES 2025 DE LA SGAM MALAKOFF HUMANIS

La SGAM Malakoff Humanis exerce son activité en santé, en prévoyance et en épargne (retraite, salariale, assurance vie et capitalisation).

En M€	REEL 2024	REEL 2025	Santé	Prévoyance	Epargne
Malakoff Humanis Prévoyance *	3 611,7	3 641,0	1 991,9	1 637,7	11,4
IPSEC *	158,9				
INPR	46,9	46,6	18,4	28,1	-
CAPREVAL	6,9	7,5	5,7	1,8	-
Malakoff Humanis Mutuelle	698,1	697,9	693,7	4,2	-
La France Mutualiste	665,8	1 060,6	-	0,1	1 060,4
Radiance Mutuelle	82,7	86,2	86,0	0,2	0,0
Mutuelle Renault	90,8	106,7	106,7	-	-
Médicis	40,5	43,2	-	-	43,2
Energie Mutuelle	58,0	53,6	52,4	1,1	-
CMAV	5,2	5,9	-	3,2	2,7
QUATREM	2 440,5	2 298,5	1 480,2	730,9	87,3
UNOFI-Assurances**		103,9	-	-	103,9
AUXIA	285,5	296,3	-	296,3	-
MH Retraite Supplémentaire	91,9	280,8	-	-	280,8
AUXIA Assistance	14,2	17,9	-	17,9	-
Retraitements de combinaison***	-519,4	-155,7	-108,3	-10,7	-36,7
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>7 778,1</b>	<b>8 590,9</b>	<b>4 326,8</b>	<b>2 710,9</b>	<b>1 553,1</b>

(\*) IPSEC est intégrée à Malakoff Humanis Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

(\*\*) Intégration d'UNOFI à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025 (chiffre d'affaires 2025 de 475,4 M€ en année pleine).

(\*\*\*) Retraitements de combinaison et entités non-affiliées à la SGAM

Le chiffre d'affaires total incluant les éléments exceptionnels de l'année s'élève à 8 590,9 M€, soit une hausse de 10,4% par rapport à 2024 portée la croissance du marché épargne.

### A.1.4. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE

Les lignes d'activité principales, définies par Solvabilité 2, de la SGAM Malakoff Humanis sont les suivantes :

- Engagements d'**assurance et de réassurance non-vie** (*Santé non similaire à la vie « non SLT »*) : assurance des frais médicaux et assurance de protection de revenus ;
- Engagements d'**assurance vie** :
  - *Santé Similaire à la Vie (SLT)* : assurance maladie et rente découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé
  - *Vie* : assurance avec participation aux bénéfices, assurance indexée et en unité de compte, autres assurances vie ;
- Engagements de **réassurance vie**.

Le chiffre d'affaires total se ventile comme suit selon les lignes d'activités définies par Solvabilité 2 :

En M€	Montant		Evolution	
	2024	2025	En M€	En %
Santé non similaire à la vie	5 501,2	5 552,1	50,9	0,9%
Santé similaire à la vie	74,1	44,3	-29,8	-40,2%
Vie	2 188,5	2 976,6	788,1	36,0%
Non Vie	14,2	17,9	3,7	26,1%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>7 778,1</b>	<b>8 590,9</b>	<b>812,8</b>	<b>10,4%</b>

**A.1.5. LE CHIFFRE D'AFFAIRES PAR LIGNES D'ACTIVITE ET PAR ENTITE**

Le détail par entité composant la SGAM est le suivant :

En M€	TOTAL		Santé non SLT		Santé SLT		Vie		Non Vie	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	3 611,7	3 641,0	2 930,1	2 881,2	11,7	1,6	669,8	758,2	-	-
IPSEC *	158,9		130,1		0,6		28,2		-	
INPR	46,9	46,6	39,3	36,5	-	-	7,6	10,1	-	-
CAPREVAL	6,9	7,5	6,0	6,3	-	-	1,2	1,2	-	-
Mutuelle Malakoff Humanis	698,1	697,9	695,5	693,7	0,2	0,2	2,4	4,0	-	-
La France Mutualiste	665,8	1 060,6	-	-	-	-	665,8	1 060,6	-	-
Radiance Mutuelle	82,7	86,2	83,9	87,3	-1,3	-1,2	0,2	0,2	-	-
Mutuelle Renault	90,8	106,7	90,8	106,7	-	-	-	-	-	-
Médecis	40,5	43,2	-	-	-	-	40,5	43,2	-	-
Energie Mutuelle	58,0	53,6	56,9	52,4	1,1	1,1	-	-	-	-
CMAV	5,2	5,9	1,3	2,5	-	-	3,9	3,5	-	-
QUATREM	2 440,5	2 298,5	1 766,4	1 790,8	52,7	28,2	621,4	479,4	-	-
UNOFI-Assurances		103,9		-		-		103,9		-
AUXIA	285,5	296,3	13,6	12,8	9,3	8,4	262,5	275,0	-	-
MH Retraite Supplémentaire	91,9	280,8	-	-	-	-	91,9	280,8	-	-
AUXIA Assistance	14,2	17,9	-	-	-	-	-	-	14,2	17,9
Retraitements de combinaison	-519,4	-155,7	-182,6	-118,1	0,4	6,0	-178,7	-43,5	-	-
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>7 778,1</b>	<b>8 590,9</b>	<b>5 501,2</b>	<b>5 552,1</b>	<b>74,1</b>	<b>44,3</b>	<b>2 188,5</b>	<b>2 976,6</b>	<b>14,2</b>	<b>17,9</b>

(\*) IPSEC est intégrée à Malakoff Humanis Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## A.2. Résultats de souscription

Le résultat de souscription (également dénommé résultat d'exploitation) est calculé par la différence entre le chiffre d'affaires et la somme des charges de sinistres et des frais de gestion.

Pour une analyse affinée, le Groupe présente son compte de résultat en isolant les éléments « récurrents », des éléments exceptionnels.

Ces éléments exceptionnels ou « non récurrents » comprennent les éléments suivants :

- Cotisations : les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille ;
- Sinistres : les événements particuliers liés à des changements de contexte, notamment réglementaire ;
- Frais de gestion identifiés par des projets clairement spécifiques ;
- Produits financiers : la réalisation de plus-values significativement supérieures à l'attendu sur la période.

Ainsi, la vision « récurrente » tient compte uniquement des opérations non exceptionnelles qui se sont déroulées dans l'année en cours. Il n'est donc pas tenu compte dans cette analyse « récurrente » des transferts de portefeuilles ou des changements de contexte réglementaire ou des constatations de boni ou mali éventuels.

### A.2.1. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT

#### Chiffre d'affaires récurrent

En vision « récurrente » (hors éléments exceptionnels tels que les boni / mali sur cotisations et les opérations exceptionnelles comme les entrées de portefeuille), le chiffre d'affaires brut de cession du Groupe s'établit à **8 371,5 M€** contre **7 521,9 M€** au 31 décembre 2024, en hausse de 11,3% principalement due à la dynamique commerciale en épargne et l'intégration d'UNOFI au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

#### Résultat de souscription récurrent

En M€	2024	2025
Santé	-52,6	-26,0
Prévoyance	48,4	21,8
Epargne	-49,3	-58,6
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-53,5</b>	<b>-62,7</b>

Au global, le résultat d'exploitation récurrent ressort à -62,7 M€ en 2025 :

- En santé et prévoyance, un ratio combiné maintenu proche de l'équilibre conformément au modèle redistributif du Groupe ;
- En épargne, une poursuite des investissements afin d'accroître le développement sur ces marchés.

## A.2.2. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION RECURRENT PAR ENTITE

Le détail du **résultat de souscription par entité affiliée** à la SGAM est le suivant :

En M€	Résultat		Santé	Prévoyance	Epargne
	2024	2025			
Malakoff Humanis Prévoyance*	-12,7	-19,3	7,3	-25,5	-1,0
IPSEC*	-1,4				
INPR	0,8	-1,1	0,0	-1,1	-
CAPREVAL	-0,9	-0,3	0,1	-0,4	-
Malakoff Humanis Mutuelle	19,1	-5,2	-4,4	-0,8	-
La France Mutualiste	-20,5	-24,1	-	-0,01	-24,1
Radiance Mutuelle	5,5	3,0	3,4	-0,4	0,1
Mutuelle Renault	3,2	5,6	5,6	-	-
Médecis	2,0	2,2	-	-	2,2
Energie Mutuelle	0,6	-1,2	-1,3	0,1	-
CMAV	1,3	1,4	-	0,1	1,3
QUATREM	-47,5	-23,1	-37,0	35,4	-21,5
UNOFI-Assurances		0,6	-	-	0,6
AUXIA	4,4	8,2	-	8,2	-
MH Retraite Supplémentaire	-10,7	-16,6	-	-	-16,6
AUXIA Assistance	1,6	5,0	-	5,0	-
<i>Retraitements de combinaison</i>	<i>1,8</i>	<i>2,2</i>	<i>0,4</i>	<i>1,4</i>	<i>0,4</i>
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-53,5</b>	<b>-62,7</b>	<b>-26,0</b>	<b>21,8</b>	<b>-58,6</b>

(\*) IPSEC est intégrée à Malakoff Humanis Prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Sur le métier de la santé principalement porté par Malakoff Humanis Prévoyance, Quatrem et Malakoff Humanis Mutuelle, le résultat de souscription, incluant les mesures de soutien en individuel, est en progression par rapport à 2024 soutenu par une hausse de la marge technique sur le risque collectif et par la maîtrise de l'évolution des frais.

Le risque prévoyance qui est principalement concentré sur Malakoff Humanis Prévoyance et Quatrem, est impacté par une dérive plus importante qu'anticipée partiellement compensée par les revalorisations tarifaires.

Les tendances observées sur le Groupe se retrouvent sur les différentes entités :

- **Malakoff Humanis Prévoyance** : le résultat de souscription diminue par rapport à 2024 en raison de la dégradation de la marge technique en prévoyance sous l'effet de la dérive. Cet impact négatif est néanmoins atténué par une amélioration du résultat santé.
- **INPR** : le résultat de souscription se dégrade en raison d'une baisse du chiffre d'affaires ;
- **CAPREVAL** : le résultat de souscription s'améliore sous les effets de la politique tarifaire en santé.
- **Malakoff Humanis Mutuelle** : dans le cadre de notre modèle redistributif le résultat de souscription ressort à -5 M€ en raison de la hausse de la redistribution, au travers des mesures de soutien à l'individuel.
- **Radiance Mutuelle** : le résultat de souscription positif, est en baisse par rapport à 2024 sous les effets d'une politique de renouvellement contenue favorisant la redistribution ;
- **Mutuelle Renault** : un résultat de souscription positif en hausse de +2,4 M€ soutenu par les effets de la politique tarifaire et la maîtrise des charges d'exploitation ;
- **Energie Mutuelle** : le résultat de souscription se dégrade du fait de la perte de l'appel d'offre IEG ;

- **CMAV** : un résultat de souscription en hausse en lien avec la croissance du chiffre d'affaires en prévoyance.
- **QUATREM** : un résultat de souscription qui s'améliore en raison d'une progression de la marge technique sous l'effet de la politique tarifaire ;
- **Auxia et Auxia Assistance** : une progression du résultat de souscription liée à une amélioration de la marge technique et un niveau de charges contenu ;

En épargne, le chiffre d'affaires progresse de plus de 70% et le résultat de souscription est impacté par les coûts de développement et de structuration de l'activité.

Les tendances observées sur l'épargne groupe se retrouvent sur les différentes entités :

- **La France Mutualiste** : un résultat de souscription qui ressort en baisse en raison d'une croissance importante de l'activité ;
- **Médecis** : un résultat de souscription en légère hausse soutenue par une progression de la collecte et une maîtrise des frais généraux ;
- **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire** : une baisse du résultat de souscription liée au développement de l'activité ;
- **UNOFI** : le résultat de souscription correspond aux deux derniers mois de l'année.

### A.2.3. LE RESULTAT DE SOUSCRIPTION BRUT ET NET DE REASSURANCE

Le résultat de souscription récurrent de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées est présenté ci-dessous en distinguant le résultat brut de réassurance et le résultat récurrent net de réassurance.

En M€	Résultat de souscription brut		Résultat de souscription net	
	2024	2025	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance *	-17,4	-3,9	-14,0	-19,3
INPR	0,9	-1,0	0,8	-1,1
CAPREVAL	-0,9	-0,3	-0,9	-0,3
Malakoff Humanis Mutuelle	19,9	-3,7	19,1	-5,2
La France Mutualiste	-20,0	-23,9	-20,5	-24,1
Radiance Mutuelle	5,5	3,0	5,5	3,0
Mutuelle Renault	3,2	5,6	3,2	5,6
Médecis	2,0	2,4	2,0	2,2
Energie Mutuelle	1,8	2,9	0,6	-1,2
CMAV	1,3	1,4	1,3	1,4
QUATREM	-42,9	-16,2	-47,5	-23,1
UNOFI-Assurances		0,8		0,6
AUXIA	2,9	6,6	4,4	8,2
MH Retraite Supplémentaire	-10,7	-16,5	-10,7	-16,6
AUXIA Assistance	1,6	5,0	1,6	5,0
Retraitements de combinaison	-1,5	-5,4	1,8	2,2
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>-54,5</b>	<b>-43,2</b>	<b>-53,5</b>	<b>-62,7</b>

(\*) Vision intégrant l'IPSEC dès l'année 2024

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. LA PERFORMANCE FINANCIERE COMPTABLE

Le taux de rendement comptable des actifs de la **SGAM Malakoff Humanis** reste stable à 3,2% en 2025.

Cette performance s'est maintenue grâce à une gestion financière diversifiée et sécurisée qui assure un rendement stable sur le long terme, en phase avec les engagements pris par le Groupe.

En M€	Valeur nette comptable 2024	Valeur nette comptable 2025	Variation de valeur	Apports / retraits	Produits financiers	Taux de rendement comptable**
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>24 289,4</b>	<b>29 616,6</b>	<b>5 327,2</b>	<b>4 624,1</b>	<b>725,2</b>	<b>2,7%</b>
Obligations (yc forward)	19 420,6	23 883,3	4 462,7	3 908,2	554,5	2,6%
Dette Privée	1 444,6	1 773,9	329,3	274,3	55,0	3,4%
Immobilier	3 424,2	3 959,4	535,2	441,6	115,7	3,1%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>8 486,5</b>	<b>9 057,3</b>	<b>570,8</b>	<b>45,9</b>	<b>524,9</b>	<b>6,0%</b>
Fonds non cotés	1 067,7	1 149,3	81,6	-7,8	89,4	8,3%
Fonds et actions cotés	7 418,8	7 908,0	489,2	53,7	435,5	5,7%
<b>Participations</b>	<b>387,9</b>	<b>499,8</b>	<b>111,9</b>	<b>111,3</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1%</b>
<b>Monétaire et assimilé</b>	<b>1 458,7</b>	<b>2 686,4</b>	<b>1 227,8</b>	<b>1 197,1</b>	<b>30,7</b>	<b>1,5%</b>
<b>Placements</b>	<b>34 622,5</b>	<b>41 860,1</b>	<b>7 237,6</b>	<b>5 978,3</b>	<b>1 281,4</b>	<b>3,3%</b>
Autres *				66,0	-66,0	
<b>Total Placements</b>				<b>6 044,3</b>	<b>1 215,4</b>	<b>3,2%</b>

(\*) Les éléments « Autres » comprennent principalement l'exclusion des produits financiers exceptionnels résultant de la combinaison d'entités non assurantielles et d'opérations intragroupes réalisées en 2025.

(\*\*) Le taux de rendement comptable est déterminé en divisant les produits financiers par la moyenne des valeurs nette comptables N et N-1

Le montant des placements en valeur comptable de la SGAM Malakoff Humanis est de 41 860,1 M€ au 31 décembre 2025 contre 34 622,5 M€ en 2024.

La hausse des placements de 7 237,6 M€ s'explique principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis. UNOFI a été totalement intégrée en « apports/retraits ». Les produits financiers 2025 de la SGAM Malakoff Humanis n'intègrent donc pas les produits financiers d'UNOFI au titre de 2025.

L'analyse de l'évolution des placements **par entité** en valeur comptable est la suivante :

En M€	Valeur nette comptable 2024	Valeur nette comptable 2025	Varia- tion de valeur	dont :		Taux de rendement comptable
				Apports / retraits	Produits fi- nanciers	
Malakoff Humanis Prévoyance*	12 125,5	13 386,9	1 261,4	851,1	413,4	3,2%
INPR	492,3	486,8	-5,5	-24,9	19,4	4,0%
CAPREVAL	59,1	61,6	2,5	0,8	1,7	2,8%
Malakoff Humanis Mutuelle	904,7	886,0	-18,7	-38,6	19,8	2,2%
La France Mutualiste	8 690,9	9 309,7	618,8	283,3	344,5	3,9%
Radiance Mutuelle	122,5	127,3	4,7	1,4	3,4	2,7%
Mutuelle Renault	79,6	90,8	11,2	9,5	1,7	2,0%
Médecis	2 629,4	2 557,0	-72,4	-139,9	67,5	2,6%
Energie Mutuelle	25,3	21,7	-3,6	-4,1	0,5	2,0%
CMAV	432,7	383,1	-49,6	-62,4	12,8	3,1%
QUATREM	7 326,5	7 247,0	-79,4	-340,5	261,2	3,5%
UNOFI-Assurances	6 223,2	6 267,2	44,1	-161,8	205,9	3,6%
AUXIA	1 516,1	1 698,3	182,2	125,2	57,1	3,5%
MH Retraite Supplémentaire	1 217,6	1 364,9	147,3	102,9	44,5	3,4%
AUXIA Assistance	29,1	30,4	1,3	0,4	0,9	3,0%

(\*) Vision intégrant l'IPSEC dès 2024

### A.3.2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Les produits financiers de l'année génèrent une contribution financière au résultat du Groupe de 444 M€, en hausse de 75,2 M€ par rapport à 2024 portée par l'augmentation des produits financiers.

La gestion financière du Groupe a permis de servir des taux élevés tout en conservant la richesse latente.

En M€	2024	2025
Produits financiers	1 104,6	1 215,4
Charges de distribution	- 735,8	- 771,4
<b>Contribution financière SGAM MH</b>	<b>368,8</b>	<b>444,0</b>

Sur les risques santé et prévoyance, le Groupe a opéré en 2025 une gestion financière prudente lui permettant de renforcer sa solidité financière sur le long terme et d'augmenter les produits financiers.

En épargne, le Groupe a orienté ses investissements vers des placements long terme dans le but de conserver un équilibre entre rendement et maîtrise des risques afin de pouvoir servir des taux performants aux épargnants, sécuriser les revenus futurs et fructifier les produits financiers notamment sur La France Mutualiste.

### A3.3. LA CONTRIBUTION FINANCIERE PAR ENTITE

Le détail **par entité assurantielle** composant la SGAM Malakoff Humanis est le suivant :

En M€	Contribution financière		Produits financiers		Charges de distribution	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	192,3	257,2	393,7	413,4	-201,4	-156,2
INPR	17,7	18,7	18,8	19,4	-1,1	-0,7
CAPREVAL	1,0	1,1	1,7	1,7	-0,7	-0,7
Malakoff Humanis Mutuelle	16,8	17,6	18,6	19,8	-1,8	-2,2
La France Mutualiste	71,4	81,0	304,8	344,5	-233,4	-263,5
Radiance Mutuelle	3,3	3,4	3,3	3,4	-	-
Mutuelle Renault	0,4	1,7	0,4	1,7	-	-
Médecis	4,7	4,2	68,6	65,9	-63,9	-61,7
Energie Mutuelle	0,8	0,4	0,8	0,5	-	-0,0
CMAV	3,8	4,0	12,8	12,8	-9,0	-8,8
QUATREM	112,7	102,5	270,8	261,2	-158,1	-158,8
UNOFI-Assurances		7,7		44,3		-36,6
AUXIA	6,7	11,7	47,5	57,1	-40,8	-45,3
MH Retraite Supplémentaire	5,3	6,3	42,6	44,5	-37,2	-38,3
AUXIA Assistance	0,6	0,9	0,6	0,9	-	-

(\*) Vision intégrant l'IPSEC dès 2024

La variation de la contribution financière sur 2025 se décline de la manière suivante :

- **Malakoff Humanis Prévoyance** : Une contribution financière en hausse soutenue par une progression des produits financiers et un niveau de distribution contenu ;
- **INPR** : une hausse de la contribution financière liée à une hausse des produits financiers ;
- **Capreval** : une contribution financière stable ;
- **Malakoff Humanis Mutuelle** : une progression de la contribution financière soutenue par l'augmentation des produits financiers issus des placements obligataires et par les rendements du portefeuille de performance ;
- **Radiance Mutuelle** : une contribution financière stable ;
- **Mutuelle Renault** : une hausse des produits financiers par rapport à 2024 ;
- **Energie Mutuelle** : une contribution financière en baisse en raison de moindres revenus de trésorerie à la suite de la perte des IEG ;
- **CMAV** : une contribution financière stable.
- **Quatrem** : baisse de la contribution financière en lien avec la baisse de produits financiers ;
- **Auxia et Auxia Assistance** : hausse de la contribution financière en raison de l'augmentation des revenus financiers ;

Pour les entités spécifiques Epargne, la variation de la contribution financière sur 2025 se décline de la manière suivante :

- **La France Mutualiste** : une contribution financière en hausse liée à avec une augmentation des revenus financiers ;
- **Médecis** : une baisse de la contribution financière du fait d'une diminution des produits financiers ;
- **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire** : une contribution financière en hausse en raison de produits financiers plus importants ;
- **UNOFI** : la contribution financière sur 2 mois s'élève à 7 M€.

## A.3.4. LA PERFORMANCE FINANCIERE ECONOMIQUE

En M€	Valeur de marché 2024	Valeur de marché 2025	Variation de valeur	dont :		Performance économique %
				Apports / retraits	Performance économique	
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>24 668,1</b>	<b>29 335,0</b>	<b>4 667,0</b>	<b>4 535,3</b>	<b>131,7</b>	<b>0,5%</b>
Obligations (yc forward)	18 687,2	22 584,7	3 897,5	3 869,0	28,6	0,2%
Dettes Privées	1 463,6	1 732,4	268,8	228,9	39,9	2,7%
Immobilier	4 517,2	5 017,9	500,6	437,4	63,2	1,4%
<b>Portefeuille de Performance</b>	<b>10 898,9</b>	<b>11 850,5</b>	<b>951,6</b>	<b>69,6</b>	<b>882,0</b>	<b>8,1%</b>
Fonds non cotés	1 606,2	1 621,7	15,5	-54,6	70,1	4,6%
Fonds et actions cotés	9 292,7	10 228,8	936,1	124,2	811,9	8,7%
<b>Participations</b>	<b>384,4</b>	<b>473,3</b>	<b>88,9</b>	<b>111,3</b>	<b>-22,4</b>	<b>-3,1%</b>
<b>Monétaire et assimilé</b>	<b>1 460,7</b>	<b>2 682,1</b>	<b>1 221,4</b>	<b>1 190,9</b>	<b>30,5</b>	<b>2,1%</b>
<b>Total Placements SGAM</b>	<b>37 412,1</b>	<b>44 341,0</b>	<b>6 928,9</b>	<b>5 907,1</b>	<b>1 021,8</b>	<b>2,7%</b>

Le montant des placements en valeur de marché de la SGAM Malakoff Humanis est de 44 341,0 M€ au 31 décembre 2025 contre 37 412,1 M€ au 31 décembre 2024.

Ainsi, pour la **SGAM Malakoff Humanis**, le portefeuille des placements a généré une performance économique de **1 021,8 M€** représentant un taux de performance économique de + 2,7%.

La hausse des placements de 6 928,9 M€ s'explique principalement par l'entrée d'UNOFI dans la SGAM Malakoff Humanis. UNOFI a été totalement intégrée dans la rubrique « apports/retraits ». Les performances financières 2025 de la SGAM Malakoff Humanis n'intègrent donc pas les performances financières d'UNOFI au titre de 2025.

Les investissements de 68 M€ réalisés en 2025 à la suite de prises de participation auprès de courtiers ont contribué à diminuer la performance économique des Participations.

Le **détail par entité** est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

M€	Valeur de marché 2024	Valeur de marché 2025	Variation de valeur	dont :		Performance économique %
				Apports / retraits	Performance économique	
Malakoff Humanis Prévoyance*	13 910,6	15 221,1	1 310,5	809,7	500,8	3,4%
INPR	655,4	667,8	12,4	-24,9	37,3	5,8%
CAPREVAL	64,0	67,7	3,7	0,6	3,1	4,9%
Malakoff Humanis Mutuelle	1 174,6	1 164,5	-10,1	-41,1	30,9	2,6%
La France Mutualiste	9 829,6	10 301,4	471,8	277,4	194,4	1,9%
Radiancé Mutuelle	133,9	140,8	6,9	1,5	5,4	4,4%
Mutuelle Renault	85,3	98,0	12,7	9,4	3,3	3,6%
Médecis	2 637,8	2 604,8	-33,0	-138,6	105,6	4,0%
Energie Mutuelle	25,4	21,8	-3,6	-4,3	0,7	2,7%
CMAV	494,4	444,1	-50,4	-64,3	13,9	2,9%
QUATREM	7 778,9	7 448,9	-330,0	-358,9	28,9	0,4%
UNOFI-Assurances	6 326,3	6 364,5	38,3	-161,8	200,1	3,2%
AUXIA	1 599,4	1 734,2	134,8	123,8	11,0	0,7%
MH Retraite Supplémentaire	1 299,2	1 399,0	99,8	102,9	-3,1	-0,2%
AUXIA Assistance	32,2	34,2	2,0	0,1	1,9	5,9%

(\* ) Vison pro forma intégrant l'IPSEC dès 2024

La SGAM Malakoff Humanis et les entités la composant ne disposent pas d'investissement dans une titrisation.

## A.4. Performance des autres activités

Les principales autres activités du Groupe sont les structures suivantes :

- **Epsens** : société d'investissement spécialisée en tenue de comptes en épargne salariale et en commercialisation de dispositifs d'épargne salariale. Cette société est détenue à 99,99 % par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de -0,7 M€.
- **Holding Malakoff Humanis** détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de + 3,6 M€.
- **Laffitte Courtagé** : société de gestion des produits d'assurance de personnes individuelles. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding, Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de + 0,7 M€.
- **Malakoff Humanis Innov'** : société dédiée aux investissements dans les start-ups œuvrant dans les domaines de la fintech, la e-santé, les ressources humaines et les services aux entreprises. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis, par l'intermédiaire de la holding Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de - 6,0 M€.
- **Malakoff Humanis Investissements Privés** : société d'investissement. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de 4,8 M€.
- **Malakoff Humanis Puccini** : société civile immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de -4,0 M€.
- **OPCI Vivaldi** : société d'investissement à prépondérance immobilière. Cette société est détenue en intégralité par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de +63,6 M€.
- **SAS Unofi**, société comprenant une société d'assurance et d'autres activités. Elle est détenue à 85 % par le Groupe Malakoff Humanis. Ses résultats 2025 sont de 44,5 M€

## A.5. Autres informations

Aucune autre information n'est à mentionner pour la SGAM Malakoff Humanis.

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### B.1. Informations générales

#### B.1.1. DESCRIPTION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE MALAKOFF HUMANIS

##### ➤ L'assemblée générale

L'assemblée générale de la SGAM Malakoff Humanis est composée de toutes les entités affiliées représentées chacune exclusivement par un de ses administrateurs dûment mandaté.

L'administrateur dûment mandaté pour représenter l'entreprise affiliée, devra voter conformément aux décisions rendues par son conseil d'administration. La répartition des voix est effectuée proportionnellement à la contribution des entités affiliées au fonds d'établissement de la SGAM Malakoff Humanis.

##### ➤ Principales compétences de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport présenté par le conseil d'administration sur la marche des affaires de la SGAM Malakoff Humanis, l'exposé des comptes du dernier exercice ainsi que les rapports du ou des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve, rejette ou modifie le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice écoulé présentés par le conseil d'administration. Elle statue sur les conventions visées à l'article R.322-57 du Code des assurances.

Elle procède à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des administrateurs et à la nomination du ou des commissaires aux comptes. Elle statue sur toutes autres questions relevant de sa compétence au terme de la loi et de la réglementation.

##### ➤ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis est composé de 29 membres élus par l'assemblée générale ordinaire dans le cadre d'un scrutin de listes sans panachage. Ils sont répartis entre 2 pôles :

- Le pôle paritaire composé de deux collèges :
  - Un collège dit « employeur » comprenant dix administrateurs élus ;
  - Un collège dit « salarié » comprenant dix administrateurs élus ;
- Le pôle mutualiste composé de neuf administrateurs élus.

Les décisions sont prises à la majorité des membres du conseil d'administration ou à la majorité qualifiée.

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du groupe prudentiel Malakoff Humanis et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns conformément à l'objet social de la SGAM Malakoff Humanis.

Pour exercer sa responsabilité d'entité de tête au sens de la directive Solvabilité 2, la SGAM Malakoff Humanis dispose de toutes les informations qui lui sont nécessaires pour délibérer sur la politique assurantielle et financière des entités du Groupe prudentiel sur la solvabilité, sur la solidarité entre ses membres et les conditions dans lesquelles les politiques de risques sont mises en place par le Groupe.

Le conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis exerce un contrôle constant sur l'Association de Moyens Assurance de Personnes. A ce titre, il peut se faire communiquer toute information, notamment comptable ou financière, relative à la situation ou aux opérations de l'Association de Moyens Assurance de Personnes.

Le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés. Le conseil d'administration est doté de commissions ou comités spécialisés qui lui rapportent leurs conclusions.

## B.1.2. LES DIRIGEANTS EFFECTIFS DU GROUPE PRUDENTIEL

### ➤ Directeur général

La direction générale de la SGAM Malakoff Humanis est assurée, sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations arrêtées par celui-ci, par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le directeur général de la SGAM Malakoff Humanis est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir, en toutes circonstances, au nom de la SGAM Malakoff Humanis. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Il représente la SGAM Malakoff Humanis dans ses rapports avec les tiers. La SGAM Malakoff Humanis est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers eût connaissance que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

### ➤ Directeurs généraux délégués

Le conseil d'administration peut nommer, sur proposition du directeur général, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général et portant le titre de directeur général délégué.

Les directeurs généraux délégués sont révocables, sur proposition du directeur général à tout moment par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration détermine, en accord avec le directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Les dirigeants effectifs et le conseil d'administration jouent un rôle prépondérant au sein du système de gouvernance. Ils disposent des informations pertinentes sur l'évolution des risques encourus et sont tenus d'évaluer et de contrôler périodiquement l'efficacité des politiques, des dispositifs et des procédures mis en place et de prendre les décisions et mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances. La direction générale informe régulièrement le conseil d'administration :

- Des éléments essentiels et des enseignements principaux qui peuvent être dégagés de l'analyse et du suivi des risques associés à l'activité et aux résultats et la surveillance du risque de non-conformité ;
- Des mesures prises pour assurer la continuité de l'activité et l'appréciation portée sur l'efficacité des dispositifs en place ;
- Des mesures prises pour assurer le contrôle des activités externalisées et des risques éventuels qui en résultent pour l'entreprise assujettie.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs et le conseil d'administration ont la responsabilité de s'assurer que la gestion des risques ne présente pas de carences et doivent fixer les objectifs annuels.

➤ **Les dirigeants effectifs au 31 décembre 2025**

<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>Thomas Saunier – Directeur général</b>	<b>Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué</b>
Malakoff Humanis Prévoyance	Thomas Saunier – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
INPR	Christophe Scherrer – Directeur général	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
CAPREVAL	Eric Vaudaine – Directeur général	Christophe Scherrer - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
Malakoff Humanis Mutuelle	Thomas Saunier – Dirigeant opérationnel / Directeur général	Jean-Luc Garde - Président du conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué Eric Vaudaine - Directeur général délégué
La France Mutualiste	Isabelle Le Bot – Dirigeant opérationnel / Directrice générale	Dominique Burlett - Président du conseil d'administration Nathalie Le Brazidec - Directrice générale déléguée conformément, audit et risques Eric Vaudaine - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies Olivier Della Santina - Directeur général délégué en charge de la direction financière, technique et RSE
Radiance Mutuelle	Emmanuel Durand – Dirigeant opérationnel / Directeur général	Rodolph Cairol - Président du conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Mutuelle Renault	Olivier Dubois – Dirigeant opérationnel / Directeur général	Alain Viquerat - Président du conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Médecis	Michel Clerc – Dirigeant opérationnel / Directeur général	Christian Martin - Président du conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
Energie Mutuelle	Emmanuel Verdenet – Dirigeant opérationnel / Directeur général	Pascal Weis - Président du conseil d'administration Christophe Scherrer - Directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies
CMAV	Laurence Onen – Directrice générale	Eric Vaudaine - Directeur général délégué David Giblas - Directeur général délégué
QUATREM	Pierre-Jean Besombes – Directeur général	Loïc Lebert - Directeur général délégué
UNOFI-Assurances	Benoit Renaud – Directeur général	Julien Terramorsi - Directeur général délégué
AUXIA	Emmanuel Copin – Directeur général	Barbara Mayer-Ansquer - Directrice générale déléguée
MH Retraite Supplémentaire	Cécile Rouvière – Directrice générale	Matthieu Dujardin - Directeur général délégué
AUXIA Assistance	Emmanuel Copin - Directeur général	Barbara Mayer-Ansquer - Directrice générale déléguée

### B.1.3. LES CHANGEMENTS AU SEIN DU SYSTEME DE GOUVERNANCE EN 2025

Trois changements intervenus en 2025 :

- La France Mutualiste : nomination d'Eric Vaudaine en tant que directeur général délégué en charge des coopérations et des synergies et d'Olivier Della Santina en tant que directeur général délégué en charge de la direction financière, technique et RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).
- Auxia : nomination de Barbara Mayer-Ansquer en tant que directrice générale déléguée ;
- Auxia Assistance : nomination de Barbara Mayer-Ansquer en tant que directrice générale déléguée.

### B.1.4. PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

La gouvernance inclut quatre fonctions clés :

- **La fonction audit interne** a la charge d'évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ;
- **La fonction gestion des risques** a la charge de contrôler l'application des politiques de gestion des risques, d'identifier les déficiences du système de gestion des risques, de coordonner les activités de gestion des risques et de vérifier l'adéquation du système de gestion des risques ;
- **La fonction actuarielle** a pour missions de coordonner et de superviser le calcul des provisions mathématiques, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques, d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance qui font l'objet d'un rapport actuariel annuel ;
- **La fonction vérification de la conformité** a un rôle de conseil sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives, visant à évaluer l'impact des changements de l'environnement juridique et à élaborer un plan de conformité.

Les fonctions clés ont la charge de rendre compte à la direction générale (au travers d'un comité d'audit et des risques) et au conseil d'administration (au travers de la commission d'audit et des risques).

Les personnes titulaires des fonctions-clés ont un lien direct avec les organes dirigeants, disposent d'un niveau hiérarchique adéquat dans le Groupe et des moyens nécessaires à leur fonction.

Le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis est, d'une manière générale, responsable de la fonction clé de toutes les entités assurantielles.

Dans le cas où le responsable de la fonction d'une entité est différent, il entretient alors un lien fonctionnel fort avec le responsable de la fonction clé de la SGAM Malakoff Humanis qui, sur le périmètre de la fonction clé :

- Fixe les objectifs ;
- Valide les moyens nécessaires à ses missions ;
- Suit et évalue la performance ;
- Supervise les activités au quotidien.

	Audit Interne	Gestion des risques	Actuarielle	Vérification de la conformité
SGAM Malakoff Humanis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Prévoyance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
IPSEC	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
INPR	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CAPREVAL	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Malakoff Humanis Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
La France Mutualiste	Lydia Boudoukha	Emmanuel Guyot	Olivier Elleboode	Phillipe Franco
Radiance Mutuelle	Renaud Bruneteau	Fanny Bouquet des Chau	Fanny Bouquet des Chau	Sophie Chirat
Mutuelle Renault	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Médecis	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
Energie Mutuelle	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
CMAV	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
UNOFI-Assurances	Jean-Marc Baldassarre	Thomas Nguyen-Nhon	Thomas Nguyen-Nhon	Florence Schulmann
QUATREM	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
MH Retraite Supplémentaire	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet
AUXIA Assistance	Renaud Bruneteau	Jérôme Guézennec	Olivier Elleboode	Johanne Grillet

### B.1.5. POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION

Une politique de rémunération est rédigée pour le groupe Malakoff Humanis.

Elle est définie par la direction générale sur proposition de la direction des ressources humaines. Le conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis valide cette politique.

Le comité des nominations et rémunérations de la Sommitale et de la SGAM MH est chargé de déterminer la rémunération du directeur général, des directeurs généraux délégués et directeurs / directrice généraux / générale adjoint(e)s ainsi que des responsables des fonctions clés. Ce comité est composé du président et des deux vice-présidents du conseil d'administration de la SGAM MH ainsi que du président et du vice-président de la Sommitale.

La rémunération globale des collaborateurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités du groupe prudentiel est principalement composée d'une rémunération directe, d'une rémunération différée (Plan d'Epargne Entreprise, PERECO, Compte Epargne Temps, PERO, retraite complémentaire et surcomplémentaire), d'avantages (mutuelle et avantages statutaires), ainsi qu'une rémunération basée sur la performance et d'éventuels dispositifs de rétention.

La rémunération variable basée sur la performance ne s'applique qu'aux cadres managers et à certains cadres non-managers. Elle est attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels fixés annuellement par leur responsable hiérarchique.

Pour le directeur général, les directeurs généraux délégués et les directeurs / directrice généraux / générale adjoint(e)s ainsi que les principaux responsables de la SGAM Malakoff Humanis au titre de leurs activités hors retraite complémentaire, cette rémunération variable s'apprécie en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et d'objectifs fixés annuellement reflétant la stratégie du groupe prudentiel et la maîtrise des risques.

Ces objectifs doivent être mesurables par des indicateurs équilibrés et en lien avec l'appétence aux risques du groupe prudentiel. Les montants des primes octroyées sont une part équilibrée de leurs revenus n'incitant pas une prise de risque importante sur le court terme. De plus, au regard du portefeuille d'activités de la SGAM Malakoff Humanis et de ses risques, les engagements nouveaux pris ne peuvent à eux seuls déséquilibrer significativement le profil de risque et mettre en danger le Groupe sur un horizon court.

La population commerciale bénéficie d'une partie de rémunération variable liée à l'atteinte des objectifs commerciaux. Cette partie variable est assise sur des critères objectifs et mesurables. Pour autant, ces objectifs et la prise de risques associée sont encadrés par l'application de la grille tarifaire et d'une politique de souscription définie au sein de la SGAM Malakoff Humanis, permettant de maîtriser le risque de déséquilibre économique des contrats souscrits.

De plus, la politique pose le principe d'un objectif commercial en accord avec l'intérêt des clients afin d'éviter entre autres le risque de conflit d'intérêts. Ainsi, l'incitation à la performance commerciale doit conduire à agir de manière loyale, honnête et professionnelle, dans le meilleur intérêt des clients.

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale de manière à éviter que les salariés ne dépendent de manière excessive de la composante variable.

Lorsque les collaborateurs bénéficient de ce variable, l'atteinte des objectifs fixés par leur manager conditionne le règlement de cette rémunération. Il est de la responsabilité de chaque manager de veiller à ce que les objectifs fixés n'entraînent pas de prise de risque disproportionnée par son collaborateur et à le contrôler.

Par ailleurs, la part variable de la rémunération des fonctions clés, liée à l'activité de la fonction clé, est indépendante de la performance des directions opérationnelles ou des domaines placés sous leur contrôle.

## B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

### B.2.1. DESCRIPTION DES PRINCIPES MAJEURS DE LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

Les administrateurs, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés doivent remplir les conditions de compétence et d'honorabilité nécessaires à une gestion saine et prudente de chacune des entités du Groupe prudentiel dans laquelle ils exercent leur fonction.

Les entités du Groupe prudentiel procèdent à la nomination ou à l'élection de leurs administrateurs, dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité validée par le conseil d'administration.

Les administrateurs des organismes paritaires du Groupe prudentiel sont désignés et renouvelés dans leurs fonctions directement par les organisations syndicales et patronales représentatives sur le plan national. A ce titre, la SGAM Malakoff Humanis ne peut nullement se substituer aux dites organisations dans l'appréciation des compétences des personnes lors de leur désignation. La SGAM Malakoff Humanis s'engage néanmoins à informer l'organisation syndicale ou patronale concernée lorsqu'un administrateur, désigné par ladite organisation, ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

De même, s'agissant des mutuelles il est rappelé que les membres du conseil d'administration sont élus par les délégués composant l'assemblée générale de la Mutuelle. La SGAM Malakoff Humanis s'engage à informer le conseil d'administration de la mutuelle lorsqu'un administrateur ne remplit pas les conditions de compétence et d'honorabilité.

Enfin, le groupe Malakoff Humanis transmet aux conseils d'administration des entités du Groupe prudentiel les motifs des éventuelles oppositions de l'ACPR.

L'ACPR peut s'opposer à la poursuite du mandat d'un ou plusieurs administrateurs si elle constate que ce ou ces derniers ne remplissent plus les conditions d'honorabilité, de compétence et d'expérience qui leur sont applicables.

#### B.2.1.1. CRITERES DE COMPETENCE

Les personnes appelées à administrer, diriger une entreprise ou à y exercer une des fonctions clés doivent disposer des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

##### ➤ Membres du conseil d'administration

Ils doivent posséder :

- Collectivement, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires dans les domaines d'activité concernés, pour gérer et superviser efficacement l'entreprise de manière professionnelle ;
- À titre individuel, les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

Il est tenu compte de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment l'expérience acquise en tant que président d'un conseil ou d'un comité.

Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'ACPR tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

##### ➤ Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

L'évaluation de la compétence d'une personne comprend notamment :

- Une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles ;
- De ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou entreprises ;
- Des différentes tâches qui lui ont été confiées ;
- De ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité, de l'actuariat et de la gestion, selon le cas.

## B.2.1.2. CRITERE D'HONORABILITE

L'appréciation du critère de l'honorabilité est similaire pour les administrateurs, les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés. L'honorabilité renvoie à la réputation et à l'intégrité d'une personne.

Une personne est considérée comme professionnellement honorable en l'absence :

- de l'une des condamnations définitives depuis moins de dix ans, d'infractions ou procédures, y compris celles en cours visées aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité ;
- d'éléments prouvant qu'elle ne s'est pas montrée transparente et coopérative avec l'ACPR ;
- de difficultés significatives à honorer des dettes, des investissements, expositions ou emprunts qui seraient disproportionnés et risqués à la vue de la situation personnelle de la personne intéressée et en l'absence de tout conflit d'intérêt dans l'exercice des fonctions ;
- plus généralement, d'éléments indiquant le contraire et lorsqu'il n'y a pas non plus de raison de mettre raisonnablement en doute la bonne réputation de la personne en question.

La position de l'ACPR en date de décembre 2019 précise à cet égard que ces éléments, selon leur gravité, doivent conduire la SGAM Malakoff Humanis et l'entité du Groupe prudentiel selon le cas, à s'interroger sur la capacité de la personne concernée à concourir à une gestion saine et prudente de l'organisme concerné, sans faire prévaloir des intérêts contraires à celui-ci ou du groupe dans lequel elle exerce son mandat.

## B.2.2. PROCEDURES RELATIVES A LA COMPETENCE ET L'HONORABILITE

### B.2.2.1. APPRECIATION DE LA COMPETENCE

#### ➤ Membres du conseil d'administration

Chaque intéressé doit adresser, lors de son entrée en fonction et tout au long de son mandat, les éléments nécessaires à évaluer sa compétence et notamment :

- un état descriptif de ses activités professionnelles actuelles et celles exercées sur une période de 10 ans ;
- les formations suivies.

La direction juridique corporate et partenariats et la direction des instances politiques du groupe Malakoff Humanis s'assurent, par ailleurs, selon le cas que les membres des conseils d'administration de la SGAM MH et des entités du Groupe prudentiel disposent collectivement, au sein du conseil concerné, des connaissances et de l'expérience nécessaires et appropriées à l'exercice des responsabilités qui leur sont dévolues dans les domaines suivants, afin de permettre au conseil d'administration d'exercer un contrôle efficace sur son organisme et de prendre les décisions relevant de sa compétence en toute connaissance de cause:

- les marchés de l'assurance ;
- les marchés financiers ;
- la stratégie de l'entreprise et son modèle économique ;
- son système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- les exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise.

La direction des instances politiques formalise annuellement un bilan de l'analyse des éléments d'informations communiqués par les administrateurs et relatifs aux formations suivies, diplômes détenus et expériences professionnelles, afin de permettre à chaque conseil d'administration d'apprécier la « compétence collective » de ses membres.

La direction des instances politiques du groupe Malakoff Humanis veille à tout le moins à ce que des formations leur permettent d'acquérir les connaissances nécessaires dans les domaines décrits ci-dessus leur permettant d'être mieux préparés à prendre les décisions de leur ressort.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis met en œuvre un programme de formation interne adapté aux évolutions réglementaires, aux orientations stratégiques et aux enjeux du groupe et de son environnement, qui :

- s'articule autour de 4 axes majeurs :
  - La connaissance du groupe et de son environnement ;
  - La stratégie et le développement ;
  - La gouvernance et la gestion des risques ;
  - L'environnement économique et financier ;
- couvre l'ensemble des domaines dans lesquels les administrateurs du conseil d'administration doivent disposer, collectivement, de connaissances et d'une expérience suffisante ;
- comprend deux types de formation :
  - Une *formation initiale*, destinée aux administrateurs nouvellement désignés/élus ou récents dans leur fonction. Elle a pour objectif de s'approprier, entre autres, les fondamentaux sur l'activité propre à un organisme d'assurance, le système de gouvernance et Solvabilité 2 et les connaissances clés demandées à l'administrateur dans l'exercice de son mandat au quotidien ;
  - Une *formation continue*, composée de modules spécifiques et de perfectionnement adapté aux différentes catégories de mandats (administrateur, membre de comité spécialisé). Cette formation est évolutive d'année en année pour assurer la montée en compétence des administrateurs.

#### ➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

D'une manière générale, les compétences s'évaluent à partir des diplômes obtenus, des formations suivies, de l'expérience acquise. S'agissant des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés, chaque candidat doit répondre d'une qualification et d'une expérience inhérente à sa fonction.

Afin de permettre à l'ACPR de contrôler la compétence lors de la nomination ou du renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant notamment :

- les fonctions exercées au sein de la SGAM MH ou de l'entité du Groupe prudentiel, avant et après sa nomination ;
- de façon suffisamment détaillée, les attributions, les connaissances (formation initiale, formation continue) et les autres fonctions exercées au cours des dix dernières années en précisant le niveau, la nature et la durée des responsabilités exercées et en mettant en évidence les fonctions exercées dans le domaine des assurances.

Les dirigeants effectifs doivent en outre indiquer, le cas échéant, la répartition des attributions et des responsabilités entre les différents dirigeants effectifs de la SGAM MH ou de l'Entité du Groupe Prudentiel concernée par le formulaire.

Le formulaire doit également être accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité valide de la personne concernée ainsi que son un curriculum vitae actualisé, daté et signé.

#### **B.2.2.2. APPRECIATION DE L'HONORABILITE**

Conformément aux articles L.322-2 du Code des assurances, L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et L. 114-21 du Code de la mutualité, les personnes administrant, les dirigeants effectifs ou les responsables de fonction clé ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix années précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés au 1, 2 et 3 desdits articles.

De plus, en cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat ou de la fonction, la personne concernée devra cesser ses activités dans le délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

➤ **Membres du conseil d'administration**

Chaque début d'année, un questionnaire est complété par chacun des administrateurs des entités du Groupe prudentiel portant sur :

- l'ensemble des mandats exercés dans toutes entités quelle que soit sa forme (société, institution de prévoyance, mutuelle, association, etc.) ;
- les situations de conflit d'intérêts potentiel et les conventions règlementées dont les administrateurs pourraient avoir connaissance dans chacune des entités du Groupe prudentiel ;
- les conditions d'honorabilité à respecter pour exercer leurs mandats.

Les administrateurs doivent coopérer pour pouvoir mener à bien cette évaluation.

➤ **Dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés**

Afin de permettre à l'ACPR de contrôler l'honorabilité lors de la nomination ou le renouvellement de la personne candidate, celle-ci doit compléter un formulaire contenant notamment :

- un questionnaire détaillé relatif aux éventuelles condamnations dont aurait pu faire l'objet le candidat et toutes procédures en cours le concernant ou concernant une entreprise dans laquelle (i) il est un actionnaire significatif ou (ii) un associé ou (iii) un membre de l'organe de direction (ou toute autre fonction en rapport avec le délit présumé ou reconnu).
- les mandats ou autres postes de responsables de fonctions clés selon le cas, exercés au sein du Groupe prudentiel et ceux détenus à l'extérieur dudit groupe, pour lesquels il pourrait connaître des conflits d'intérêts. S'il en existe, le candidat doit préciser les dispositions qu'il compte prendre pour y remédier et les dispositions statutaires de l'organisme qui lui seraient applicables.

Ledit formulaire doit être accompagné du bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois.

## B.3. Système de gestion des risques (dont ORSA)

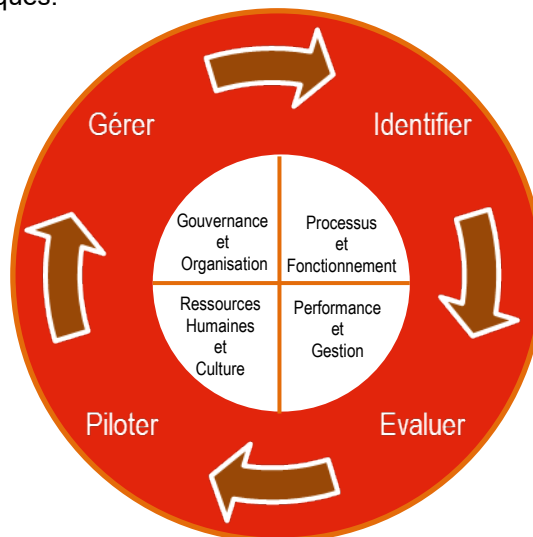
### B.3.1. STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus qui a pour objectifs d'identifier, évaluer, hiérarchiser, reporter et superviser l'ensemble des risques en s'attachant en priorité aux risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis.

Ainsi, par la gestion des risques, le Groupe prudentiel vise à :

- S'assurer de l'exhaustivité des risques identifiés ;
- Définir et mesurer l'appétit au risque ;
- Mettre en œuvre le suivi des incidents ;
- Améliorer la rentabilité de l'entreprise par une meilleure maîtrise du coût du risque ;
- Améliorer la réactivité de l'entreprise en se donnant les moyens de repérer, d'anticiper les risques et de les mettre sous contrôle ;
- Maîtriser les risques liés aux processus et aux systèmes et améliorer la qualité de l'organisation et des services offerts aux clients ;
- Faciliter les prises de décision par les instances adéquates de l'entreprise.

Afin d'assurer une gestion cohérente de l'identification, de l'évaluation, du suivi et de la gestion des différents types de risques, les principes suivants de gestion des risques doivent être déclinés par les responsables/propriétaires en charge de ces risques.



#### ➤ Organisation du système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques fait partie intégrante de la fonction managériale et du système de management et s'appuie sur une structure complète qui prend en compte :

- la cartographie des risques ;
- les processus permettant de cerner, d'évaluer et de gérer les risques.

Le dispositif de gestion des risques permet ainsi de procéder à :

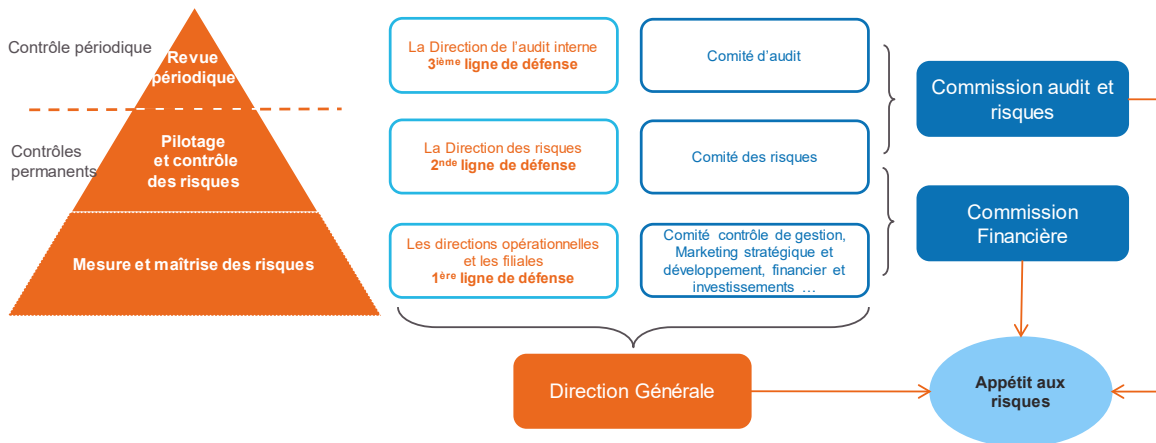
- l'identification des risques ;
- l'évaluation et la hiérarchisation des risques ;
- la définition de son profil de risque ;
- le suivi de l'exposition aux risques ;
- la communication interne sur la gouvernance et la gestion des risques ;
- l'élaboration du plan de continuité d'activité et des simulations de crise ;
- la surveillance du système de gestion des risques.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Définir des métriques, des indicateurs et limites de risque permettant au management de détecter rapidement les changements de profil de risque et d'alerter le cas échéant la gouvernance pour prise de décision.  
L'évaluation des risques peut prendre plusieurs formes :
  - approche quantitative, pour l'évaluation de ses risques financiers et de souscription (risques issus du Pilier 1 de la Directive Solvabilité II). Les risques sont évalués selon le modèle standard ;
  - approche qualitative, pour l'évaluation de ses autres risques opérationnels, des risques de sécurité des SI et de continuité et des risques de non- conformité ;
- Disposer de méthodologie de calcul et de mesure de risques homogènes permettant de comparer et d'agrèger les différents types de risques ;
- Mettre en œuvre les processus et les systèmes permettant d'assurer la mise à disposition en temps et en heures d'informations et reporting adéquats à une gestion continue des risques.

➤ **Intégration du système de gestion des risques dans l'organisation**

Le système de gouvernance des risques est organisé en lignes de défense afin de prévoir les rôles, les responsabilités et les niveaux d'intervention du conseil d'administration, de la direction générale, des fonctions clés et des directions métiers, selon la sévérité des événements, schématisé ci-dessous :



Le dispositif de gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Réalisation et optimisation de la conduite des opérations, y compris le respect des procédures internes ;
- Fiabilité de l'information comptable et financière ;
- Respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- Préservation de la solvabilité.

Il permet d'obtenir une assurance raisonnable et non une certitude, que les risques opérationnels sont maîtrisés et que les objectifs cités ci-dessus sont atteints.

Les fonctions de contrôle se délimitent suivant la nature des contrôles réalisés :

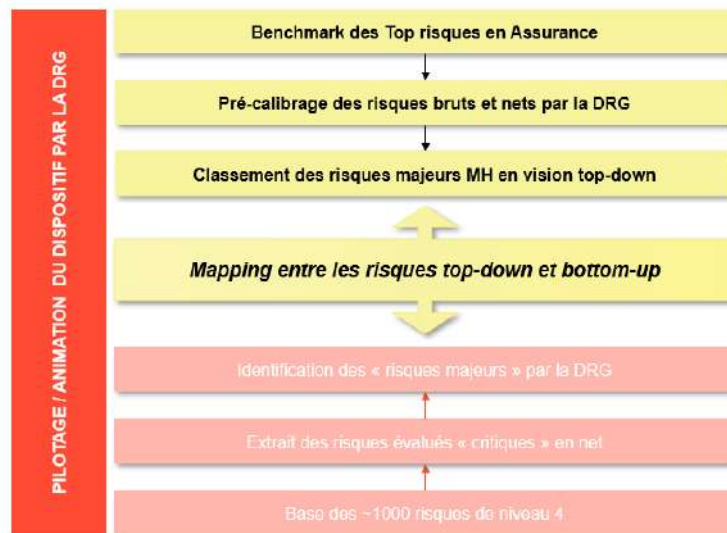
- **Le contrôle opérationnel** : ce sont les contrôles réalisés par les opérationnels dans leur processus de travail ;
- **Le contrôle managérial** : ce sont les contrôles réalisés par le supérieur hiérarchique avec responsabilité managériale du bon fonctionnement du contrôle opérationnel ;
- **Le contrôle indépendant (de second niveau) par une entité tierce** : ce sont les travaux d'évaluation des contrôles et d'appréciation de la maîtrise des risques par la filière Risque ;
- **Les travaux de revues périodiques** (contrôles de 3<sup>e</sup> niveau) : évaluation du bon fonctionnement de l'organisation, des processus et du système de contrôle interne par l'audit interne.

### ➤ L'identification des risques

Pour cartographier les risques auxquels elle fait face, la SGAM Malakoff Humanis et ses entités affiliées combinent deux approches d'identification des risques :

- Une approche « bottom-up » qui est issue de la cartographie des risques opérationnels. L'extraction des risques évalués critiques permet ainsi d'identifier des risques majeurs opérationnels ;
- Une approche « top down » issue des benchmarks des acteurs de place et de la vision des directions métiers identifiées pour chacun des risques.

Cette méthode combinée garantit la complétude de la cartographie des risques majeurs de la SGAM Malakoff Humanis et des entités affiliées.



Cela permet ainsi d'obtenir un regard critique sur les résultats en comparant :

- La complétude et l'exhaustivité des risques présents dans la cartographie bottom-up ;
- Les évaluations des risques majeurs top-down comparées aux évaluations des risques bottom-up associés ;
- Les moyens de maîtrise et les plans d'actions des risques majeurs top-down.

La combinaison de ces deux approches d'identification et d'évaluation des risques majeurs permet de servir les trois objectifs suivants :

- Disposer d'une **vision exhaustive** des grands risques auxquels font face les acteurs du secteur assurantiel en France ;
- Disposer d'une **vision agrégée** des risques majeurs - définis comme ceux ayant potentiellement un impact matériel sur le profil de risque - permettant de se positionner à un niveau **stratégique** et d'instaurer le niveau de discussion adéquat avec les instances de gouvernance et les Directions métiers ;
- Disposer d'une **vision complémentaire** de l'approche *bottom-up* des risques « critiques », chaque approche s'alimentant l'une et l'autre.

### ➤ L'évaluation des risques majeurs

#### Evaluation sur la base des moyens de maîtrise existants

Chaque risque est évalué d'abord en termes de risque brut, puis en termes de risque net sur la base des moyens de maîtrise existants. Pour chacun des risques, les principaux moyens de maîtrise existants sont identifiés et évalués.

L'identification des moyens de maîtrise existants a pour objectif de s'assurer que, **pour chaque cause** potentielle de survenance du risque, une ou des réponses sont apportées afin de maîtriser les sources de survenances.

Ensuite, une évaluation de l'efficacité de ces moyens de maîtrise est nécessaire afin de déduire le risque net (dit aussi risque résiduel).

L'évaluation du risque permet d'identifier la nécessité de mettre en place des plans d'actions pour couvrir le risque au regard du cadre d'appétence.

**Evaluation sur la base d'un scénario redouté des risques majeurs**

Cette analyse permet de confirmer l'évaluation du risque et de l'ajuster si nécessaire. Le développement d'un scénario permet de se rendre compte de l'efficacité de l'existant face à une situation extrême et confronter les éléments d'évaluation à un cas critique de survenance du risque.

**Pilotage des risques majeurs à l'aide d'indicateurs préalablement définis : les KRI**

Des indicateurs de mesure des risques sont identifiés pour chacun des risques. Ils servent de **système d'avertissement** précoce de l'apparition prochaine d'un risque ou permettent de prévoir les changements dans le profil de risque. Ils doivent être conçus pour permettre une **action rapide en cas de problème**.

Ces indicateurs sont suivis afin de garantir la maîtrise du risque dans le temps par la mise à disposition de tableaux de bord pour permettre de suivre les risques et de remonter les informations de manière uniformisée.

La description de la gouvernance et des moyens mis en œuvre pour piloter chacun de ces risques est détaillée dans les politiques afférentes.

<b>Risques globaux</b>				
Politique globale de gestion des risques Politique d'audit interne Politique ORSA			Politique de gestion des fonds propres Politique de communication d'informations à destination du superviseur et du public Politique RSE	
<b>Risques opérationnels</b>	<b>Risques de non-conformité</b>	<b>Risques de sécurité des SI et de continuité</b>	<b>Risques de souscription</b>	<b>Risques financiers</b>
Politique de contrôle interne Politique de gestion des risques opérationnels Politique de maîtrise des risques d'externalisation et des risques TIC Politique de gouvernance et de qualité des données Politique de provisionnement Politique de rémunération Politique de valorisation des actifs et des passifs	Politique de conformité Politique interne de protection des données personnelles Politique de gouvernance et surveillance des produits d'assurance Politique de gouvernance des systèmes d'IA Politique de compétence et honorabilité	Politique de sécurité des SI Politique de continuité d'activité Politique de gestion de crise Politique Sureté	Politique de souscription Politique de réassurance Politique de la fonction actuarielle	Politique d'investissement

### B.3.2. LE PROCESSUS ORSA

L'ORSA est un processus d'analyse interne des risques propres et de la solvabilité d'un organisme d'assurance sur l'horizon du Business Plan. Il fait partie intégrante des décisions stratégiques et du suivi de l'activité en continu.

Dans le dispositif ORSA, il est demandé aux organismes de procéder à trois évaluations :

- L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, incluant notamment :
  - Une description du profil de risque ;
  - Le besoin en capital intégrant l'ensemble de ces risques, y-compris les risques complémentaires à la formule standard ;
  - Une évaluation de l'ensemble des moyens nécessaires et disponibles pour faire face aux risques identifiés ;
- Le respect permanent des exigences réglementaires concernant la couverture des SCR/MCR vérifié par :
  - La projection du besoin en capital à l'horizon du plan stratégique (à savoir 4 ans) en scénario central et en scénario adverse ;
  - La composition des fonds propres par niveau ;
- L'adéquation entre le profil de risque et les hypothèses sous-jacentes au calcul du capital de solvabilité requis dans le cadre de la formule standard.

Ces évaluations sont réalisées pour le Groupe prudentiel et pour chacune des entités du Groupe prudentiel.

La cohérence des évaluations de l'ORSA repose sur une homogénéisation des méthodes d'évaluation et des projections mises en œuvre au sein du Groupe prudentiel.

Sur la base de ces trois évaluations, le processus ORSA prévoit la fixation d'une stratégie de solvabilité et un appétit aux risques qui visent à encadrer le niveau de prise de risque pour l'avenir.

Le processus ORSA est réalisé sur une fréquence régulière annuelle et occasionnellement lorsque les conditions de risque l'imposent.

Les travaux relatifs à l'ORSA sont récapitulés dans le rapport ORSA qui vise à présenter une vision globale, consolidée et prospective des risques et de la solvabilité du Groupe prudentiel et des entités qui le composent.

Ce rapport ORSA est présenté et examiné pour avis à la commission d'audit et des risques puis il est soumis à la validation du conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis puis aux conseils d'administration de chacune des entités assurantielles.

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES OPERATIONNELS ET LE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels doit :

- Définir et diffuser la méthodologie de gestion des risques opérationnels ;
- S'assurer que tous les métiers ont mené leur démarche selon les méthodes du Groupe prudentiel ;
- Assurer une analyse de cohérence de l'évaluation des risques ;
- Reporter l'exposition aux risques majeurs et son niveau de maîtrise à la direction générale. Les reporting sont basés non seulement sur les remontées de la cartographie des risques mais aussi sur les pertes et incidents et complètent la vision des cartographies des risques.

La démarche mis en œuvre se déroule en 3 étapes :

- Identification des risques : via des outils de cartographie des risques et scénarios, ce qui permet une définition des risques et leur hiérarchisation ;
- Evaluation des risques : construite via des entretiens réalisés entre les opérationnels et l'expert risques opérationnels de la fonction clé gestion des risques. Elle tient compte des éléments de contexte « risque » afin d'avoir le plus possible une vision juste de l'exposition de la direction, de l'entreprise à ses risques. Elle prend donc en compte les éléments de maîtrise et les indicateurs d'exposition (les pertes liées aux incidents, des résultats du contrôle permanent...) ;
- Réduction de l'exposition et surveillance des risques opérationnels : elles s'opèrent grâce à la mise en place et au suivi du fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques incluant les contrôles.

#### B.4.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La première étape de la démarche consiste à établir une cartographie des risques opérationnels permettant d'identifier les événements à l'origine des risques. Les risques opérationnels sont identifiés à partir des processus ou d'objectifs majeurs et classés selon la typologie des risques opérationnels retenue.

L'analyse des processus métier et des risques encourus est réalisée avec les opérationnels concernés et les experts en charge des risques et contrôles.

Ils s'appuieront sur un cadre de travail normé pour tous, dont la fonction clé gestion des risques reste garante.

#### B.4.1.2. EVALUATION DES RISQUES OPERATIONNELS

Les risques opérationnels sont évalués en termes de probabilité d'occurrence et d'impacts. Ils sont représentés suivant leur criticité sur une matrice qui permet de les hiérarchiser en fonction leur probabilité d'occurrence et leur niveau d'impacts.

Ainsi, la typologie de risques et les échelles retenues sont définies par la fonction clé gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis. Elles reflètent la vision dont le management souhaite disposer au plus haut niveau et doit permettre d'établir des synthèses transverses à toutes les activités.

Elle est maintenue par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis qui s'assure de son application homogène au sein de toutes les entités du Groupe prudentiel.

L'analyse de la cartographie des risques opérationnels permet d'identifier les risques opérationnels insuffisamment maîtrisés et de définir les plans d'actions de renforcement et de mise sous contrôle.

#### B.4.1.3. REDUCTION DE L'EXPOSITION AUX RISQUES OPERATIONNELS

La maîtrise du risque opérationnel se décline autour d'outils de pilotage des risques incluant des plans de maîtrise des risques et un dispositif de contrôle interne adapté.

## B.4.2. LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de contrôle interne s'organise autour de 3 lignes de défense.

### 1<sup>ère</sup> ligne de défense

Les directions et leurs collaborateurs assumant des fonctions opérationnelles (métiers ou supports).

Dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels, ils sont propriétaires des risques opérationnels susceptibles de survenir. Ils portent la responsabilité des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels (ou en charge d'activités opérationnelles) voire intégrés dans le processus et les contrôles automatisés des systèmes d'information. Ces contrôles peuvent être réalisés également par les responsables hiérarchiques ou des équipes dédiées.

### 2<sup>ème</sup> ligne de défense

Le contrôle permanent de 2<sup>nd</sup> niveau indépendant des opérationnels et intervenant de manière régulière a pour objectif de :

- Identifier les contrôles clés de 1<sup>er</sup> niveau (réalisé par le métier) ;
- Tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau réalisés indépendamment par la fonction contrôle permanent ;
- Identifier les zones non ou sous contrôlées, définir et/ou s'assurer de la mise œuvre d'actions d'amélioration ;
- Garantir l'amélioration en continu du contrôle interne du Groupe prudentiel.

Il s'effectue selon plusieurs modalités :

- contrôles de deuxième niveau (test et auto-évaluation) ;
- autres actions de contrôle permettant de vérifier l'efficacité opérationnelle du dispositif de maîtrise mis en œuvre par les opérationnels.

### 3<sup>ème</sup> ligne de défense

Le contrôle périodique (audit) a pour objectifs de réaliser des audits indépendants des activités et processus du Groupe prudentiel, d'émettre des recommandations et de s'assurer de leur mise en œuvre effective.

## B.4.3. LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité se définit par un ensemble de processus visant à garantir le respect des réglementations applicables dans le cadre des activités exercées par l'ensemble des entités de la SGAM Malakoff Humanis.

La fonction vérification de la conformité est destinée à fournir à la direction générale et aux conseils d'administration, une assurance raisonnable quant au respect par les entités de la SGAM Malakoff Humanis de l'ensemble des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur et à venir, des normes professionnelles ainsi que des codes de bonne conduite internes, auxquels les entités du Groupe prudentiel se soumettent dans le cadre de leurs activités.

La fonction de vérification de la conformité vise à sécuriser les activités et opérations au moyen de mesures de prévention, de suivi et de contrôle des risques de non-conformité au niveau de chaque entité.

La fonction de vérification de la conformité a pour objectif de veiller au respect des règles en matière de sécurité financière, protection de la clientèle et de protection des données, en prenant en compte le risque de sanction et d'atteinte à l'image de la SGAM Malakoff Humanis.

Plus généralement, la fonction vérification de la conformité porte une attention particulière au respect des engagements contractuels et des promesses « clients », de sorte que les informations délivrées aux clients et donc leurs attentes légitimes, soient conformes aux actions et processus déployés dans le cadre des activités.

La fonction de vérification de la conformité participe à la diffusion de la culture de conformité et contribue à promouvoir un comportement professionnel exemplaire, de sorte que toute personne agissant au nom de la SGAM Malakoff Humanis ait des pratiques conformes aux dispositions des différentes réglementations applicables à ses activités ainsi qu'aux instructions internes validées et diffusées.

De manière générale, le respect de la conformité constitue un gage de confiance attribué par les clients envers les entités de la SGAM Malakoff Humanis.

#### **B.4.4. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DES RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Le dispositif de gestion des risques de non-conformité est constitué d'un ensemble de processus qui doivent permettre d'obtenir une assurance raisonnable quant au niveau de maîtrise de ces risques.

Pour ce faire, la fonction vérification de la conformité met en œuvre les actions de prévention, de contrôle et de conseil nécessaires à la maîtrise des risques de non-conformité :

- Elle identifie et traite les risques de non-conformité ;
- Elle identifie les obligations applicables aux activités de la SGAM Malakoff Humanis et examine les projets de révision ou de mise en place de nouvelles obligations afin de déterminer, le cas échéant, les risques de non-conformité auxquels les entités de la SGAM Malakoff Humanis sont exposées ;
- Elle participe à tout projet de développement commercial (nouveaux produits ou services, canal de distribution) susceptible d'avoir un impact sur le niveau de conformité des activités et intervient en amont du lancement des nouvelles activités pour en vérifier la conformité ;
- Elle propose toute mesure jugée nécessaire à la couverture des risques de non-conformité (adaptation des procédures internes par exemple) ;
- Elle sensibilise les collaborateurs des directions fonctionnelles et opérationnelles ainsi que les administrateurs. Pour ce faire, elle assure la conception et le déploiement de tout module de formation ou sensibilisation nécessaire aux respects des règles et plus généralement à la diffusion de la culture de conformité ;
- Elle vérifie l'adéquation des mesures adoptées et les contrôles opérationnels associés. A ce titre :
  - Elle participe à la définition des contrôles de premier niveau, par l'accompagnement qu'elle dispense aux directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en œuvre de leurs obligations (rôle d'expertise et de conseil).
  - Elle s'appuie sur le plan de contrôle de deuxième niveau mis en œuvre par le contrôle interne pour s'assurer de la conformité des activités à la réglementation en vigueur.

La fonction vérification de la conformité élabore et met à disposition :

- Une feuille de route de conformité qui présente les actions d'amélioration de la maîtrise des risques de non-conformité et les contrôles qu'elle entend opérer au titre de l'année. Le plan de contrôle de la conformité est présenté après validation de la direction générale, à la commission audit et risques pour avis puis au conseil d'administration de la SGAM Malakoff Humanis pour approbation ;
- Le référentiel des risques de non-conformité qui couvre l'ensemble des thématiques (protection de la clientèle, protection des données personnelles et sécurité financière) à prendre en compte dans les travaux réguliers de cartographie des risques des activités et processus ;
- Toutes instructions, lignes directives ou procédures nécessaires à une application homogène et efficace au sein des entités de la SGAM Malakoff Humanis du dispositif de gestion des risques de non-conformité, notamment en matière de règles relatives à la protection de la clientèle, protection des données à caractère personnel, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption ;
- Le cadre de contrôle permanent des risques de non-conformité au regard des domaines identifiés comme prioritaires et de l'exposition des entités de la SGAM Malakoff Humanis aux risques de non-conformité, pour permettre la mise en œuvre du dispositif de contrôle ;
- L'élaboration de modules de formations spécifiques et de tout support permettant la diffusion des règles et bonnes pratiques concernant les règles de protection de la clientèle, les règles relatives aux données à caractère personnel, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et à la lutte contre la corruption.

## B.5. Fonction d'audit interne

### B.5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne a pour mission sur le périmètre dont elle a la charge :

- D'apporter à la direction générale une évaluation des processus de management et de contrôle interne et des conseils et recommandations visant à accroître leur efficacité et leur niveau de sécurité tout en s'assurant du bon respect des réglementations en vigueur et des normes internes ;
- D'évaluer l'efficacité du système de gouvernance au sens de Solvabilité 2. Ce principe est mis en œuvre à travers des constats et recommandations portant sur le système de gouvernance lors de la réalisation des missions d'audit interne et une mission portant spécifiquement sur l'évaluation du système de gouvernance inscrite au plan d'audit au moins tous les 3 ans ;
- De suivre la mise en place des plans d'actions en réponse aux recommandations de l'audit et leur mise en œuvre effective dans des délais raisonnables ;
- D'alerter la direction générale sur les risques à travers les éventuels dysfonctionnements identifiés ;
- D'identifier et d'évaluer la maîtrise des risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de la SGAM Malakoff Humanis et de ses membres affiliés et filiales ;
- D'informer la direction générale et le conseil d'administration des dysfonctionnements observés grâce à l'exécution du plan annuel d'audit s'inscrivant dans un cadre pluriannuel sur 3 ans ;
- D'évaluer le risque de fraude lors des missions d'audit ;
- À la demande de la direction générale, d'intervenir ponctuellement en cas de dysfonctionnements sur une activité identifiée.

L'objectif est d'apporter à la direction générale l'assurance au travers des missions réalisées que :

- Les dispositifs de contrôle interne mis en place dans chaque direction des entités du Groupe prudentiel, répondent à la double obligation de maîtrise du fonctionnement des activités et de fiabilité des opérations, en conformité avec la réglementation ;
- Les processus opérationnels et les organisations associées favorisent l'amélioration des résultats de l'activité assurance de la SGAM Malakoff Humanis ;
- Les systèmes d'information du périmètre assurance sont dotés de procédures suffisantes en matière de disponibilité, d'intégrité des données, de confidentialité, de sécurité physique et logique de l'exploitation, de traçabilité et piste d'audit ;
- Les documents, informations techniques et économiques utilisés par les entités du Groupe prudentiel sont conformes aux normes et principes comptables généralement admis.

L'audit interne assure également la coordination interne au cours des contrôles sur place de l'ACPR.

Il réalise un suivi trimestriel des recommandations et mesures correctrices issues des audits externes (ACPR, commissaires aux comptes notamment).

### B.5.2. INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'audit interne est chargé d'évaluer la maîtrise des risques, la qualité du contrôle interne ainsi que l'efficacité du système de gouvernance. Elle reçoit les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission.

Les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de sa mission :

- **Indépendance** : elle est assurée par le rattachement direct de l'audit interne au plus haut niveau hiérarchique (direction générale) et par l'absence de tout engagement dans des fonctions opérationnelles ou de tout autre activité susceptible de compromettre l'indépendance et l'objectivité de l'audit interne ;
- **Objectivité** : l'audit interne suit une méthodologie basée sur les risques, qui repose sur l'observation des faits réels, le recours à des normes et usages professionnels et la prise en compte – via un processus contradictoire – du point de vue des personnes auditées ;

- **Intégrité** : l'application stricte des règles déontologiques et des instructions s'impose à tout intervenant pour le compte de l'audit interne ;
- **Professionalisme** : l'audit interne doit faire preuve d'une maîtrise des techniques d'audit ainsi que des techniques assurantielles et financières qu'il maintient et développe à travers une formation régulière. Le responsable de l'audit interne veille à ce que les auditeurs aient les compétences nécessaires à la réalisation des missions prévues dans le plan d'audit ;
- **Confidentialité** : l'audit interne est tenu à un strict devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'au respect des règles de protection des données et des normes de sécurité informatiques ou physique en matière de confidentialité des données. Il ne transmet les informations dont il a connaissance dans le cadre de ses missions que dans le respect absolu du principe du « besoin de savoir » ;
- **Efficacité** : l'audit interne s'attache à mesurer, sans dogmatisme, l'efficacité des règles et procédures face aux risques encourus. L'auditeur devra aussi bien signaler les défaillances que les contrôles inutiles, redondants ou dont le coût est sans commune mesure par rapport aux risques encourus ;
- **Accès aux informations** : l'audit interne a accès, sans restriction d'aucune sorte, à l'ensemble des informations, documents, systèmes informatiques, locaux et peut rencontrer toute personne dont il a besoin pour la conduite de ses missions. Il n'a pas à justifier de ses besoins.

Les observations et critiques de l'audit interne visent les organisations et les systèmes et non les personnes.

Ces principes fondamentaux se retrouvent dans des règles de conduite définies par le code de déontologie interne, signé par les auditeurs. Ce code de déontologie est défini par la direction de l'audit spécifique à la SGAM Malakoff Humanis.

## B.6. Fonction actuarielle

### B.6.1 MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Le dispositif mis en place par la fonction actuarielle lui permet de réaliser l'ensemble de ses travaux conformément aux exigences réglementaires dans une perspective d'amélioration continue.

<p>AVIS SUR LE NIVEAU DE PROVISIONNEMENT TECHNIQUES</p>	<p>La fonction actuarielle porte un avis sur la suffisance des provisions techniques à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De son analyse des méthodes et hypothèses utilisées pour les calculs ;</li> <li>- De son analyse des résultats et notamment des facteurs de variation des provisions ;</li> <li>- De l'analyse des risques opérationnels du processus de production des provisions ;</li> <li>- De son appréciation de la qualité des données utilisées.</li> </ul> <p>La fonction actuarielle peut demander une analyse d'impact aux directions concernées sur les thèmes qu'elle juge nécessaire.</p> <p>Les travaux de la fonction actuarielle permettent ainsi de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.</p>
<p>AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUSCRIPTION</p>	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte de l'ensemble des risques techniques souscrits ;</li> <li>- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des prises de risques ;</li> <li>- La description de reporting permettant un pilotage adapté de la marge technique.</li> </ul> <p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de souscription à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa participation aux comités relatifs à la politique de souscription ;</li> <li>- Son analyse de la suffisance des tarifs au regard des garanties, le cas échéant à travers les analyses et les travaux réalisés par les fonctions techniques en charge du pilotage technique ;</li> <li>- Le suivi des risques opérationnels (cartographie des risques et plan de contrôle interne de deuxième niveau) des fonctions techniques et souscription du Groupe prudentiel et de chacune des entités qui le compose.</li> </ul>
<p>AVIS SUR LA PERTINENCE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE REASSURANCE</p>	<p>La fonction actuarielle analyse la pertinence de la politique de réassurance à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'identification de l'ensemble des risques techniques de pointe et/ou exceptionnels supportés par le Groupe ;</li> <li>- La description d'une gouvernance garantissant une validation adéquate des risques réassurés au regard de l'appétit aux risques techniques ;</li> <li>- La description de reporting permettant un pilotage et une information adaptés des risques sus mentionnés ;</li> <li>- La description d'un dispositif d'évaluation et du suivi des risques de contreparties des réassureurs.</li> </ul> <p>La fonction actuarielle contrôle la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance à travers sa participation aux comités de la politique de réassurance. Elle s'appuie aussi sur le dispositif de management de</p>

	<p>gestion des risques opérationnels pour apprécier en deuxième niveau la bonne mise en œuvre de la politique de réassurance.</p> <p>Les cessions en réassurance proportionnelles et la politique associée sont contrôlées au travers de la politique de souscription.</p>
--	--

## B.6.2 LES TRAVAUX DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle s'appuie sur l'exploitation des résultats des contrôles de niveau 1 et 2 étoffés d'année en année à la suite des différentes revues. Elle émet alors un avis général sur les éléments relevant de son périmètre et identifie les zones de risques. Elle mène des revues spécifiques et approfondies consécutives à l'identification de ces mêmes zones de risques.

L'organisation des travaux de la fonction actuarielle tient compte de l'intégration de la fonction actuarielle au sein du dispositif de gestion des risques s'agissant de l'évaluation des provisions techniques et de la qualité des données associées, de la souscription et de la réassurance, afin de permettre à la fonction actuarielle :

- De collecter les informations nécessaires à la réalisation des travaux ;
- De réaliser des travaux (revues, analyses, etc...) ;
- De restituer des conclusions.

S'agissant des travaux relatifs aux provisions techniques, des comités spécifiques à Solvabilité 2 ont été mis en place au sein de Malakoff Humanis. La fonction actuarielle y dispose d'un pouvoir de veto.

Le **comité audit et risques du groupe prudentiel** valide les informations et décisions à soumettre à la commission d'audit et des risques. Sous la présidence du directeur général, le comité audit et risques se tient tous les trimestres et a pour mission de :

- Approuver les politiques de gestion des risques et s'assurer de leur mise en œuvre opérationnelle ;
- Garantir l'efficacité du dispositif de gestion des risques du Groupe prudentiel et examiner les propositions d'évolution ;
- Evaluer régulièrement le niveau d'exposition aux risques et s'assurer du respect de l'appétit aux risques ;
- Etudier les incidents majeurs et vérifier la pertinence des plans d'actions de remédiation.

Un **comité audit et risques par entité affiliée/filiale** est mis en place tous les trimestres : il est composé d'un dirigeant effectif de l'entité, des responsables des fonctions clés de la SGAM Malakoff Humanis, des responsables des fonctions clés des entités si différents de ceux de la SGAM Malakoff Humanis et des interlocuteurs clés de l'entité, le cas échéant.

Ses missions sont identiques à celles du comité d'audit et risques, avec des points spécifiques à l'entité.

Ce comité permet d'animer et coordonner les responsables des fonctions clés actuarielles dans le cadre d'un dispositif cohérent et homogène. Il est notamment l'occasion pour la fonction actuarielle locale de rendre compte auprès de la fonction actuarielle groupe du fonctionnement effectif de la charte et d'éventuel suivi du plan de progrès.

Les fonctions actuarielles du Groupe prudentiel et de chacune des entités participent également à l'ensemble des comités leur permettant d'exercer leur rôle de contrôle de la bonne application des politiques de souscription, de réassurance et de provisionnement.

L'intégration de la fonction actuarielle dans chacun de ces comités lui permet d'assurer un suivi régulier des modèles, méthodes et hypothèses retenus dans l'évaluation des provisions techniques ainsi que des résultats associés. La comitologie ainsi définie garantit l'intervention de la fonction actuarielle à chaque étape de production des provisions techniques, lui permettant d'émettre un avis au fur et à mesure du processus, facilitant ainsi la validation finale des résultats, dans le cadre notamment de sa contribution au système de gestion des risques du groupe Malakoff Humanis.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation est définie comme un accord de prestation par lequel la SGAM Malakoff Humanis, les membres affiliés ou les filiales transfèrent à un prestataire extérieur (appelé sous-traitant quand il exécute une partie d'un contrat déjà existant), une activité jusqu'à lors réalisée par elle-même.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation de la SGAM Malakoff Humanis s'inscrit dans la politique globale de gestion des risques. Elle a pour objet de fixer les principes du dispositif visant à maîtriser les risques liés à l'externalisation plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'externaliser des activités définies comme importantes ou critiques.

Elle permet de s'assurer que l'externalisation ne conduit pas à :

- Compromettre gravement la qualité du système de gouvernance des risques ;
- Accroître indûment le risque opérationnel ;
- Nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés ;
- Remettre en cause les conditions de ses agréments.

La politique de maîtrise du risque d'externalisation est portée par la fonction gestion des risques de la SGAM Malakoff Humanis, qui est responsable de sa mise à jour et veille à son respect.

Cette politique intègre également la gestion des risques liés aux prestataires tiers de services TIC (Technologie de l'Information et de la Communication). Elle a pour finalité de garantir une approche proactive, systématique et coordonnée face à ces risques, afin de garantir la résilience du système d'information.

### B.7.2. LE DISPOSITIF DE MAITRISE DE L'EXTERNALISATION

Le dispositif de maîtrise mis en place tient compte du principe de proportionnalité et des enjeux liés à l'externalisation et à la nature d'une activité qualifiée d'importante ou critique.

Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'entité qui externalise une activité conserve la responsabilité de cette activité ;
- Pour chaque projet d'externalisation :
  - L'analyse des risques est réalisée en amont de la décision d'externalisation (notamment impact en matière de sécurité des systèmes d'informations, des données personnelles et sur les risques opérationnels). Elle pourra faire l'objet de mise à jour à chaque étape du processus ;
  - Le niveau de criticité de l'externalisation est défini. Si la prestation externalisée est qualifiée de critique selon le cadre défini par le Groupe, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR ;
  - Le niveau d'importance de l'externalisation est défini. Si l'externalisation est jugée importante, elle devra faire l'objet d'une notification à l'ACPR ;
- Les outils suivants sont à la disposition des métiers :
  - Un référentiel de procédures, contrôle à chaque étape de la relation avec le sous-traitant, recommandations en matière de sécurité des systèmes d'informations, de protection des données personnelles, de maîtrise des risques opérationnels ;
  - Des critères de sélection des prestataires ;
  - Des contrats types ;
  - Des modalités recommandées de suivi des sous-traitants ;
  - Des dispositifs plus spécifiques pour la gestion déléguée et intermédiée.  
Les dispositifs de maîtrise des activités externalisées en délégation font l'objet d'un suivi spécifique particulier par les directions en charge de ces activités. Les politiques / procédures de délégations existantes définissent les règles en matière de suivi des risques et contrôles. La fonction gestion des risques s'assurent de leur cohérence avec la présente politique.
- En cas d'externalisation entre entité du Groupe prudentiel, l'accord écrit peut prendre la forme d'un simple accord de service.

Certaines activités ont été identifiées comme critiques et importantes telles que :

- La gestion déléguée : le Groupe délègue une partie de son activité de gestion auprès de courtiers gestionnaires, à la demande des entreprises clientes. Cette activité est suivie par une direction spécifique au sein du groupe.
- La gestion des actifs financiers : le Groupe délègue une partie de son portefeuille d'actifs des placements financiers, notamment pour ses reportings.
- La gestion de tiers payant : le Groupe délègue la gestion du tiers payant auprès des professionnels de santé.
- L'hébergement de données pour des applications de types bureautique, messagerie, communication en interne.

Des indicateurs de suivi sont revus annuellement.

Plus spécifiquement, un registre d'informations en rapport avec tous les accords contractuels portant sur l'utilisation de services TIC fournis par des prestataires tiers de services TIC est réalisé annuellement aux niveaux sous-consolidé et consolidé.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAM Malakoff Humanis susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

# C. PROFIL DE RISQUES

## C.1. Risque de souscription

### C.1.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

#### C.1.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

Les risques de souscription sont des risques qui sont pris volontairement par la SGAM Malakoff Humanis mais qui peuvent diminuer les résultats d'exploitation, dégradant ainsi la situation financière.

Ces risques sont de trois sortes :

- Le **risque de sélection inadaptée** est le fait pour un assureur de sélectionner insuffisamment ou de manière inadaptée les contrats, les entreprises et les populations qu'il accepte de souscrire ;
- Le **risque de tarification** est le fait d'avoir un déséquilibre non prévu entre les ressources (*les cotisations ou versements, les rétrocommissions issues de la gestion d'actif, les chargements sur encours ou prestations, les commissions perçus*) et les emplois (*remboursement de frais de santé, rentes, capitaux, commissions payés et frais internes*).  
Il survient en cas de détermination erronée du tarif d'équilibre à la souscription du contrat ou d'un pilotage insuffisant des évolutions des marges durant la vie du contrat ;
- Le **risque de sinistralité** consiste en une hausse imprévue des engagements et/ou des prestations à régler en raison d'un aléa sur le comportement (rachats...) ou profil (situation familiale, salaire... ) de l'assuré, sur l'évolution de la réglementation ou sur la longévité.

#### C.1.1.2. LES CRITERES D'EXPOSITION AUX RISQUES DE SOUSCRIPTION ET LEUR EVALUATION

Chacune des activités d'assurance génère des risques de souscription, selon leur exposition.

**L'activité santé** génère principalement et significativement des risques d'antisélection, de tarification et de dérive de sinistralité qui portent sur l'année suivant l'accord contractuel.

**L'activité prévoyance** porte les mêmes risques que l'activité santé, avec cependant deux risques significatifs complémentaires :

- Un risque d'allongement des rentes de prévoyance en cas d'allongement de la durée de vie (rente conjoint) ou de la morbidité (rentes d'incapacité et d'invalidité) qui porte sur l'ensemble des survénances passées ;
- Un risque de catastrophe et de pointe de sinistralité sur les garanties décès et rentes associées.

**L'activité épargne** génère des risques complémentaires comme le risque de longévité dont l'aléa peut augmenter la charge des prestations des rentes viagères ou le risque de sortie anticipée pour cause de rachat ou de décès dont l'aléa peut réduire la base d'encours et générer une dérive des frais.

D'autres activités spécifiques telles que les frais d'obsèques et les garanties assistance, limitent également les risques de souscription sur les dérives de mortalité (y compris en cas de catastrophe) qui accélèrent le versement des capitaux réduisant les gains de capitalisation et/ou de réception des primes périodiques pour l'assureur.

### ➤ Le SCR de souscription dans la formule standard

L'exposition aux risques de souscription se mesure au travers des SCR de souscription qui traduisent, selon les normes de la formule standard 'Solvabilité 2', les pertes probables générés par l'activité d'assurance dans le scénario de stress définis par l'EIOPA.

Les risques de souscription sont couverts par les sous- modules appliqués sur chaque catégorie de garanties :

- **Le risque de primes et réserves** : il correspond au risque que le coût des sinistres soit supérieur aux primes perçues et au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation.  
Les garanties intégrant ce module sont :
  - Pour les primes : l'arrêt de travail, le décès accidentel et la santé ;
  - Pour les réserves : l'incapacité ainsi que l'invalidité en ; attente de consolidation, le décès accidentel et la santé
  
- **Le risque de mortalité** : il est causé par une inadéquation entre le taux de décès dans le portefeuille de l'assureur et la table de mortalité ou statistiques utilisées pour le calcul des équilibres de souscription.  
Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès ;
  
- **Le risque de longévité** : il correspond à la tendance pour la population assurée à vivre plus longtemps par rapport à leur espérance de vie statistique. Une longévité accrue impactera négativement les résultats en cas de rente viagère.  
Les garanties concernées sont les suivantes : rente éducation, rente de conjoint et retraite ;
  
- **Le risque de morbidité** : il se définit comme une sous-estimation de la détérioration de l'état de santé de l'assuré. Il résulte de l'incertitude liée aux taux d'entrée et de sortie des états d'invalidité – morbidité ou de dépendance. Ce risque peut être dû à un nombre d'assurés plus important qu'anticipé développant une incapacité ou une invalidité et que les personnes souffrant d'une incapacité ou d'une invalidité se rétablissent moins vite qu'attendu.  
Les garanties concernées sont essentiellement le maintien des garanties décès et l'invalidité ;
  
- **Le risque de rachat** : Il correspond au risque que les assurés exercent leur option de racheter ou de résilier leurs contrats d'assurance avant l'échéance prévue, entraînant une diminution de l'encours plus importante qu'anticipée. Ce risque concerne plus particulièrement les produits d'assurance vie et retraite offrant une faculté de rachat ou de transfert des valeurs de rachat ;
  
- **Le risque de frais** : il résulte d'une évolution défavorable des frais administratifs et autres coûts liés aux contrats d'assurance par rapport à ceux initialement anticipés ;
  
- **Le risque de révision** : il résulte du changement de l'environnement légal ou à un changement d'état de santé de l'assuré, entraînant la révision à la hausse du montant de la rente. Ce risque peut être dû à des changements d'état notamment en invalidité (changement de catégorie d'invalidité par exemple) ;
  
- **Le risque catastrophe** : Il se définit comme la probabilité qu'un événement extrême imprévu entraîne des pertes massives et simultanées, dépassant les attentes normales de sinistralité dans les contrats d'assurance.  
Les garanties concernées sont les suivantes : temporaire décès, vie entière, rente éducation, rente de conjoint, épargne et maintien des garanties décès pour les risques Vie et décès accidentel, arrêt de travail et frais de santé pour les risques Santé NSLT.

Le SCR de souscription pour chaque sous-module appliquée à chaque garantie sont les suivants pour la SGAM Malakoff Humanis :

En M€		Décomposition du SCR de souscription											
Risques	Risques fins	Lignes d'activité Solvabilité 2	Provisions techniques nettes	SCR Souscription	Primes et réserves	Mortalité	Longévité	Disability /Morbidity	Rachats	Frais	Révision	Catas-trophe	Diversification
Santé	Santé												
	Décès accidentel	Santé - NSLT	1 588,0	1 543,7	1 473,6	-	-	-	202,1	-	-	56,3	-188,3
	Incapacité et Invalidité en attente												
	Dépendance												
	Invalidité	Santé - SLT	3 184,6	180,1	-	0,1	71,7	26,8	27,1	24,1	121,8	-	-91,5
	Emprunteur - arrêt de travail/perce emploi												
	Exonération cotisations santé												
Prévoyance	Assistance	NON-VIE	1,7	6,3	5,1	-	-	-	3,7	-	-		-2,5
	Décès - capital et maintien des garanties décès des incapables et invalides												
	Décès - rente éducation												
	Décès - rente conjoint	VIE	27 013,8	1 778,7	-	475,6	386,9	243,5	1 212,3	386,4	35,7	123,5	-1 085,0
	Emprunteur - Décès												
Obsèques	Obsèques												
Epargne	Epargne retraite												
UC	Epargne UC	UC	2 486,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Diversification				-122,9									-122,9
<b>Total SCR Souscription</b>			<b>34 274,5</b>	<b>3 385,9</b>	<b>1 478,7</b>	<b>475,7</b>	<b>458,5</b>	<b>270,3</b>	<b>1 445,3</b>	<b>410,4</b>	<b>157,5</b>	<b>179,8</b>	<b>-1 490,3</b>

### C.1.2. LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE GROUPE

Le SCR de souscription santé NSLT représente globalement un montant de **1 543,7 M€** soit 45,6% du SCR de souscription au 31 décembre 2025.

Le sous-risque le plus important au sein du SCR souscription santé est le *risque de Primes et Réserves*, en lien avec le volume d'assurance important en santé et en indemnités journalières.

Le SCR de souscription Vie représente un montant de **1 778,7 M€** soit 52,5% du SCR de souscription au 31 décembre 2025.

Il est lié à l'activité propre des entités et il comprend les principaux sous-risques suivants :

- Le risque de rachats représente 42,3% du SCR souscription Vie en brut et avant effet de diversification ;
- Le risque de mortalité représente 16,6% du SCR souscription Vie en brut et avant effet de diversification ;
- Le risque de longévité représente 13,5% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification ;
- Le risque de frais représente 13,5% du SCR souscription Vie, en brut et avant effet de diversification.

### C.1.3. LES RISQUES PAR ENTITE

Le détail du SCR de souscription par entité composant le Groupe, est le suivant :

En M€	Total SCR Souscription	SCR Santé		SCR Vie	SCR Non-Vie	Diversification
		dont Santé SLT	dont Santé NSLT			
Malakoff Humanis Prévoyance	1 334,9	129,9	924,6	364,5	-	-84,1
INPR	23,0	1,4	12,3	10,1	-	-0,8
CAPREVAL	5,6	0,2	5,1	1,4	-	-1,1
Malakoff Humanis Mutuelle	124,4	0,2	125,0	1,4	-	-2,2
La France Mutualiste	605,1	-	-	605,1	-	-
Radiance Mutuelle	18,1	1,6	17,2	0,2	-	-1,0
Mutuelle Renault	19,7	-	19,8	-	-	-0,2
Energie Mutuelle	3,0	0,2	3,4	-	-	-0,5
CMAV	15,1	0,1	3,0	12,7	-	-0,6
QUATREM	725,5	42,3	404,9	311,8	-	-33,5
UNOFI-Assurances	443,4	-	-	443,4	-	-
AUXIA	211,5	9,3	4,7	199,2	-	-1,7
AUXIA Assistance	6,3	-	-	-	6,3	-

### LES RISQUES IMPORTANTS POUR LES ENTITES

Les risques de souscription les plus importants sont :

- Pour Malakoff Humanis Prévoyance, INPR, Capreval, Malakoff Humanis Mutuelle, Radiance Mutuelle, Mutuelle Renault, Energie Mutuelle et QUATREM, le risque de souscription le plus important est le risque Santé non SLT et notamment le risque primes et réserves, en lien avec leur activité principale en santé et prévoyance ;
- Pour La France Mutualiste, CMAV, UNOFI-Assurances et AUXIA, le risque le plus important est le risque de souscription Vie du fait de leur activité d'épargne et de retraite supplémentaire ;
- Pour AUXIA assistance, le risque le plus important du fait de son activité est le risque de souscription non-Vie.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a donc pas de SCR de souscription.

### C.1.4. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE SOUSCRIPTION

#### C.1.4.1. LA MAITRISE DES RISQUES DE SELECTION INADAPTEE

Les moyens de maîtrise des risques de sélection passent par :

- La définition d'un cadre de sélection des risques techniques assurables qui précise les risques acceptés ou refusés (en termes de garanties, de structure de cotisation, d'entreprise couvrables ou de populations assurables) afin d'éviter une concentration de risques atypiques et aggravé ;
- Un dispositif de contrôle de la conformité réglementaire et fiscale ;
- La sélection des engagements techniques non tarifaires acceptables (en termes de participations aux bénéficiaires, de revalorisation des prestations périodiques, de conditions de changement d'organisme assureur, de différés de rémunération ou de transfert de provisions, de supports financiers adossés aux contrats d'épargne...).

### C.1.4.2. LA MAITRISE TARIFAIRE

Les dispositifs de maîtrise tarifaire s'articulent autour des axes suivants pour les garanties de Santé et Prévoyance :

- Une juste mesure du tarif d'équilibre au travers du processus de tarification ;
- La détermination d'une « politique tarifaire » qui fixe, chaque année, une cible de marge technique pour l'année à venir et les actions techniques à prévoir pour y parvenir afin d'atteindre la trajectoire de marge des Business Plan prévisionnels ;
- Le suivi de l'atteinte de la « politique tarifaire » et le cas échéant la compréhension et les plans d'actions découlant de sa non-atteinte ;
- L'intégration des enjeux de Qualité des Données au sein des process de tarification/souscription.

Concernant les activités d'épargne, la maîtrise du risque tarifaire est réalisée à partir des 5 dispositifs complémentaires suivants :

- Le calcul de la rentabilité prévisionnelle pour chaque nouveau produit standard ou affaire nouvelle sur-mesure ;
- Le suivi de la rentabilité du portefeuille en stock via des analyses périodiques ;
- Le pilotage des taux techniques et des revalorisations pour les régimes en points de Médicis ;
- Le pilotage de la participation aux bénéficiaires des fonds euros et l'encadrement des taux minimum garantis annuels ;
- Les dispositifs de maîtrise de la structure de distribution des produits.

### C.1.4.3. LA MAITRISE DU RISQUE DE SINISTRALITE

Les moyens de maîtrise de ce risque passent par :

- La définition d'une politique d'indemnisation ;
- L'élaboration périodique et l'analyse de tableaux de bord de sinistralité ;
- Des études techniques ad hoc pour tenir compte du besoin d'analyse sur les observations de dérivés estimées, de l'analyse quantitative et qualitative des évolutions réglementaires ayant des impacts sur la marge technique et du suivi des principales variables exogènes et l'évaluation quantitative annuelle de leurs impacts sur la marge technique (indices externes de revalorisation...) ;
- La mise en place éventuelle de mécanismes complémentaires de cession en réassurance ;
- Une surveillance de la mortalité réelle observée ;
- Un pilotage spécifique des régimes en points (en termes de taux techniques, de revalorisation...) ;
- Un pilotage des rendements financiers des contrats d'épargne afin d'être le plus possible en mesure de servir sur le long terme des rendements attractifs ;
- Un encadrement contractuel des conditions de rachats, transferts et versements des contrats d'épargne ;
- Une politique de sélection des fonds libellés en Unité de Compte et de suivi de leur performance.

Des process supplémentaires sont mis en place tels que le backtesting de l'évaluation des dérivés et la prudence comptable des provisionnements S1 au-delà du provisionnement réglementaire.

## C.2. Risque de marché

### C.2.1. IDENTIFICATION, EXPOSITION ET EVALUATION AUX RISQUES DE MARCHE

#### C.2.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché sont des risques qui sont pris volontairement en tenant compte des principaux impacts de dégradation des produits financiers, de dégradation du ratio Solvabilité 2 à la suite des variations de l'environnement des marchés financiers et de sanctions et/ou risque d'image pour non-conformité réglementaire et/ou RSE des investissements.

Les principaux facteurs exogènes générant les risques de marché sont les défaillances de contreparties ainsi que les niveaux et la volatilité :

- Des taux d'intérêt
- Des taux d'inflation
- Des actions cotées
- Des actifs immobiliers
- Des actions non cotées
- Des spreads sur instruments de taux
- Des devises

Les risques de durabilité et climatiques sont aussi des facteurs exogènes aggravant les types de risques existants ainsi qu'une catégorie à part entière de risques hautement matériels pour l'économie mondiale en raison de leur caractère systémique.

La dégradation des produits financiers doit être appréciée dans une vision de long terme et en relatif par rapport à l'évolution des coûts techniques des passifs (approche actif/passif).

Ainsi, le risque d'asymétrie entre le rendement des placements et les coûts techniques des engagements en représentation est intégré dans le risque lié à l'environnement des marchés financiers.

#### C.2.1.2. EXPOSITION ET EVALUATION DES RISQUES DE MARCHE

Les indicateurs suivants permettent une mesure des risques de 'marchés financiers' portant à la fois sur la performance attendue des placements et sur le niveau de solvabilité réglementaire :

- **L'allocation en risque des placements** permet de mesurer le poids des différentes classes d'actifs en valeur nette comptable et valeur de marché mais également de mesurer la part des actifs les plus en risque dans le portefeuille de placement ;
- **Le SCR de marché** permet d'estimer la consommation de fonds propres de chacun des risques de marché en fonction de la composition des placements et du profil des engagements.  
Il se décompose en 5 modules :
  - ✓ SCR de taux : mesure les pertes de revenus futurs à la suite de la baisse des taux
  - ✓ SCR de crédit : mesure les pertes sur défauts obligataires ou fonds monétaires
  - ✓ SCR Immobilier : mesure les pertes à la suite de la baisse des loyers ou de valeur de l'immobilier
  - ✓ SCR Actions : mesure les pertes à la suite de la baisse des valeurs des actions
  - ✓ SCR Devise : mesure les pertes à la suite de la baisse de valeurs des placements en devise

Le tableau ci-dessous reprend pour chaque classe d'actif et la **SGAM Malakoff Humanis**, la mobilisation en fonds propres associée représentée dans le SCR de marché. Cela correspond à la perte en valeur des placements en cas de réalisation des chocs de marché de la formule standard.

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
<b>Placements</b>	<b>3 870,8</b>	<b>41 860,1</b>	<b>100%</b>	<b>44 341,0</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>583,9</b>	<b>29 616,6</b>	<b>70,8%</b>	<b>29 335,0</b>	<b>66,2%</b>
Obligations	-746,0	23 883,3	57,1%	22 584,7	50,9%
Dette privée	59,0	1 773,9	4,2%	1 732,4	3,9%
Immobilier	1 271,0	3 959,4	9,5%	5 017,9	11,3%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>3 001,2</b>	<b>9 057,3</b>	<b>21,6%</b>	<b>11 850,5</b>	<b>26,7%</b>
Fonds non cotés	626,0	1 149,3	2,7%	1 621,7	3,7%
Fonds et actions cotés	2 375,3	7 908,0	18,9%	10 228,8	23,1%
<b>Participations</b>	<b>222,7</b>	<b>499,8</b>	<b>1,2%</b>	<b>473,3</b>	<b>1,1%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>25,0</b>	<b>2 686,4</b>	<b>6,4%</b>	<b>2 682,1</b>	<b>6,0%</b>
<b>Concentration et autre</b>	<b>37,8</b>				
<b>Total Engagements (y/c UC)</b>	<b>2 453,0</b>				
<b>Diversification</b>	<b>-1 207,5</b>				
<b>SCR Marché</b>	<b>5 116,2</b>				

Le risque le plus important de la SGAM Malakoff Humanis est le risque sur les fonds et actions cotées.

Le détail du SCR de Marché pour chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis est présenté dans les tableaux suivants. Pour l'ensemble des entités, le risque de marché le plus important est défini par la structure des actifs financiers et notamment l'allocation sur les actions ou les dettes privées.

En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
<b>Placements</b>	<b>1 693,6</b>	<b>13 386,9</b>	<b>100%</b>	<b>15 221,1</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>108,1</b>	<b>6 737,0</b>	<b>50,3%</b>	<b>6 591,3</b>	<b>43,3%</b>
Obligations	-284,6	5 030,0	37,6%	4 776,2	31,4%
Dette privée	9,5	512,9	3,8%	498,5	3,3%
Immobilier	383,2	1 194,1	8,9%	1 316,5	8,6%
<b>Portefeuille de performance</b>	<b>1 145,7</b>	<b>4 007,9</b>	<b>29,9%</b>	<b>5 055,8</b>	<b>33,2%</b>
Fonds non cotés	343,5	303,7	2,3%	648,0	4,3%
Fonds et actions cotés	802,3	3 704,2	27,7%	4 407,9	29,0%
<b>Participations</b>	<b>418,0</b>	<b>1 836,8</b>	<b>13,7%</b>	<b>2 768,3</b>	<b>18,2%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>19,3</b>	<b>805,3</b>	<b>6,0%</b>	<b>805,7</b>	<b>5,3%</b>
<b>Concentration et autre</b>	<b>2,4</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>526,7</b>				
<b>Diversification</b>	<b>-358,4</b>				
<b>SCR Marché</b>	<b>1 861,8</b>				

Malakoff Humanis Prévoyance

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
INPR	<b>Placements</b>	<b>180,0</b>	<b>486,8</b>	<b>100%</b>	<b>667,8</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>25,4</b>	<b>188,7</b>	<b>38,8%</b>	<b>188,8</b>	<b>28,3%</b>
	Obligations	11,8	135,4	27,8%	131,6	19,7%
	Dette privée	1,5	16,8	3,5%	16,3	2,4%
	Immobilier	12,1	36,5	7,5%	40,9	6,1%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>109,2</b>	<b>154,1</b>	<b>31,7%</b>	<b>295,3</b>	<b>44,2%</b>
	Fonds non cotés	11,3	12,3	2,5%	22,5	3,4%
	Fonds et actions cotés	98,0	141,9	29,1%	272,8	40,9%
	<b>Participations</b>	<b>41,7</b>	<b>128,2</b>	<b>26,3%</b>	<b>167,9</b>	<b>25,1%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,2</b>	<b>15,8</b>	<b>3,3%</b>	<b>15,8</b>	<b>2,4%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>3,4</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>-5,0</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-30,5</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>144,5</b>					

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
CAPREVAL	<b>Placements</b>	<b>12,8</b>	<b>61,6</b>	<b>100%</b>	<b>67,7</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>4,8</b>	<b>40,5</b>	<b>65,8%</b>	<b>39,5</b>	<b>58,3%</b>
	Obligations	2,5	30,8	50,0%	29,1	43,0%
	Dette privée	0,2	3,7	6,0%	3,6	5,3%
	Immobilier	2,0	6,0	9,7%	6,8	10,1%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>7,6</b>	<b>12,5</b>	<b>20,3%</b>	<b>19,7</b>	<b>29,0%</b>
	Fonds non cotés	1,0	1,2	2,0%	1,9	2,7%
	Fonds et actions cotés	6,6	11,3	18,3%	17,8	26,3%
	<b>Participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,2</b>	<b>8,6</b>	<b>13,9%</b>	<b>8,6</b>	<b>12,7%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>0,2</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>-2,0</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-2,5</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>8,3</b>					

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
Malakoff Humanis Mutuelle	<b>Placements</b>	<b>266,7</b>	<b>886,0</b>	<b>100%</b>	<b>1 164,5</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>57,5</b>	<b>430,9</b>	<b>48,6%</b>	<b>425,8</b>	<b>36,6%</b>
	Obligations	30,5	316,3	35,7%	306,7	26,3%
	Dette privée	3,0	35,4	4,0%	35,5	3,0%
	Immobilier	24,0	79,1	8,9%	83,6	7,2%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>86,2</b>	<b>136,5</b>	<b>15,4%</b>	<b>219,8</b>	<b>18,9%</b>
	Fonds non cotés	38,1	27,5	3,1%	72,1	6,2%
	Fonds et actions cotés	48,1	109,0	12,3%	147,7	12,7%
	<b>Participations</b>	<b>111,9</b>	<b>302,5</b>	<b>34,1%</b>	<b>502,9</b>	<b>43,2%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,3</b>	<b>16,1</b>	<b>1,8%</b>	<b>16,1</b>	<b>1,4%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>10,7</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>-0,8</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-53,3</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>212,6</b>					

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
<b>Placements</b>		<b>1 516,8</b>	<b>9 309,7</b>	<b>100%</b>	<b>10 301,4</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>452,2</b>	<b>6 938,3</b>	<b>74,5%</b>	<b>7 387,3</b>	<b>71,7%</b>
Obligations		28,7	5 875,3	63,1%	5 555,2	53,9%
Dette privée		25,3	253,6	2,7%	259,0	2,5%
Immobilier		398,2	809,3	8,7%	1 573,1	15,3%
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>846,3</b>	<b>1 245,7</b>	<b>13,4%</b>	<b>1 959,0</b>	<b>19,0%</b>
Fonds non cotés		82,2	368,5	4,0%	458,1	4,4%
Fonds et actions cotés		764,1	877,2	9,4%	1 500,9	14,6%
<b>Participations</b>		<b>119,7</b>	<b>723,9</b>	<b>7,8%</b>	<b>553,3</b>	<b>5,4%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>7,0</b>	<b>401,9</b>	<b>4,3%</b>	<b>401,9</b>	<b>3,9%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>91,5</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>613,5</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-452,2</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>1 678,1</b>				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
<b>Placements</b>		<b>26,2</b>	<b>127,3</b>	<b>100%</b>	<b>140,8</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>10,7</b>	<b>79,0</b>	<b>62,0%</b>	<b>86,2</b>	<b>61,2%</b>
Obligations		6,1	66,7	52,4%	66,5	47,2%
Dette privée		0,5	3,2	2,5%	3,2	2,2%
Immobilier		4,1	9,1	7,2%	16,5	11,7%
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>11,8</b>	<b>22,6</b>	<b>17,8%</b>	<b>28,1</b>	<b>20,0%</b>
Fonds non cotés		0,8	1,1	0,9%	1,5	1,1%
Fonds et actions cotés		10,9	21,5	16,9%	26,7	18,9%
<b>Participations</b>		<b>1,3</b>	<b>5,1</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,8</b>	<b>4,1%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>0,2</b>	<b>20,7</b>	<b>16,2%</b>	<b>20,7</b>	<b>14,7%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>2,2</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-1,0</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-6,8</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>18,4</b>				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
<b>Placements</b>		<b>22,0</b>	<b>90,8</b>	<b>100%</b>	<b>98,0</b>	<b>100%</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>12,8</b>	<b>66,2</b>	<b>72,9%</b>	<b>70,7</b>	<b>72,1%</b>
Obligations		10,4	62,9	69,3%	61,8	63,1%
Dette privée		0,4	1,2	1,3%	1,1	1,1%
Immobilier		2,0	2,1	2,3%	7,8	7,9%
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>6,2</b>	<b>12,4</b>	<b>13,6%</b>	<b>14,7</b>	<b>15,0%</b>
Fonds non cotés		1,2	2,3	2,6%	2,6	2,6%
Fonds et actions cotés		5,0	10,0	11,0%	12,1	12,3%
<b>Participations</b>		<b>0,9</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9%</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>0,3</b>	<b>8,7</b>	<b>9,6%</b>	<b>8,7</b>	<b>8,9%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,9</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-0,1</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-8,1</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>13,8</b>				

Energie Mutuelle	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
	<b>Placements</b>		<b>2,7</b>	<b>21,7</b>	<b>100%</b>	<b>21,8</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>1,1</b>	<b>12,5</b>	<b>57,5%</b>	<b>12,2</b>	<b>56,1%</b>
Obligations		1,1	12,3	56,8%	12,1	55,4%
Dette privée		0,0	0,2	0,7%	0,2	0,7%
Immobilier		-	-	-	-	-
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>1,1</b>	<b>3,0</b>	<b>13,7%</b>	<b>3,3</b>	<b>15,3%</b>
Fonds non cotés		-	-	-	-	-
Fonds et actions cotés		1,1	3,0	13,7%	3,3	15,3%
<b>Participations</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>0,2</b>	<b>6,2</b>	<b>28,7%</b>	<b>6,2</b>	<b>28,5%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>0,3</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-0,2</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-1,0</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>1,5</b>				

CMAV	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
	<b>Placements</b>		<b>86,7</b>	<b>383,1</b>	<b>100%</b>	<b>444,1</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>28,1</b>	<b>231,9</b>	<b>60,5%</b>	<b>233,0</b>	<b>52,5%</b>
Obligations		14,3	182,5	47,6%	182,6	41,1%
Dette privée		1,3	13,7	3,6%	12,9	2,9%
Immobilier		12,4	35,7	9,3%	37,4	8,4%
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>42,4</b>	<b>87,7</b>	<b>22,9%</b>	<b>136,0</b>	<b>30,6%</b>
Fonds non cotés		4,4	1,8	0,5%	8,7	2,0%
Fonds et actions cotés		37,9	85,9	22,4%	127,3	28,7%
<b>Participations</b>		<b>14,9</b>	<b>56,1</b>	<b>14,6%</b>	<b>67,6</b>	<b>15,2%</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>0,3</b>	<b>7,5</b>	<b>1,9%</b>	<b>7,5</b>	<b>1,7%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>1,0</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>-13,2</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-13,3</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>60,2</b>				

QUATREM	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
	<b>Placements</b>		<b>306,1</b>	<b>7 247,0</b>	<b>100%</b>	<b>7 448,9</b>
<b>Portefeuille d'adossment</b>		<b>-148,6</b>	<b>5 985,1</b>	<b>82,6%</b>	<b>5 668,0</b>	<b>76,1%</b>
Obligations		-418,4	4 665,5	64,4%	4 248,6	57,0%
Dette privée		9,9	546,1	7,5%	525,9	7,1%
Immobilier		259,9	773,5	10,7%	893,5	12,0%
<b>Portefeuille de performance</b>		<b>405,3</b>	<b>1 069,8</b>	<b>14,8%</b>	<b>1 588,7</b>	<b>21,3%</b>
Fonds non cotés		78,6	99,4	1,4%	164,7	2,2%
Fonds et actions cotés		326,7	970,4	13,4%	1 424,0	19,1%
<b>Participations</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Monétaire et assimilés</b>		<b>0,6</b>	<b>192,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>192,2</b>	<b>2,6%</b>
<b>Concentration et autre</b>		<b>48,8</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>		<b>531,5</b>				
<b>Diversification</b>		<b>-178,3</b>				
<b>SCR Marché</b>		<b>659,3</b>				

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
UNOFI-Assurances	<b>Placements</b>	<b>1 018,7</b>	<b>6 267,2</b>	<b>100%</b>	<b>6 364,5</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>693,8</b>	<b>4 917,7</b>	<b>78,5%</b>	<b>4 892,7</b>	<b>76,9%</b>
	Obligations	553,2	4 218,3	67,3%	4 205,5	66,1%
	Dette privée	22,2	209,9	3,3%	206,9	3,3%
	Immobilier	118,4	489,5	7,8%	480,2	7,5%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>284,3</b>	<b>682,7</b>	<b>10,9%</b>	<b>781,2</b>	<b>12,3%</b>
	Fonds non cotés	35,3	53,5	0,9%	63,5	1,0%
	Fonds et actions cotés	248,9	629,2	10,0%	717,8	11,3%
	<b>Participations</b>	<b>4,7</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0%</b>	<b>21,7</b>	<b>0,3%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>1,3</b>	<b>665,2</b>	<b>10,6%</b>	<b>668,9</b>	<b>10,5%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>34,7</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>175,4</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-264,8</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>929,2</b>					

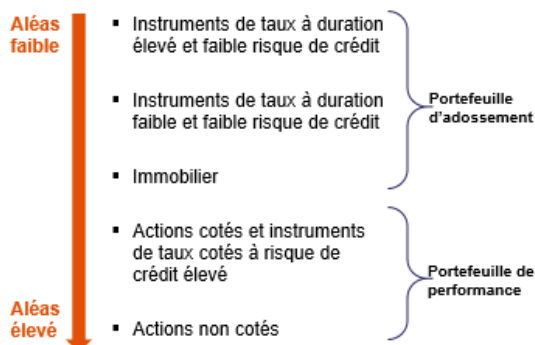
	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
AUXIA	<b>Placements</b>	<b>67,3</b>	<b>1 698,3</b>	<b>100%</b>	<b>1 734,2</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>-53,2</b>	<b>1 290,1</b>	<b>76,0%</b>	<b>1 203,4</b>	<b>69,4%</b>
	Obligations	-87,6	1 048,6	61,7%	960,4	55,4%
	Dette privée	2,3	138,7	8,2%	133,9	7,7%
	Immobilier	32,1	102,7	6,1%	109,0	6,3%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>100,8</b>	<b>291,9</b>	<b>17,2%</b>	<b>446,4</b>	<b>25,7%</b>
	Fonds non cotés	27,3	32,2	1,9%	55,3	3,2%
	Fonds et actions cotés	73,5	259,7	15,3%	391,1	22,6%
	<b>Participations</b>	<b>1,9</b>	<b>40,6</b>	<b>2,4%</b>	<b>8,6</b>	<b>0,5%</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,1</b>	<b>75,8</b>	<b>4,5%</b>	<b>75,9</b>	<b>4,4%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>17,7</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>132,1</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-60,5</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>138,9</b>					

	En M€	SCR de marché	Valeur comptable	Poids	Valeur de marché	Poids
AUXIA Assistance	<b>Placements</b>	<b>6,4</b>	<b>30,4</b>	<b>100%</b>	<b>34,2</b>	<b>100%</b>
	<b>Portefeuille d'adossment</b>	<b>1,8</b>	<b>22,7</b>	<b>74,7%</b>	<b>22,1</b>	<b>64,7%</b>
	Obligations	1,7	21,4	70,4%	20,9	61,2%
	Dette privée	0,0	0,8	2,6%	0,8	2,3%
	Immobilier	0,1	0,5	1,6%	0,4	1,3%
	<b>Portefeuille de performance</b>	<b>4,5</b>	<b>6,0</b>	<b>19,7%</b>	<b>10,3</b>	<b>30,2%</b>
	Fonds non cotés	0,2	0,3	0,9%	0,3	0,9%
	Fonds et actions cotés	4,3	5,7	18,8%	10,0	29,3%
	<b>Participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Monétaire et assimilés</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>5,7%</b>	<b>1,7</b>	<b>5,0%</b>
	<b>Concentration et autre</b>	<b>0,0</b>				
<b>Total Engagements (risque de taux)</b>	<b>-0,1</b>					
<b>Diversification</b>	<b>-1,5</b>					
<b>SCR Marché</b>	<b>4,8</b>					

## C.2.2. LES PRINCIPAUX MOYENS DE MAITRISE DES RISQUES DE MARCHÉ

### C.2.2.1. L'ALLOCATION DES PLACEMENTS

Elle consiste à sélectionner les placements sur lesquels les actifs financiers sont investis (ou désinvestis) en fonction des besoins. L'aléa de rendement dépend de la nature des placements et les décisions d'investissement permettent ainsi de maîtriser les risques financiers.



La maîtrise des risques financiers s'articule autour d'un dispositif d'appétit aux risques financiers qui s'assure que l'allocation des placements permet de sécuriser un niveau de rendement minimum dans un scénario adverse. Ce rendement minimum doit permettre de conserver des équilibres financiers en phase avec la stratégie et garantir un niveau de solvabilité suffisant.

En complément, la diversification des contreparties (secteurs d'exposition et/ou zone géographique des investissements) permet de se prémunir du risque de concentration.

**L'allocation des placements par type de portefeuille et par entités**, en valeur de marché et avant retraitements de combinaison est la suivante :

En %	Portefeuille adossement	Portefeuille de performance	Participations	Monétaire et assimilé
Malakoff Humanis Prévoyance	43,3%	33,2%	18,2%	5,3%
INPR	28,3%	44,2%	25,1%	2,4%
CAPREVAL	58,3%	29,03%	-	12,7%
Malakoff Humanis Mutuelle	36,6%	18,9%	43,2%	1,4%
La France Mutualiste	71,7%	19,0%	5,4%	3,9%
Radiance Mutuelle	61,2%	20,0%	4,1%	14,7%
Mutuelle Renault	72,1%	15,0%	4,0%	8,9%
Médecis	58,4%	34,5%	1,2%	6,0%
Energie Mutuelle	56,1%	15,3%	0,1%	28,5%
CMAV	52,5%	30,6%	15,2%	1,7%
QUATREM	76,1%	21,3%	-	2,6%
UNOFI-Assurances	76,9%	12,3%	0,3%	10,5%
AUXIA	69,4%	25,7%	0,5%	4,4%
MH Retraite Supplémentaire	74,3%	19,1%	0,0%	6,5%
AUXIA Assistance	64,7%	30,2%	-	5,0%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>66,2%</b>	<b>26,7%</b>	<b>1,1%</b>	<b>6,0%</b>

Le détail de la **répartition du portefeuille d'adossment**, par notation ou par catégories, par entité est le suivant :

#### REPARTITION DU PORTEFEUILLE ADOSSEMENT

En M€	AAA	AA	A	<= BBB ou NR	Dettes privées	Immobilier
Malakoff Humanis Prévoyance	4,7%	8,9%	53,0%	5,9%	7,6%	20,0%
INPR	2,6%	8,9%	52,6%	5,7%	8,6%	21,6%
CAPREVAL	1,0%	4,5%	55,1%	13,1%	9,1%	17,3%
Malakoff Humanis Mutuelle	2,1%	8,3%	53,0%	8,7%	8,3%	19,6%
La France Mutualiste	1,5%	6,5%	39,5%	27,8%	3,5%	21,3%
Radiance Mutuelle	-	1,6%	53,3%	22,3%	3,7%	19,2%
Mutuelle Renault	5,2%	13,5%	35,2%	33,5%	1,6%	11,0%
Médicis	15,8%	9,4%	42,2%	11,7%	1,4%	19,5%
Energie Mutuelle	6,7%	17,3%	66,4%	8,4%	1,3%	-
CMAV	0,7%	18,0%	57,2%	2,6%	5,6%	16,1%
QUATREM	1,1%	7,0%	58,4%	8,5%	9,3%	15,8%
UNOFI-Assurances	5,4%	5,4%	29,0%	46,2%	4,2%	9,8%
AUXIA	4,0%	11,9%	55,0%	8,9%	11,1%	9,1%
MH Retraite Supplémentaire	0,3%	6,3%	67,6%	3,8%	9,2%	12,8%
AUXIA Assistance	4,2%	4,9%	76,9%	8,5%	3,5%	2,0%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>3,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>46,9%</b>	<b>19,3%</b>	<b>5,9%</b>	<b>17,1%</b>

Le **portefeuille de performance** se répartit entre les instruments de taux et les actions cotées et non cotées, par entité, de la manière suivante :

#### PORTEFEUILLE DE PERFORMANCE

En %	Instruments de taux	Actions cotées	Actions non cotées
Malakoff Humanis Prévoyance	48,1%	39,1%	12,8%
INPR	33,8%	58,6%	7,6%
CAPREVAL	45,0%	45,6%	9,4%
Malakoff Humanis Mutuelle	31,9%	35,3%	32,8%
La France Mutualiste	4,1%	72,5%	23,4%
Radiance Mutuelle	25,6%	69,1%	5,3%
Mutuelle Renault	34,9%	47,4%	17,7%
Médicis	57,4%	38,7%	3,9%
Energie Mutuelle	47,6%	52,4%	-
CMAV	50,7%	42,9%	6,4%
QUATREM	50,4%	39,2%	10,4%
UNOFI-Assurances	57,5%	34,4%	8,1%
AUXIA	49,1%	38,5%	12,4%
MH Retraite Supplémentaire	58,1%	34,6%	7,3%
AUXIA Assistance	20,7%	76,3%	3,0%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>43,8%</b>	<b>42,5%</b>	<b>13,7%</b>

### C.2.2.2. LA POLITIQUE DE REALISATION DES PRODUITS FINANCIERS

Le niveau des produits financiers (principalement à travers la réalisation des plus-values latentes) peut être piloté chaque année lors de la réalisation du résultat annuel. Ainsi, pour les entités dont les engagements d'assurance s'accompagnent d'une clause de redistribution des produits financiers, l'asymétrie décrite dans les critères d'exposition peut-être en partie maîtrisée en veillant à une réalisation diffuse des produits financiers.

En effet, la concentration de produits financiers sur les échéances courtes accentue le risque d'insuffisance de rendement sur les échéances les plus longues sans pouvoir bénéficier des excédents des premières échéances qui auront déjà été redistribués aux assurés.

### C.2.2.3. LA CAPACITE DE REDRESSEMENT DES TARIFS

L'impact de la baisse de rendement des placements anticipée sur les périodes futures peut être en partie maîtrisé à travers le dispositif de pilotage technique qui prévoit la revue annuelle des tarifs, en prenant compte des évolutions sur les marchés et notamment les taux d'intérêt.

## C.3. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit. Il s'évalue par l'agrégation de deux types :

- **Le type 1** intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 1 sont :
  - Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
  - Les créances nées d'opération de réassurance ;
  - Les Best Estimate cédées ;
  - L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
  - Les montants de dépôts espèces et en nantissements (collatéraux) ;
  - Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
  - Les créances pour dépôts espèces auprès des entreprises cédantes ventilées par cédante ;
- **Le type 2** intégrant majoritairement les créances, les éléments pris en compte dans le calcul du risque des expositions de type 2 sont :
  - Les cotisations restant à émettre (hors PANE du 4<sup>ème</sup> trimestre) en distinguant les créances de plus et moins de 3 mois ;
  - Les autres créances nées d'opérations directes ventilées entre plus et moins de 3 mois ;
  - Les débiteurs divers (risque uniquement de – 3 mois).

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition au risque de contrepartie sur les créances de type 1 (35,1 % du SCR de contrepartie 2025 avant diversification) et de type 2 (71,0 % du SCR de contrepartie 2025 avant diversification) pour la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	Créances	Collatéral	Pertes en cas de défaut	Probabilité de défaut	Contribution SCR Contrepartie
Créances de type 1	4 345,4	1 158,4	2 389,7	0,1%	<b>94,6</b>
Créances de type 2	935,5	-	935,5	20,5%	<b>191,3</b>
<b>Total</b>	<b>5 280,8</b>	<b>1 158,4</b>	<b>3 325,1</b>		<b>269,6</b>

Le détail par entité (hors ORPS) est le suivant :

En M€	SCR Contrepartie	<i>dont Type 1</i>	<i>dont Type 2</i>
Malakoff Humanis Prévoyance	<b>76,9</b>	36,1	46,1
INPR	<b>0,9</b>	0,3	0,6
CAPREVAL	<b>0,8</b>	0,6	0,2
Malakoff Humanis Mutuelle	<b>10,5</b>	2,1	8,9
La France Mutualiste	<b>48,1</b>	16,0	34,9
Radiance Mutuelle	<b>4,3</b>	2,3	2,3
Mutuelle Renault	<b>2,1</b>	0,8	1,4
Energie Mutuelle	<b>1,9</b>	0,3	1,7
CMAV	<b>2,9</b>	0,5	2,5
QUATREM	<b>82,2</b>	26,2	60,7
UNOFI-Assurances	<b>9,3</b>	9,3	-
AUXIA	<b>10,1</b>	4,3	6,5
AUXIA Assistance	<b>0,3</b>	0,0	0,2
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>269,6</b>	<b>94,6</b>	<b>191,3</b>

S'agissant des entités de la **SGAM Malakoff Humanis**, le risque de contrepartie le plus important est le risque de type 2 pour une grande partie des entités sauf pour Radiance Mutuelle, Capreval et UNOFI-Assurances, où le type 1 est équivalent ou plus important.

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation Solvabilité 2, il n'y a donc pas de SCR de contrepartie.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme une impossibilité de respecter les engagements en raison d'une **insuffisance de cash disponible**.

Les facteurs de risque sont le rachat massif des engagements, la non-cessibilité des placements ou cessibilité avec décote prohibitive et le non-renouvellement d'activité (besoin de cash net récurrent de l'activité d'assurance).

L'exposition aux risques de liquidité est prépondérante notamment en cas de crise systémique dans laquelle les actifs cotés qui sont en théorie liquides, ne seraient pas disponibles sans une décote importante.

La maîtrise du risque de liquidité s'appuie donc sur le pilotage d'une réserve de liquidité, exploitable y compris dans le cas d'une crise systémique.

La réserve de liquidité est ainsi mesurée à partir des placements de la catégorie Monétaire ainsi que les obligations mobilisables auprès de la banque centrale (exclusion des obligations de notations inférieures à AA, des obligations nanties et des obligations prêtées).

Le niveau des réserves de liquidités de la **SGAM Malakoff Humanis** est donc le suivant :

Monétaire	Obligations mobilisables	Réserves de liquidité	Poids dans les placements en valeur de marché
2 682,1	7 234,9	<b>9 917,1</b>	22,4%

Ainsi, la réserve de liquidité constituée au sein du Groupe représente 115,4 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Le **détail par entité** est le suivant :

	Monétaire	Obligations mobilisables	Réserves de liquidité	Poids total dans les placements
Malakoff Humanis Prévoyance	1 259,0	2 156,3	<b>3 415,3</b>	22,4%
INPR	15,8	79,8	<b>95,6</b>	14,3%
CAPREVAL	8,6	15,6	<b>24,2</b>	35,7%
Malakoff Humanis Mutuelle	16,1	161,5	<b>177,6</b>	15,3%
La France Mutualiste	401,9	569,4	<b>971,3</b>	9,4%
Radiance Mutuelle	20,7	1,4	<b>22,1</b>	15,7%
Mutuelle Renault	8,7	13,3	<b>22,0</b>	22,4%
Médicis	155,7	646,3	<b>802,0</b>	30,8%
Energie Mutuelle	6,2	6,0	<b>12,2</b>	56,0%
CMAV	7,5	140,2	<b>147,7</b>	33,3%
QUATREM	192,2	2 127,6	<b>2 319,8</b>	31,1%
UNOFI-Assurances	301,9	503,3	<b>805,2</b>	12,7%
AUXIA	75,9	365,7	<b>441,5</b>	25,5%
MH Retraite Supplémentaire	91,5	331,3	<b>422,7</b>	30,2%
AUXIA Assistance	1,7	9,4	<b>11,1</b>	32,4%

Pour les entités (hors mutuelles) qui couvrent les risques santé et prévoyance, les réserves de liquidité représentent 62 % à plus de 100% de leur chiffre d'affaires annuel.

Pour les mutuelles qui couvrent les risques santé et prévoyance, la réserve de liquidité ne représente que 20 % à 26 % de leur chiffre d'affaires.

Pour les entités épargne, la réserve de liquidité est à comparer avec les encours, elle représente entre 11% et 55% des encours.

La gestion de la liquidité s'appuie sur différents dispositifs :

- La surveillance du niveau et du caractère mobilisable des réserves de liquidité au regard des besoins à moyen terme (1 an et au-delà) ;
- La mutualisation des risques de liquidité au sein des entités du Groupe à travers la mise en place d'une convention de trésorerie pour les entités Malakoff Humanis Prévoyance, INPR, CAPREVAL, Malakoff Humanis Mutuelle, La France Mutualiste, Energie Mutuelle, CMAV, QUATREM, AUXIA et MHRS ;
- La gestion de la trésorerie à court terme (moins d'1 an) ;
- La gestion de la liquidité de long terme pour contrôler l'équilibre entre les besoins attendus (en scénario de stress et central) et le profil de liquidité des placements (échéances des instruments de taux et niveau des actifs non cotés illiquides).

## C.5. Risque opérationnel

### C.5.1. IDENTIFICATION DES RISQUES OPERATIONNELS

D'un point de vue qualitatif, les risques opérationnels sont les risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux facteurs humains, aux systèmes d'informations ou à des causes extérieures.

Pour chaque risque, les principales causes de risque internes ou externes sont identifiées.

Cette définition inclut le risque de fraude, les risques de non-conformité réglementaires, les risques juridiques, les risques d'exécution découlant des décisions et orientations stratégiques mais exclut les risques stratégiques.

Les pertes peuvent être financières, clients, d'image / réputation ou d'ordre réglementaire.

La gestion de ces risques est décrite dans la politique de gestion des risques opérationnels validée par le conseil d'administration et mise à jour annuellement.

L'objectif des cartographies des risques est :

- D'identifier les risques du Groupe (risques majeurs et risques opérationnels) ;
- D'évaluer et hiérarchiser les risques résiduels ;
- De définir pour les risques majeurs et risques opérationnels insuffisamment maîtrisés des actions de renforcement et d'évaluer le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels.

Dans le cadre de la réglementation DORA, les risques liés aux actifs « Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) » sont intégrés également dans la cartographie des risques opérationnels. Ils sont gérés et font partie intégrante du dispositif de gestion des risques opérationnels.

### C.5.2. EVALUATION PAR LA FORMULE STANDARD

#### ➤ Évaluation du capital à allouer aux risques opérationnels

La mesure du risque opérationnel est intégrée par la formule standard, dans l'évaluation du besoin de marge en Solvabilité 2.

L'évaluation par la Formule standard du risque opérationnel de la **SGAM Malakoff Humanis** :

En M€	2024	2025
BSCR	5 174,0	6 573,2
<b>Risque opérationnel</b>	<b>268,0</b>	<b>285,4</b>
<b>% / BSCR</b>	<b>5,2%</b>	<b>4,3%</b>

Ainsi, il représente un montant de 285,4 M€ soit 4,3% du BSCR au 31 décembre 2025 contre 268,0 M€ au 31 décembre 2024.

Le détail des SCR opérationnels par entité est le suivant :

En M€	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	115,7	116,6
INPR	1,5	1,5
CAPREVAL	0,4	0,4
Mutuelle Malakoff Humanis	21,0	21,0
La France Mutualiste	38,3	41,3
Radiance Mutuelle	2,5	2,6
Mutuelle Renault	2,7	3,2
Energie Mutuelle	1,8	1,4
CMAV	1,3	1,2
QUATREM	82,9	74,3
UNOFI-Assurances	24,9	24,8
AUXIA	11,3	11,2
AUXIA Assistance	0,5	0,6

(\*) Version pro forma en 2024 intégrant IPSEC

Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire et Médicis ne sont pas soumis à la réglementation S2, il n'y a donc pas de SCR opérationnel.

#### ➤ Les principaux moyens de maîtrise des risques

Au-delà de l'analyse des cartographies des risques et actions qui en découlent, les principaux moyens de détection et de maîtrise des risques mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

- Le contrôle permanent, dont l'objectif est de tester la robustesse du contrôle interne via des plans de contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau ;
- La gestion des incidents qui consiste à superviser les incidents majeurs et évaluer les pertes subies par le Groupe ;
- L'analyse des impacts des projets et nouveaux produits sur le profil de risques ;
- Le pilotage de projets de mise en conformité ;
- La gestion de la sécurité des systèmes d'information et des dispositifs de continuité informatique et métier ;
- La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux risques et à la réglementation ;
- La veille réglementaire ;
- Le suivi des plans d'actions visant à combler, dans un délai défini, les principales faiblesses identifiées (y compris les actions relatives aux recommandations d'audits internes/externes) ;
- Les comités de suivi et de pilotage des risques : comité incidents, veille réglementaire, fraude, sécurité des systèmes d'information.

## C.6. Autres risques importants

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres risques importants à signaler.

# D. VALORISATION

## D.1. Valorisation des Actifs

Les principaux postes de l'actif des bilans nets statutaires et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Immobilisations incorporelles	130,3	815,3	-	-
Immobilier (pour usage propre)	16,7	34,5	28,7	46,2
Placements	34 108,1	40 222,9	36 885,6	42 691,5
Placements UC	1 013,0	2 610,6	1 013,0	2 610,6
Impôts différés actif	50,0	50,0	-	-
Provisions techniques cédées	4 469,2	4 419,7	1 746,8	2 033,3
Prêts	354,3	84,5	339,3	84,5
Dépôts auprès des cédantes	839,4	815,2	839,7	815,3
Créances	4 223,5	4 611,5	1 217,0	1 470,3
Trésorerie et équivalent trésorerie	556,1	1 630,9	556,1	1 631,5
Autres actifs	27,3	89,2	27,3	88,2
<b>Total actif</b>	<b>45 787,8</b>	<b>55 384,4</b>	<b>42 653,5</b>	<b>51 471,3</b>

Des écarts entre les valeurs de placement en valeur comptable peuvent exister entre les différents tableaux qui s'expliquent par des périmètres de comptabilisation différents.

Le détail de l'actif du bilan de chacune des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

En M€	ACTIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024*	2025	2024*	2025
Immobilisations incorporelles	0,2	0,2	-	-
Immobilier (pour usage propre)	0,2	0,2	0,2	0,2
Placements	11 980,6	12 652,1	13 765,7	14 486,3
Placements UC	34,2	31,4	34,2	31,4
Impôts différés actif	-	-	-	-
Provisions techniques cédées	3 552,5	2 682,2	2 163,8	1 598,4
Prêts	88,8	0,1	84,2	0,1
Dépôts auprès des cédantes	466,3	408,7	466,3	408,7
Créances	2 247,9	2 188,0	461,0	401,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	197,3	745,6	197,3	745,6
Autres actifs	8,4	36,2	8,4	36,2
<b>Total actif</b>	<b>18 576,3</b>	<b>18 744,7</b>	<b>17 181,0</b>	<b>17 708,0</b>

(\*) Vision intégrant l'IPSEC

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
INPR	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	488,9	481,6	652,0	662,6
	Placements UC	-	-	-	-
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	0,8	0,4	0,6	0,2
	Prêts	3,4	-	3,4	-
	Dépôts auprès des cédantes	0,7	1,0	0,7	1,0
	Créances	7,3	11,2	0,3	3,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	3,4	5,2	3,4	5,2
	Autres actifs	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>504,5</b>	<b>499,4</b>	<b>660,4</b>	<b>672,3</b>	

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
CAPREVAL	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	58,4	58,6	63,3	64,7
	Placements UC	-	-	-	-
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	0,2	0,0	0,1	0,0
	Prêts	1,8	-	1,7	-
	Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
	Créances	1,8	2,0	0,7	0,8
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,7	3,1	0,7	3,1
	Autres actifs	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>62,9</b>	<b>63,7</b>	<b>66,5</b>	<b>68,5</b>	

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Malakoff Humanis Mutuelle	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	897,4	881,6	1 167,3	1 160,2
	Placements UC	-	-	-	-
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	50,5	57,2	-0,8	-4,5
	Prêts	1,9	0,2	1,9	0,2
	Dépôts auprès des cédantes	15,7	9,4	15,7	9,4
	Créances	199,4	158,4	56,2	67,0
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,3	4,5	7,3	4,5
	Autres actifs	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>1 172,2</b>	<b>1 111,3</b>	<b>1 247,6</b>	<b>1 236,8</b>	

	ACTIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
<b>En M€</b>				
Immobilisations incorporelles	1,4	1,2	-	-
Immobilier (pour usage propre)	10,5	259,5	11,0	728,5
Placements	8 594,3	8 809,2	9 732,6	9 332,0
Placements UC	552,2	643,9	552,2	643,9
Impôts différés actif	-	-	-	-
Provisions techniques cédées	1,6	1,4	1,6	1,4
Prêts	3,4	4,3	3,4	4,3
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
Créances	116,0	160,8	112,0	150,8
Trésorerie et équivalent trésorerie	86,1	240,9	86,1	240,9
Autres actifs	1,4	2,2	1,4	2,2
<b>Total actif</b>	<b>9 366,8</b>	<b>10 123,5</b>	<b>10 500,3</b>	<b>11 104,0</b>

	ACTIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
<b>En M€</b>				
Immobilisations incorporelles	0,9	0,8	-	-
Immobilier (pour usage propre)	0,2	0,2	0,2	0,2
Placements	112,3	117,2	123,8	130,8
Placements UC	-	-	-	-
Impôts différés actif	-	-	-	-
Provisions techniques cédées	-	-	-	-
Prêts	0,9	-	0,9	-
Dépôts auprès des cédantes	0,2	0,1	0,2	0,1
Créances	6,2	8,1	6,2	8,1
Trésorerie et équivalent trésorerie	10,2	10,0	10,2	10,0
Autres actifs	0,6	0,5	0,6	0,5
<b>Total actif</b>	<b>131,4</b>	<b>137,1</b>	<b>142,0</b>	<b>149,8</b>

	ACTIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
<b>En M€</b>				
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	-	-
Immobilier (pour usage propre)	0,4	0,4	4,2	4,2
Placements	73,5	84,8	75,4	88,2
Placements UC	-	-	-	-
Impôts différés actif	-	-	-	-
Provisions techniques cédées	-	-	-	-
Prêts	-	0,1	-	0,1
Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
Créances	5,2	14,9	5,2	15,0
Trésorerie et équivalent trésorerie	5,7	5,6	5,7	5,6
Autres actifs	-	0,1	-	-
<b>Total actif</b>	<b>84,8</b>	<b>105,8</b>	<b>90,5</b>	<b>113,0</b>

		ACTIF	
		Comptes statutaires	
En M€		2024	2025
Médicis	Immobilisations incorporelles	0,4	0,8
	Immobilier (pour usage propre)		
	Placements	2 629,4	2 557,0
	Placements UC	5,9	15,0
	Provisions techniques cédées	1,6	5,4
	Prêts		
	Dépôts auprès des cédantes		
	Créances		
	Trésorerie et équivalent trésorerie		
	Autres actifs	6,6	11,7
<b>Total actif</b>		<b>2 643,8</b>	<b>2 589,9</b>

		ACTIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
En M€		2024	2025	2024	2025
Energie Mutuelle	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	25,2	22,0	25,3	22,2
	Placements UC	-	-	-	-
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	7,2	7,7	0,6	-6,8
	Prêts	-	-	-	-
	Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
	Créances	20,6	22,4	15,2	13,5
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,2	2,7	0,2	2,7
Autres actifs	-	-	-	-	
<b>Total actif</b>		<b>53,2</b>	<b>54,8</b>	<b>41,3</b>	<b>31,6</b>

		ACTIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
En M€		2024	2025	2024	2025
CMAV	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	425,7	385,0	487,4	446,0
	Placements UC	28,5	28,0	28,5	28,0
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	-	-	-	-
	Prêts	5,0	-	4,6	-
	Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
	Créances	11,2	16,9	10,4	15,8
	Trésorerie et équivalent trésorerie	9,4	8,0	9,4	8,0
Autres actifs	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Total actif</b>		<b>479,7</b>	<b>437,9</b>	<b>540,3</b>	<b>497,7</b>

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
QUATREM	Immobilisations incorporelles	46,2	46,4	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	1,8	1,8	1,8	1,8
	Placements	7 294,1	7 077,7	7 746,5	7 279,7
	Placements UC	239,2	235,4	239,2	235,4
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	1 210,4	1 253,3	285,7	241,4
	Prêts	169,6	0,8	160,9	0,8
	Dépôts auprès des cédantes	787,0	349,8	787,0	349,8
	Créances	1 770,6	1 718,4	530,4	578,8
	Trésorerie et équivalent trésorerie	32,5	170,7	32,5	170,7
	Autres actifs	13,0	31,5	13,0	31,5
<b>Total actif</b>	<b>11 564,5</b>	<b>10 885,9</b>	<b>9 797,1</b>	<b>8 889,9</b>	

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
UNOFI-Assurances	Immobilisations incorporelles	6,6	14,6	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	5 644,6	5 642,9	5 747,7	5 740,2
	Placements UC	1 282,4	1 426,2	1 282,4	1 426,2
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	63,6	60,5	63,6	60,5
	Prêts	78,2	70,6	78,2	70,6
	Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
	Créances	22,5	24,3	22,5	24,3
	Trésorerie et équivalent trésorerie	578,7	624,5	578,7	624,5
	Autres actifs	-	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>7 676,7</b>	<b>7 863,7</b>	<b>7 773,1</b>	<b>7 946,4</b>	

	ACTIF				
	En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
AUXIA	Immobilisations incorporelles	1,3	1,1	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	1 471,6	1 629,4	1 554,9	1 665,4
	Placements UC	57,9	53,6	57,9	53,6
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	135,8	133,1	87,4	88,6
	Prêts	33,0	0,0	32,4	0,0
	Dépôts auprès des cédantes	1,5	1,4	1,5	1,4
	Créances	40,9	42,4	40,7	42,2
	Trésorerie et équivalent trésorerie	44,5	68,8	44,5	68,8
	Autres actifs	2,8	9,1	2,8	9,1
<b>Total actif</b>	<b>1 789,2</b>	<b>1 939,0</b>	<b>1 822,2</b>	<b>1 929,2</b>	

		<b>ACTIF</b>	
		<b>Comptes statutaires</b>	
<b>MH Retraite Supplémentaire</b>	<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Immobilisations incorporelles	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-
	Placements	1 212,2	1 351,0
	Placements UC	95,2	177,0
	Provisions techniques cédées	238,1	288,5
	Prêts	45,9	0,1
	Dépôts auprès des cédantes	-	-
	Créances	42,6	170,6
	Trésorerie et équivalent trésorerie	7,7	15,4
	Autres actifs	1,6	8,7
	<b>Total actif</b>	<b>1 643,3</b>	<b>2 011,4</b>

		<b>ACTIF</b>			
		<b>Comptes statutaires</b>		<b>Solvabilité 2</b>	
<b>AUXIA Assistance</b>	<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	Immobilier (pour usage propre)	-	-	-	-
	Placements	28,5	29,7	31,7	33,5
	Placements UC	-	-	-	-
	Impôts différés actif	-	-	-	-
	Provisions techniques cédées	-	-	-	-
	Prêts	0,4	-	0,4	-
	Dépôts auprès des cédantes	-	-	-	-
	Créances	2,0	1,6	2,0	1,5
	Trésorerie et équivalent trésorerie	0,5	0,7	0,5	0,7
	Autres actifs	-	0,2	-	0,2
	<b>Total actif</b>	<b>31,5</b>	<b>32,1</b>	<b>34,6</b>	<b>35,9</b>

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités. Les points principaux sont précisés ci-dessous.

### D.1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En comptabilité, les actifs incorporels du groupe se composent principalement d'écarts d'acquisitions. Ces actifs sont valorisés à 0 en normes Solvabilité 2, conformément à l'article 12 du Règlement délégué.

### D.1.2. IMMOBILIER (POUR USAGE PROPRE)

Ce poste inclut principalement les actifs corporels d'exploitation des entités du groupe (installations, agencements, matériel et mobilier). Compte tenu de la nature de ces actifs, le montant en comptabilité est repris en normes Solvabilité 2.

Cependant, les valeurs peuvent être reclassées en « placements » ce qui explique les écarts entre la comptabilité et la norme Solvabilité 2.

### **D.1.3. PLACEMENTS (HORS UC)**

Se reporter à la section A.3 pour l'analyse de variation des placements entre les référentiels comptable et Solvabilité 2 d'une part et entre 2024 et 2025 d'autre part.

### **D.1.4. PLACEMENTS (UC)**

Les placements en représentation des engagements en unités de compte sont valorisés en valeur de marché dans les comptes statutaires. Aucun retraitement n'est effectué en normes Solvabilité 2.

### **D.1.5. IMPOTS DIFFERES ACTIFS**

Le montant d'impôts différés à comptabiliser est calculé en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale. Les valeurs du bilan fiscal des différentes entités du groupe diffèrent des valeurs comptables principalement du fait de l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance et des mutuelles en 2012 et de l'existence d'actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du Code Général des Impôts (CGI) au bilan de certaines entités du groupe.

En normes Solvabilité 2, les impôts différés sont calculés en appliquant un taux d'impôt à la différence entre la valeur économique des éléments du bilan et leur valeur fiscale, impactés des déficits reportables.

Similairement aux comptes sociaux, l'entrée en fiscalité de certaines entités du groupe est génératrice d'impôt différé. Concernant les actifs éligibles au régime de l'article 209-0A du CGI, ils sont valorisés à la valeur vénale et ne génèrent donc pas d'imposition différée dans le bilan économique, les plus ou moins-values latentes fiscales ayant déjà l'objet d'une imposition.

La plupart des entités sont en position d'impôt différé actif net. Le montant d'impôt différé actif au bilan économique est limité au montant d'impôt différé passif dans les bilans économiques des entités concernées.

### **D.1.6. PRETS ET PRETS HYPOTHECAIRES**

Certains prêts sont reclassés en placements ce qui explique la variation entre la valeur en comptabilité et la valeur en norme solvabilité 2.

### **D.1.7. DEPOTS AUPRES DES CEDANTES**

Le Groupe effectue des opérations de réassurance en quote-part qui correspondent exclusivement à des opérations commerciales partagées.

Ces opérations commerciales relèvent soit de partenariats, soit de contrats importants. Une partie du risque est alors supportée par le groupe qui, en garantie de l'exécution de ses obligations, effectue un dépôt d'espèces auprès des cédantes.

Cette créance est égale au montant des provisions techniques pris à la quote-part de réassurance. Elle est assimilée à de la trésorerie et sa valorisation reste donc quasiment identique entre les normes comptables et Solvabilité 2.

### **D.1.8. CREANCES**

L'augmentation des créances en comptabilité résulte de retards sur le cycle de trésorerie du solde de réassurance et d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises (PANE) dans le cadre de la clôture anticipée.

### **D.1.9. TRESORERIE ET EQUIVALENT TRESORERIE**

La trésorerie est reprise pour un montant similaire en comptabilité et en norme solvabilité 2 au 31 décembre 2025.

## D.2. Valorisation des provisions techniques

La provision technique Solvabilité 2 est calculée comme la somme d'une « meilleure estimation » des passifs et d'une marge de risque :

- La meilleure estimation (aussi dite « Best Estimate ») est calculée comme une projection actualisée de l'ensemble des flux financiers futurs ;
- La marge de risque représente le besoin additionnel en capital destiné à couvrir les engagements sur la vie complète du portefeuille de l'assureur.

Les provisions techniques Solvabilité 2 sont calculées avec la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (*Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles*) et tenant compte d'une correction pour volatilité (*volatility adjustment*) sur les taux sans risque.

### D.2.1. VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques de la **SGAM Malakoff Humanis** au 31 décembre 2025 selon les modes de valorisation comptable et Solvabilité 2 :

En M€			Comptabilité			Solvabilité 2				
Risques	Risques fins	Lignes d'activité Solvabilité 2	Provisions techniques brutes	Provisions techniques cédées	Provisions techniques nettes	Meilleures estimations brutes	Marge de risque	Provisions techniques brutes	Meilleures estimations cessions	Provisions techniques nettes
<b>Santé</b>	Santé		1 981,8	879,6	1 102,2	-279,9				
	Décès accidentel	<b>Santé - NSLT</b>					281,6	1 539,3	-142,5	1 588,0
Incapacité et Invalidité en attente			3 011,9	617,5	2 394,4	1 537,7		93,8		
<b>Prévoyance</b>	Dépendance Invalidité	<b>Santé - SLT</b>								
	Emprunteur - arrêt de travail/perte emploi		4 711,3	1 207,0	3 504,3	4 143,0	44,0	4 187,0	1 002,4	3 184,6
	Exonération cotisations santé									
	Assistance	<b>NON-VIE</b>	12,2	-	12,2	1,2	0,5	1,7	-	1,7
	Décès - capital et maintien des garanties décès des incapables et invalides	<b>VIE</b>								
	Décès - rente éducation		5 973,1	1 364,5	4 608,6	4 255,9			721,2	
	Décès - rente conjoint						533,7	28 010,2		27 013,8
	Emprunteur - Décès									
<b>Obsèques</b>	Obsèques		1 318,4	-	1 318,4	1 164,7			-	
<b>Epargne</b>	Epargne retraite		22 493,6	292,4	22 201,2	22 055,9			275,2	
<b>UC</b>	Epargne UC	<b>UC</b>	2 712,3	58,8	2 653,5	2 501,6	68,0	2 569,6	83,2	2 486,4
<b>Total</b>			<b>42 214,6</b>	<b>4 419,7</b>	<b>37 794,9</b>	<b>35 380,0</b>	<b>927,8</b>	<b>36 307,8</b>	<b>2 033,3</b>	<b>34 274,5</b>

Les écarts entre les provisions techniques comptables et celles Solvabilité 2 sont majoritairement liés à l'intégration en Solvabilité 2 :

- Des PANE (*primes acquises non émises*) et PENA (*primes émises non acquises*) alors qu'elles sont inscrites directement au bilan en comptabilité ;
- De facteur d'actualisation des flux à la courbe des taux sans risque alors qu'en comptabilité, les flux sont actualisés sur la base des taux techniques ;
- D'un retraitement des provisions non économiques en fonds propres en Solvabilité 2, qui n'apparaissent donc pas dans le périmètre de modélisation des provisions « best estimate » alors que comptabilisées comme provisions techniques en normes comptables ;
- Des frais futurs d'une année de marge future pour les contrats déjà engagés à la clôture du 31 décembre 2025.

Les provisions techniques brutes (y compris les provisions UC) étaient à fin 2024 de 29 610,6 M€ en norme Solvabilité 2. En 2025, les provisions techniques (y compris les provisions UC) sont de 36 307,8 M€, soit une hausse de 6 697,2 M€ en lien essentiellement avec l'intégration d'UNOFI-Assurance au sein de la SGAM Malakoff Humanis en 2025.

Les provisions cédées passent de 1 746,8 M€ en 2024 à 2 033,3 M€ en 2025.

Ainsi, les provisions nettes de réassurance augmentent ainsi de 6 410,7 M€ entre 2024 et 2025, pour un montant de 34 274,5 M€ au 31 décembre 2025.

Le détail des provisions techniques nettes en Solvabilité 2 **par entité** est le suivant :

En M€	Solvabilité 2					TOTAL
	Santé NSLT	Santé SLT	NON VIE	VIE	UC	
Malakoff Humanis Prévoyance	1 234,7	2 534,2	-	3 762,2	30,5	<b>7 561,5</b>
INPR	15,3	26,9	-	17,8	-	<b>60,0</b>
CAPREVAL	10,6	4,7	-	16,9	-	<b>32,2</b>
Malakoff Humanis Mutuelle	30,7	0,8	-	5,3	-	<b>36,8</b>
La France Mutualiste	-	-	-	8 313,6	647,0	<b>8 960,6</b>
Radiance Mutuelle	-0,7	10,4	-	2,6	-	<b>12,3</b>
Mutuelle Renault	11,3	-	-	-	-	<b>11,3</b>
Médecis*	-	-	-	2 303,2	17,1	<b>2 320,3</b>
Energie Mutuelle	11,6	0,1	-	-	-	<b>11,7</b>
CMAV	1,3	1,4	-	242,3	27,3	<b>272,3</b>
QUATREM	282,0	594,7	-	4 599,4	226,4	<b>5 702,5</b>
UNOFI-Assurances	-	-	-	5 162,8	1 328,4	<b>6 491,2</b>
AUXIA	0,1	11,4	-	1 382,9	55,7	<b>1 450,1</b>
MH Retraite Supplémentaire*	-	-	-	1 312,3	154,6	<b>1 466,9</b>
AUXIA Assistance	-	-	1,7	-	-	<b>1,7</b>

(\*) Pour ces deux entités ORPS, il s'agit des provisions retraitées pour réaliser les comptes Groupe en Solvabilité 2.

## D.2.2. DETAILS DE LA METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.2.1. PORTEFEUILLE PREVOYANCE ET SANTE

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Prévoyance/Santé dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés par un outil de marché permettant de projeter le passif jusqu'à un horizon de 50 ans.

#### ➤ Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance

L'évaluation des Best Estimate bruts de réassurance repose sur des projections réalisées, en fonction des garanties soit à l'aide de *cadences d'écoulement*, soit *en tête par tête* en tenant compte des tables réglementaires.

La modélisation est réalisée selon huit grands groupes de risque : rente éducation (RE), rente de conjoint (RC), Décès, arrêt de travail (AT), Décès Accident, Dépendance, Emprunteur et Santé, déclinés suivant leur pertinence de modélisation (tête par tête ou cadences d'écoulement). Les portefeuilles sont scindés entre Affaires Directes/Coassurance d'une part et les Acceptations d'autre part.

La modélisation des passifs peut être synthétisée par garantie comme suit :

Produit	Garantie	Primes en cours PANE	Sinistres en cours PSAP	Sinistres en cours Provisions Rente	Sinistres en cours	Nouvelle production - primes	Sinistres issus de la nouvelle production
Prévoyance	Décès	Reprises pour leur valeur S1	Reprise pour leur valeur S1 et application d'une cadence d'écoulement	Non Appliquable	Cadence d'écoulement	Prise en compte des paramètres d'évolution des cotisations	Modélisation par cadence d'écoulement : écoulement de manière similaire au stock Modélisation en tête par tête : écoulement selon le profil de risque des encours des 3 à 5 dernières années de survenance.
	Rente Conjoint			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Rente Education						
	Maintien des garanties décès			Non Appliquable	Cadence d'écoulement		
	Incapacité						
	Invalité			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Invalité en attente						
	Décès Accidentel			Tête par Tête	Tête par Tête		
	Dépendance						
	Emprunteur			Tête par Tête	Tête par Tête		
Exonération cotisations santé							
Santé	Santé			Non Appliquable	Cadence d'écoulement		
Assistance	Assistance			Non Appliquable	Cadence d'écoulement		

Les provisions tête par tête et les IBNR (*Incurring But Not Reported*, provision de sinistres survenus mais non encore connus de l'assureur) issus des risques RE, RC et AT sont projetées en utilisant un calcul tête par tête adossé sur les provisions d'inventaire et écoulées selon les tables réglementaires.

Les Provisions Pour Sinistres A Payer (PSAP) sont projetées selon des profils d'écoulement des cadences de règlement observées dans les triangles de liquidation.

Les primes en cours (PANE) sont écoulées intégralement sur l'exercice.

De plus, les provisions non économiques ne sont pas incluses dans le calcul du Best Estimate mais sont prises en compte dans les fonds propres.

Les Provisions d'Égalisation (PE) constituées à la date d'arrêté sont valorisées en norme Solvabilité 2 à hauteur de leur montant Solvabilité 1. Aucune dotation/reprise à la PE n'est modélisée sur l'année N+1 car :

- Il serait nécessaire de modéliser finement chaque compte avec PE et de simuler complètement les passifs Solvabilité 2 afférents, ce qui n'est pas envisagé dans le processus actuel ;
- Les impacts seraient faibles au regard des dernières années et potentiellement imprudents (du fait de reprises constatées sur plusieurs exercices).

Les entreprises pour lesquelles un compte avec PE a été mis en place, reçoivent une rémunération fonction du niveau des provisions techniques du compte et de la provision d'égalisation.

Les plus-values latentes R332-20 en représentation des passifs correspondant aux comptes avec PE sont affectés, sous forme de participation aux bénéficiaires (PB) différée aux clients, par application d'un taux de distribution représentatif des clauses contractuelles.

Les variations de PB différée chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions avec PE dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

### ➤ Hypothèses et paramètres

Les regroupements réalisés pour les projections sont effectués selon l'information disponible : les contrats sont soit projetés de manière globale à l'aide de cadences de règlements, soit modélisés en tête par tête.

Les contrats sont projetés de manière déterministe jusqu'à extinction des flux ou au plus jusqu'à un horizon de 50 ans, avec une modélisation du stock d'une part et de la nouvelle production d'autre part.

Sur les segments santé, décès accidentel et décès, les projections sont réalisées à partir de données globales, à savoir :

- Pour le stock : Des cadences de liquidation des sinistres en cours ;
- Pour la nouvelle production : Des hypothèses de sinistralité, ratio de S/P pour la nouvelle production et des cadences de règlements pour les primes futures.

Le traitement est identique quel que soit le type d'affaires (directe, coassurance, acceptation).

Les risques « rentes de conjoint », « rentes éducation », « *arrêt de travail* » (incapacité/invalidité et maintien des garanties décès), « Emprunteur » et « Dépendance » font l'objet de projections tête par tête.

S'agissant de la modélisation de la coassurance et réassurance acceptées, la construction des Model Points est réalisée à partir de ceux des contrats des affaires directes (apertition) de manière cohérente au profil de risque.

L'approche par Model Point est justifiée par l'article 35 des Règlements Délégués, qui décrit les conditions d'application d'une telle méthodologie :

« Les projections des flux de trésorerie utilisées dans le calcul des meilleures estimations concernant les engagements d'assurance vie sont effectuées séparément pour chaque contrat. Lorsqu'un calcul distinct pour chaque contrat représente une charge indue pour l'entreprise d'assurance ou de réassurance, celle-ci peut regrouper les contrats pour effectuer ces projections, à condition de satisfaire à l'ensemble des exigences suivantes :

- Il n'y a pas de différences significatives dans la nature et la complexité des risques sous-jacents aux contrats faisant partie d'un même groupe ;
- Le regroupement de contrats ne crée pas une image faussée des risques sous-jacents aux contrats et n'introduit pas de biais dans les coûts ;
- Il est probable que le regroupement de contrats produise approximativement les mêmes résultats pour le calcul de la meilleure estimation qu'un calcul contrat par contrat, en particulier pour ce qui concerne les garanties financières et les options contractuelles prévues par les contrats ».

Dans le cadre de la **projection des primes futures**, le traitement des contrats collectifs et des contrats individuels est identique, tenant compte d'une année de primes projetée sur ces deux typologies de contrats. Les primes pluriannuelles de certains contrats qui ne peuvent être résiliées et dont la prime ne peut être révisée, ne sont pas prises en compte dans le modèle.

A noter une exception pour les contrats individuels proposant des garanties Emprunteur, Dépendance, Obsèques PP, les primes sont projetées sur plusieurs années, ces contrats étant considérés comme non résiliables par l'assureur.

Par ailleurs, préalablement à la construction des Model Points, les données d'incapacité/invalidité relatives à la coassurance et la réassurance acceptées font l'objet d'un retraitement. En effet, les risques d'incapacité et d'invalidité sont agrégés dans le cadre de la production des comptes sociaux. Pour séparer ces deux risques, une clé de répartition est appliquée sur la base du portefeuille des affaires directes.

Un ajustement sur les montants totaux de provisions en acceptation est ensuite réalisé sur l'ensemble des données tête à tête.

Pour les survénances à venir (Best Estimate de primes), elles sont estimées à partir des hypothèses issues du business plan :

- Le volume d'affaires nouvelles ;
- Le volume de résiliations ;
- Des hypothèses de sinistralité, ratio de sinistralité (S/P) ;
- Les Model Points constitués sur la base des 3 à 5 dernières années de survénance connues. Les Model Points sont répliqués puis ajustés en volume ;
- Les taux de frais historiques (hors frais d'acquisition exclus des mesures de Best Estimate de primes).

#### ➤ **Modélisation des cessions en réassurance**

La modélisation des cessions en réassurance est réalisée comme suit :

- Modélisation des provisions du stock à partir des quotes-parts de cession par réassureur sur chaque risque ;
- Modélisation des cessions sur la production nouvelle à la quote-part de cession sur chaque risque évalué dans les inputs ;
- Modélisation du choc sur chaque risque à partir de la quote-part de cession du risque appliquée à la différence de Best Estimate central et choqué.

La réassurance des risques de pointe, en excédent de sinistres par tête, n'est pas modélisée, seule la réassurance en quote-part l'est.

### **D. 2.2.2. PORTEFEUILLE EPARGNE / RETRAITE**

Les calculs de provisions techniques du portefeuille Epargne/Retraite dans le cadre de Solvabilité 2 sont réalisés avec un outil standard de marché à pas annuel permettant de projeter le bilan sur un horizon de 50 ans.

#### ➤ **Méthodes d'estimation des Best Estimate bruts de réassurance**

Les projections sur le périmètre Epargne/Retraite reposent sur :

- Des projections déterministes<sup>1</sup> du passif : l'ensemble des contrats sont projetés au Taux Minimum Garanti (TMG) et en tenant compte des tables réglementaires ;
- Des projections des différentes classes d'actifs (obligations, actions, immobiliers, monétaire, etc.) ;
- Des interactions Actif/Passif (projections stochastiques<sup>2</sup>), permettant d'intégrer le calcul de la participation aux bénéfices, de la revalorisation des contrats et de la stratégie financière.

Le Best Estimate Garanti (BEG) déterministe correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs actualisés avec la courbe des taux sans risque de la EIOPA. Les flux probables futurs sont projetés jusqu'à extinction des engagements ou au plus sur 50 ans au Taux Minimum Garanti (TMG).

---

<sup>1</sup> Une projection déterministe utilise des hypothèses fixes et constantes pour prédire les résultats futurs, ne prenant pas en compte la variabilité et l'incertitude, ce qui donne une seule trajectoire possible de prévisions.

<sup>2</sup> Une projection stochastique utilise des modèles probabilistes permettant de simuler de multiples scénarios et prévisions de résultats futurs pour capturer la variabilité et l'incertitude.

Le Best Estimate stochastique (BEL) permet de prendre en compte les différentes options et garanties financières incluses dans les contrats (taux minimum garanti, PB contractuelle) ; le Best Estimate stochastique est calculé comme étant la moyenne des Best Estimate de l'ensemble des scénarios économiques simulés.

Les différents scénarios économiques sont issus d'un outil de place tenant compte du contexte économique (le cas échéant, prise en compte des taux négatifs).

La FDB (Future Discretionary Benefits) correspond à la Participation aux Bénéfices future. Elle résulte de la différence entre le BEL et le BEG.

Les variations de FDB chaque année sont donc fortement corrélées à la performance financière de l'année, au poids des provisions 'Epargne' dans le bilan et au taux moyen de redistribution.

Dans le cadre de la projection du passif, la provision mathématique du portefeuille évolue chaque année en fonction d'événements liés à la vie des contrats, notamment :

- *Les entrées en portefeuille* : conformément à la frontière des contrats, les primes futures et les affaires nouvelles ne sont pas prises en compte dans la projection ;
- *Les sorties de portefeuille* : elles correspondent au décès de l'assuré, aux rentes payées aux bénéficiaires, à l'arrivée à échéance ou au rachat du contrat et sont considérées comme intervenant en fin d'année. Les décès et les rachats sont calculés à partir des taux de décès et de rachats appliqués sur le nombre de contrats, ainsi que sur le montant de provisions mathématiques revalorisé a minima à mi-année ;
- *La revalorisation des contrats en portefeuille au Taux Minimum Garanti (TMG) net de chargements a minima* en fin d'année, les contrats sortis dans l'année étant revalorisés en fin d'année avant de sortir du portefeuille ;
- *Le prélèvement des chargements* : Les chargements sont calculés sur la base des taux de chargement disponibles dans les model points et prélevés a minima en fin d'année ;
- *Le paiement des frais et commissions* interviennent a minima en fin d'année.

La provision mathématique est recalculée par le modèle à chaque pas de projection par Model Point.

Ceux-ci sont construits tête par tête dans le cadre de la projection déterministe et regroupés selon différents critères (taux garantis, taux technique, code produits, génération de souscription et support d'investissement) dans le cadre de la projection stochastique.

Dans le cadre de la projection de l'actif, les titres sont pris en compte dans le modèle au moyen de Model Point, correspondant aux actifs considérés ligne à ligne tels que détenus en direct dans le portefeuille.

Afin de modéliser les interactions actif/passif, des règles de management sont définies dans le modèle.

Pour l'ensemble des classes d'actifs, ces règles stipulent que les investissements et désinvestissements s'effectuent dans le respect de l'allocation stratégique d'actifs.

S'agissant de la politique de taux servis, ces règles correspondent à l'ensemble des actions menées autour de la revalorisation des contrats. Elles couvrent notamment la définition du taux servi aux assurés (TMG, Participation aux bénéfices (PB) contractuelle, taux cibles, etc.), mais également l'ensemble des leviers à disposition de l'assureur afin de servir ce taux (gestion de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE), réalisation de plus-values, diminution des marges, etc.).

Elles se déclinent selon les étapes suivantes :

- 1<sup>ère</sup> étape : Détermination des produits financiers alloués aux assurés
  - Les produits financiers distribuables sont calculés à partir des produits financiers globaux, retraités des intérêts techniques et des chargements ;
  - Dans un deuxième temps, le taux de participation aux bénéfices relatif aux engagements est appliqué aux produits financiers alloués aux assurés. Il est à noter que l'ensemble des taux contractuels est cartographié dans le modèle ;
- 2<sup>e</sup> étape : Revalorisation des contrats
  - Le résultat financier alloué aux assurés précédemment calculés est tout d'abord doté à la PPE jusqu'à un seuil maximum défini en pourcentage des provisions mathématiques (entre 5 et 10%). L'excédent est intégré aux provisions mathématiques ;
- 3<sup>e</sup> étape : Gestion de la provision pour participation aux excédents (PPE)

- L'écoulement de la PPE est réalisé afin de garantir une redistribution aux assurés, au plus sur 8 ans, conformément à la réglementation.

Les calculs décrits ci-dessus sont réalisés dans le respect de l'article 79 de la Directive Solvabilité 2 et l'article 32 du règlement délégué qui indiquent que les entreprises d'assurance doivent prendre en compte dans leur valorisation :

- Toutes les garanties financières et options contractuelles intégrées dans leurs polices ;
- Tous les facteurs susceptibles d'influer sur la probabilité que les souscripteurs exercent les options contractuelles ou sur la valeur de l'option ou de la garantie.

Ainsi, sur le périmètre Epargne/Retraite :

- Les TMG ainsi que les différentes options sur les rentes sont prises en compte ;
- Le taux de PB contractuel est utilisé pour les projections dans le modèle ALM.

Le coût des options et garanties est déterminé comme la différence entre la Participation aux Bénéfices calculée au moyen des projections stochastiques (modèle d'interaction actif/passif) et la participation aux Bénéfices déterministe calculée au moyen des projections déterministes.

En fin de projection, la part des éléments ne devant pas être intégrée dans les fonds propres, est réintégrée dans le Best Estimate et répartie pour l'assuré ou pour les autres parties prenantes pour leur valeur actuelle est la suivante :

- Le stock résiduel de PM et de PPE en fin de projection ;
- Les fuites de modèle ou écart de convergence ;
- Le montant des plus-values latentes sur les actifs de fin de projection (les moins-values latentes sont imputées aux fonds propres).

### ➤ Hypothèses et paramètres

La frontière des contrats permet de caractériser le niveau d'engagement envers les assurés présents dans le portefeuille.

Il s'agit de préciser si le Best Estimate couvre seulement les engagements en date d'inventaire (run-off) ou s'il inclut les engagements au titre des primes futures.

Les tables utilisées pour modéliser la mortalité sont les tables générationnelles réglementaires.

Pour la France Mutualiste, les tables de mortalité utilisées sont, pour le portefeuille épargne et PER, la TH2000-2002 avec abattement et pour la RMC (*Retraite Mutualiste des combattants*) les tables générationnelles réglementaires avec abattement.

Les contrats d'assurance épargne/retraite commercialisés par le Groupe peuvent être rachetés dans les conditions définies à l'article L132-23 du code des assurances (invalidité, expiration des droits à l'assurance-chômage, décès du conjoint, etc.). Ceux-ci peuvent également être transférés.

Les lois de rachats utilisées sont définies par produit et par ancienneté du contrat. Une seule loi de rachat est retenue, celle-ci intègre les rachats à titre individuel ainsi que les transferts. Elles ont été calibrées à partir de l'historique du Groupe ou, pour la France Mutualiste, ont été calibrées à partir de l'historique des rachats sur trois ans.

Les rachats dynamiques sont intégrés dans les modèles de la France Mutualiste compte tenu de leur activité d'épargne individuelle. Ce n'est pas le cas pour les autres entités du Groupe,

Une loi de sortie en rente ou en capital a été calibrée à partir de l'historique du groupe Malakoff Humanis pour tenir compte de l'article A160-2 du code des assurances, précisant que dans le cas où la rente annuelle ne dépasse pas 1 320 €, les modalités de sortie sont nécessairement en capital.

S'agissant des frais pris en compte dans le Best Estimate, ils sont retraités des frais exceptionnels (considérés comme non récurrents) et sont calculés en appliquant des taux de frais aux primes/prestations/encours. Ces taux sont déterminés à partir des frais ventilés par produit/destination et des indicateurs retenus (prestations CA, etc.) sur une ou les deux dernières années. La répartition des frais généraux est réalisée par la Direction du Contrôle de Gestion.

Les données sources sont extraites d'une base de gestion partiellement retraitée reposant sur les données de l'arrêté N-1 ou lorsque que c'est possible, les données sources sont celles de l'arrêté N.

Afin de s'assurer de la bonne application des chocs de taux sur les courbes mises à disposition, les courbes de taux choquées sont reconstituées sur la base de la courbe des taux centrale et des paramètres de chocs réglementaires (niveaux de chocs ainsi que plafonds/paliers).

Dans le cadre des projections stochastiques sur le périmètre épargne/retraite, des scénarios économiques risque neutre sont générés avec un outil de place.

### **D.2.3. METHODE DE CALCUL DE LA MARGE POUR RISQUES**

La marge pour risque est actuellement calculée selon la méthode 3+ des spécifications techniques de Solvabilité 2.

Celui-ci est réalisé sur les risques fins.

- La courbe des taux utilisée pour l'actualisation est la courbe des taux sans Volatility Adjustment ;
- Les Cash-Flows sont nets de réassurance.

La France Mutualiste utilise actuellement la méthode 2 pour le calcul de la marge de risque.

## D.3. Valorisation des autres passifs

Les principaux postes du passif (y compris mesures transitoires) des bilans comptables et Solvabilité 2 de la **SGAM Malakoff Humanis** sont synthétisées dans le tableau suivant :

En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Fonds propres	6 958,5	7 288,6	10 240,8	10 604,4
Passifs subordonnés	247,4	751,3	247,4	751,3
Provisions techniques	33 307,4	39 502,3	28 546,1	33 738,2
Provisions techniques UC	1 064,2	2 712,3	1 064,5	2 569,6
Provisions non techniques	53,1	39,7	53,1	39,7
Impôts différés passif	-	-	172,6	329,9
Dettes d'assurance	2 555,0	2 833,5	702,8	1 015,7
Dettes et autres	1 602,2	2 256,6	1 626,2	2 422,6
<b>Total passif</b>	<b>45 787,8</b>	<b>55 384,4</b>	<b>42 653,5</b>	<b>51 471,3</b>

Le détail des entités de la SGAM :

Malakoff Humanis Prévoyance	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024*	2025	2024*	2025
Fonds propres	3 454,1	3 572,3	6 048,5	6 375,1	
Passifs subordonnés	247,6	750,0	247,6	750,0	
Provisions techniques	12 118,9	12 109,5	9 288,3	9 128,5	
Provisions techniques UC	34,2	31,4	34,2	31,4	
Provisions non techniques	29,4	18,8	29,4	18,8	
Impôts différés passif	-	-	-	-	
Dettes d'assurance	1 490,2	1 296,8	327,2	435,2	
Dettes et autres	1 202,0	965,9	1 205,8	969,1	
<b>Total passif</b>	<b>18 576,3</b>	<b>18 744,7</b>	<b>17 181,0</b>	<b>17 708,0</b>	

(\*) Version pro forma intégrant l'IPSEC

INPR	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Fonds propres	378,7	392,2	556,9	585,8	
Passifs subordonnés	-	-	-	-	
Provisions techniques	121,2	104,9	79,3	60,2	
Provisions techniques UC	-	-	-	-	
Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1	
Impôts différés passif	-	-	19,7	24,0	
Dettes d'assurance	0,7	0,2	0,6	0,1	
Dettes et autres	3,7	2,1	3,7	2,1	
<b>Total passif</b>	<b>504,5</b>	<b>499,4</b>	<b>660,4</b>	<b>672,3</b>	

En M€	PASSIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Fonds propres	24,0	24,5	30,2	35,1
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Provisions techniques	38,2	38,0	35,6	32,2
Provisions techniques UC	-	-	-	-
Provisions non techniques	0,1	0,0	0,1	0,0
Impôts différés passif	-	-	-	-
Dettes d'assurance	0,3	0,0	0,2	0,0
Dettes et autres	0,5	1,1	0,5	1,1
<b>Total passif</b>	<b>62,9</b>	<b>63,7</b>	<b>66,5</b>	<b>68,5</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Fonds propres	679,2	689,2	1 074,1	1 092,6
Passifs subordonnés	12,0	-	12,0	-
Provisions techniques	327,8	260,9	50,8	32,4
Provisions techniques UC	-	-	-	-
Provisions non techniques	4,3	2,4	4,3	2,4
Impôts différés passif	-	-	9,5	12,8
Dettes d'assurance	94,4	92,1	42,5	29,9
Dettes et autres	54,4	66,8	54,4	66,8
<b>Total passif</b>	<b>1 172,2</b>	<b>1 111,3</b>	<b>1 247,6</b>	<b>1 236,8</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Fonds propres	1 077,8	1 098,9	1 585,4	1 712,7
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Provisions techniques	7 473,4	8 072,3	8 011,3	8 314,9
Provisions techniques UC	551,1	666,2	564,2	647,1
Provisions non techniques	1,6	2,6	1,6	2,6
Impôts différés passif	-	-	74,8	143,3
Dettes d'assurance	14,6	15,7	14,6	15,7
Dettes et autres	248,4	267,8	248,4	267,8
<b>Total passif</b>	<b>9 366,8</b>	<b>10 123,5</b>	<b>10 500,3</b>	<b>11 104,0</b>

En M€	PASSIF			
	Comptes statutaires		Solvabilité 2	
	2024	2025	2024	2025
Fonds propres	97,3	102,1	112,1	117,4
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Provisions techniques	20,1	18,7	12,0	12,3
Provisions techniques UC	-	-	-	-
Provisions non techniques	0,2	0,1	0,2	0,1
Impôts différés passif	-	-	3,8	4,0
Dettes d'assurance	1,0	2,0	1,0	2,0
Dettes et autres	12,9	14,1	12,9	14,1
<b>Total passif</b>	<b>131,4</b>	<b>137,1</b>	<b>142,0</b>	<b>149,8</b>

Mutuelle Renault	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Fonds propres	65,3	69,6	70,2	77,7	
Passifs subordonnés	-	-	-	-	
Provisions techniques	9,1	12,5	9,9	11,3	
Provisions techniques UC	-	-	-	-	
Provisions non techniques	-	-	-	-	
Impôts différés passif	-	-	-	0,2	
Dettes d'assurance	0,4	5,7	0,4	5,7	
Dettes et autres	10,0	18,1	10,0	18,1	
<b>Total passif</b>	<b>84,8</b>	<b>105,8</b>	<b>90,5</b>	<b>113,0</b>	

Médicis	En M€	PASSIF	
		Comptes statutaires	
		2024	2025
Fonds propres		289,4	294,0
Passifs subordonnés			
Provisions techniques		2 322,9	2 254,7
Provisions techniques UC		6,5	17,1
Provisions non techniques			
Dettes d'assurance			
Dettes et autres		25,0	24,2
<b>Total passif</b>		<b>2 643,8</b>	<b>2 589,9</b>

Energie Mutuelle	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Fonds propres	15,3	12,9	13,5	10,8	
Passifs subordonnés	1,5	1,5	1,5	1,5	
Provisions techniques	10,7	15,5	6,6	5,0	
Provisions techniques UC	-	-	-	-	
Provisions non techniques	3,0	2,8	3,0	2,8	
Impôts différés passif	-	-	-	-	
Dettes d'assurance	17,9	15,4	11,9	4,7	
Dettes et autres	4,9	6,8	4,9	6,8	
<b>Total passif</b>	<b>53,2</b>	<b>54,8</b>	<b>41,3</b>	<b>31,6</b>	

CMAV	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Fonds propres	121,9	126,1	190,8	192,2	
Passifs subordonnés	40,0	-	40,0	-	
Provisions techniques	273,7	261,3	254,6	245,0	
Provisions techniques UC	28,5	28,0	28,5	27,3	
Provisions non techniques	0,1	0,1	0,1	0,1	
Impôts différés passif	-	-	10,4	10,5	
Dettes d'assurance	6,1	7,2	6,1	7,2	
Dettes et autres	9,4	15,2	9,9	15,4	
<b>Total passif</b>	<b>479,7</b>	<b>437,9</b>	<b>540,3</b>	<b>497,7</b>	

		PASSIF			
En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2		
	2024	2025	2024	2025	
Quatrem	Fonds propres	869,9	930,0	1 732,7	1 832,6
	Passifs subordonnés	486,0	486,0	486,0	486,0
	Provisions techniques	8 488,2	7 752,5	6 712,0	5 717,5
	Provisions techniques UC	239,2	235,4	239,1	226,4
	Provisions non techniques	10,9	8,7	10,9	8,7
	Impôts différés passif	-	-	0,0	25,7
	Dettes d'assurance	1 186,9	1 230,1	318,1	336,7
	Dettes et autres	283,4	243,2	298,2	256,3
<b>Total passif</b>	<b>11 564,5</b>	<b>10 885,9</b>	<b>9 797,1</b>	<b>8 889,9</b>	

		PASSIF			
En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2		
	2024	2025	2024	2025	
UNOFI-Assurances	Fonds propres	550,8	582,7	882,6	929,9
	Passifs subordonnés	-	-	-	-
	Provisions techniques	5 417,5	5 457,0	5 227,7	5 218,0
	Provisions techniques UC	1 287,7	1 431,6	1 185,3	1 333,8
	Provisions non techniques	-	-	-	-
	Impôts différés passif	-	-	41,0	52,3
	Dettes d'assurance	12,3	11,1	12,3	11,1
	Dettes et autres	408,5	381,2	424,2	401,2
<b>Total passif</b>	<b>7 676,7</b>	<b>7 863,7</b>	<b>7 773,1</b>	<b>7 946,4</b>	

		PASSIF			
En M€	Comptes statutaires		Solvabilité 2		
	2024	2025	2024	2025	
AUXIA	Fonds propres	163,7	172,0	272,1	282,4
	Passifs subordonnés	-	-	-	-
	Provisions techniques	1 523,8	1 667,4	1 387,7	1 483,0
	Provisions techniques UC	57,9	53,6	57,8	55,7
	Provisions non techniques	1,4	1,5	1,4	1,5
	Impôts différés passif	-	-	55,9	60,4
	Dettes d'assurance	8,9	9,3	8,9	9,3
	Dettes et autres	33,5	35,1	38,4	36,9
<b>Total passif</b>	<b>1 789,2</b>	<b>1 939,0</b>	<b>1 822,2</b>	<b>1 929,2</b>	

		PASSIF	
En M€	Comptes statutaires		
	2024	2025	
MH Retraite Supplémentaire	Fonds propres	58,4	163,4
	Passifs subordonnés	-	-
	Provisions techniques	1 392,0	1 495,8
	Provisions techniques UC	148,3	285,4
	Provisions non techniques	0,7	0,7
	Dettes d'assurance	32,9	32,3
	Dettes et autres	11,0	33,8
<b>Total passif</b>	<b>1 643,3</b>	<b>2 011,4</b>	

AUXIA Assistance	En M€	PASSIF			
		Comptes statutaires		Solvabilité 2	
		2024	2025	2024	2025
Fonds propres	12,5	15,5	22,8	26,5	
Passifs subordonnés	-	-	-	-	
Provisions techniques	12,1	12,2	1,9	1,7	
Provisions techniques UC	-	-	-	-	
Provisions non techniques	-	-	-	-	
Impôts différés passif	-	-	3,0	3,3	
Dettes d'assurance	1,0	0,9	1,0	0,9	
Dettes et autres	5,9	3,5	5,9	3,5	
<b>Total passif</b>	<b>31,5</b>	<b>32,1</b>	<b>34,6</b>	<b>35,9</b>	

Les méthodes de valorisation sont identiques quelques soient les entités, les points principaux sont précisés ci-dessous.

Concernant l'impôt différé passif, l'explication est traitée à la section D.1.

Concernant les provisions techniques, elles sont détaillées en section D.2.

### D.3.1 PASSIFS SUBORDONNES

Le montant des passifs subordonnés inscrits dans le bilan de la SGAM Malakoff Humanis correspond aux titres participatifs émis par Energie Mutuelle en 2000 et au titre subordonné remboursable (TSR) émis par Malakoff Humanis Prévoyance en juin 2025 pour un montant de 750M€, une durée de 10 ans et un taux de 4,50%.

Consécutivement à cette opération, Malakoff Humanis Prévoyance a remboursé son TSR, émis le 22 octobre 2015 et arrivé à échéance le 22 octobre 2025, d'un montant de 250 M€ avec un taux de 5,75%.

### D.3.2. PROVISIONS AUTRES QUE PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions non techniques représentent les provisions pour risques et charges le montant diminuent entre 2024 et 2025 pour atteindre le montant de 39,7 M€.

### D.3.3. DETTES D'ASSURANCE

L'augmentation des dettes d'assurance en comptabilité résulte d'effet méthode dans la comptabilisation des primes acquises non émises de cessions (PANE de cession) dans le cadre de la clôture anticipée.

Les PANE de cession sont déduites des provisions techniques cédées en Solvabilité 2 ce qui explique la diminution des dettes d'assurance dans les postes du bilan.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode alternative concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter.

## D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'évaluation aux fins de solvabilité n'est à noter

# E. GESTION DU CAPITAL

## E.1. Fonds propres

### E.1.1. PROCEDURES DE GESTION DES FONDS PROPRES

L'objectif de la SGAM Malakoff Humanis est de gérer les fonds propres dans une perspective de :

- Création de valeur à long terme en phase avec la stratégie de développement du Groupe ;
- Maintien du niveau de solvabilité en phase avec l'appétit aux risques.

La gestion des fonds propres s'articule autour de 3 enjeux clés :

- Anticipation des besoins et/ou excédents de fonds propres (au regard des contraintes réglementaires, de la stratégie du groupe prudentiel, de l'appétit aux risques et de la sensibilité de la clientèle) ;
- Optimisation de la répartition des fonds propres et des mécanismes de solidarité entre les entités du groupe prudentiel ;
- Identification des leviers de pilotage des fonds propres et de la solvabilité (rapport entre les fonds propres et les besoins de fonds propres immobilisés).

Le processus de gestion des fonds propres s'inscrit dans la continuité du processus ORSA. Il se décompose de la manière suivante et est réalisé annuellement pour le groupe prudentiel et pour chacune des entités :



#### ➤ Suivi du niveau de solvabilité

Le suivi du niveau de solvabilité est réalisé à partir des résultats de l'ORSA. Ces résultats permettent de constater :

- À date de clôture : les fonds propres disponibles et les fonds propres devant être immobilisés dans le cadre du Besoin Global de Solvabilité ;
- En prospectif : d'anticiper les besoins de fonds propres sous différents scénarios de stress et différentes options de pilotage stratégiques (décisions d'investissements, décisions de tarification, décisions de développement...).

#### ➤ Définition de la stratégie de solvabilité

La stratégie de solvabilité préconise pour le groupe prudentiel :

- Un niveau de ratio de solvabilité à atteindre en scénario central des calculs prospectifs de l'ORSA ;
- Un niveau de ratio de solvabilité à préserver en scénario adverse des calculs prospectifs de l'ORSA. Ce niveau matérialise l'appétit aux risques global.

Pour les entités du Groupe, la stratégie de solvabilité consiste à veiller à ce que les ratios de solvabilité de chaque entité soient suffisants pour ne pas déclencher les seuils des mesures de surveillance ni les seuils des mesures d'aide des règles de solidarité financière.

### ➤ Construction du plan de gestion du capital

Le plan de gestion du capital se déduit des actions à mettre en œuvre pour que le niveau de solvabilité prospectif respecte les contraintes de la stratégie de solvabilité.

Il vise à s'assurer que la stratégie soit respectée notamment par le respect des seuils qui ont été fixés dans le cadre de la tolérance aux risques et dans les mécanismes de solidarité.

Chaque action portant sur les fonds propres ou le besoin de fonds propres fait l'objet d'une analyse de conformité sur la régularité et la capacité à modifier la solvabilité du groupe dans le sens souhaité.

Les opérations en capital sont par principe limitées entre les différents affiliés du groupe prudentiel et leurs filiales. Par dérogation, Malakoff Humanis Prévoyance porte dans ses engagements des titres subordonnés à hauteur de 750 M€ par des acteurs externes au groupe prudentiel.

Par ailleurs, à la suite des analyses réalisées sur 2024, toutes les entités affiliées à la SGAM Malakoff Humanis respectent le cadre d'appétit aux risques qui a été fixé sauf Energie Mutuelle qui est sous le mécanisme de surveillance et Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS) qui est une filiale.

Pour Energie Mutuelle, des plans de rétablissement ont été construits et validés.

La filiale MHRS a bénéficié d'une augmentation du capital à hauteur de 120 M€ en 2025.

En cas d'apport de fonds propres, l'éligibilité aux différents tiers ciblés doit être démontrée et validée par l'autorité de contrôle.

### ➤ Mise en œuvre du plan de gestion du capital

La mise en œuvre du plan de gestion du capital est ensuite réalisée par les différentes fonctions en charge au sein du groupe.

## E.1.2. EVOLUTION DES FONDS PROPRES ET LEUR COMPOSITION

La composition des fonds propres économiques au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 de la **SGAM Malakoff Humanis** est la suivante :

En M€	2024	2025
Capital social	28,9	28,9
Réserve de réconciliation	10 212,0	10 575,5
Titres subordonnés	247,4	751,3
<b>Total des fonds propres Bilan</b>	<b>10 488,2</b>	<b>11 355,6</b>
Intérêts minoritaires	-0,003	-104,4
<b>Total des fonds propres éligibles SCR</b>	<b>10 488,2</b>	<b>11 251,3</b>
- dont Tier 1	10 240,8	10 500,0
- dont Tier 2	247,4	751,3
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	10 488,2	11 251,3
- dont éligible MCR	10 488,2	10 768,6

Le montant total des fonds propres S2 éligibles en couverture du SCR est égal à 11 251,3 M€ et se décompose de la manière suivante :

- les fonds propres S2 pour un montant de 10 604,4 M€ ;
- les passifs subordonnés dans les limites des passifs éligibles à la couverture des risques pour un montant de 751,3 M€ ;
- la déduction des intérêts minoritaires net de la quote-part des risques à la charge des minoritaires pour un montant de 104,4 M€

L'évolution des fonds propres de la SGAM Malakoff Humanis se décompose de la manière suivante entre 2024 et 2025 :

<b>En M€</b>	
<b>Fonds propres 2024</b>	<b>10 488,2</b>
Méthode	-331,7
Flux de trésorerie	339,2
Performance Financière	2 062,6
Performance d'exploitation	24,1
Redistributions et impôts	-1 274,3
Marge de Risque	45,0
Entrée d'UNOFI en 2025	2,5
<b>Fonds propres 2025</b>	<b>11 355,6</b>

En 2025, les fonds propres sont en hausse de 867 M€, en raison principalement :

- des performances financières après redistributions, dans un environnement de taux élevés, soutenues par la bonne performance des actions ;
- des performances d'exploitation provenant essentiellement des résultats prévoyance/santé 2025 meilleurs qu'anticipés et de l'augmentation de la prudence comptable annulée en Solvabilité 2 (en grande partie compensées par les pertes d'exploitation de l'épargne en 2025 et celles attendues en prévoyance/santé sur 2026) ;
- des flux de trésorerie positifs portés essentiellement par l'émission d'un titre subordonné pour 750 M€ après remboursement du titre subordonné historique de 250 M€, en partie compensés par les résultats non techniques 2025.

Cette augmentation est en partie compensée par la charge d'impôts de l'année.

Les pertes méthodologiques (-331,7 M€) résultent principalement de :

- l'amélioration des méthodes de calcul des redistributions futures et des méthodes de modélisation de l'emprunteur ;
- la revue de la qualité des données sur les frais.

Les fonds propres Solvabilité 2 éligibles au ratio de couverture du SCR sont de 11 251,3 M€. L'écart avec les fonds propres du bilan Solvabilité 2 s'explique par le retraitement des intérêts minoritaires d'UNOFI.

L'acquisition d'UNOFI a donc un impact global sur les fonds propres Solvabilité 2 éligibles au ratio de couverture du SCR de -101,9 M€ (+2,5 M€ - 104,4 M€ d'intérêts minoritaires).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des fonds propres entre 2024 et 2025 par entité :

En M€	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	6 296,1	7 125,1
INPR	556,9	585,8
CAPREVAL	30,2	35,1
Malakoff Humanis Mutuelle	1 086,1	1 092,6
La France Mutualiste	1 585,4	1 712,7
Radiance Mutuelle	112,1	117,4
Mutuelle Renault	70,2	77,7
Médecis	289,4	294,0
Energie Mutuelle	14,9	12,3
CMAV	230,8	192,2
QUATREM	2 218,7	2 318,6
UNOFI-Assurances	876,8	926,1
AUXIA	272,1	282,4
MH Retraite Supplémentaire	58,4	163,4
AUXIA Assistance	22,8	26,5

(\*) Version pro forma intégrant l'IPSEC sur l'année 2024

Le détail des fonds propres des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

En M€	2024*	2025
Capital social	12,1	12,1
Réserve de réconciliation	6 036,4	6 363,0
Titres subordonnés	247,6	750,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>6 296,1</b>	<b>7 125,1</b>
- dont Tier 1	6 048,5	6 375,1
- dont Tier 2	247,6	750,0
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	6 296,1	7 125,1
- dont éligible MCR	6 162,2	6 489,9

(\*) Version pro forma intégrant l'IPSEC

En 2025, les fonds propres sont en hausse (+829 M€) en raison principalement :

- des performances financières notamment en action ;
- de l'émission d'un nouveau TSR de 750M€ après le remboursement du TSR de 250M€ (intégré dans la colonne flux de trésorerie).

Les effets méthodes concernent principalement des améliorations de la modélisation des redistributions futures.

- **INPR**

En M€	2024	2025
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	556,5	585,4
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>556,9</b>	<b>585,8</b>
- dont Tier 1	556,9	585,8
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	556,9	585,8
- dont éligible MCR	556,9	585,8

En 2025, la hausse du niveau de fonds propres (+28,9 M€) provient essentiellement des performances financières de l'année en lien principalement avec les performances des actions.

L'impact des déficits d'exploitation est limité (-0,7M€). En effet, les déficits d'exploitation prévus en 2026 à intégrer dans les calculs Solvabilité 2 de 2025 sont en grande partie compensés par :

- un résultat d'exploitation 2025 meilleur que celui anticipé à la clôture 2024 ;
- la fraction des déficits 2026 imputable à des frais d'acquisition, exclus des calculs Solvabilité I2 pour la clôture 2025.

- **CAPREVAL**

En M€	2024	2025
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	29,8	34,8
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>30,2</b>	<b>35,1</b>
- dont Tier 1	30,2	35,1
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	30,2	35,1
- dont éligible MCR	30,2	35,1

En 2025, les fonds propres sont en hausse (+4,9 M€) en raison :

- des performances financières principalement en action ;
- des performances d'exploitation résultant des gains d'exploitation économiques constatés sur 2025 non anticipés dans le ratio à fin 2024.

Ces performances sont en partie compensées par des pertes non techniques et atténuées par la fiscalité.

- **Malakoff Humanis Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	3,6	3,6
Réserve de réconciliation	1 070,5	1 089,0
Titres subordonnés	12,0	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>1 086,1</b>	<b>1 092,6</b>
- dont Tier 1	1 074,1	1 092,6
- dont Tier 2	12,0	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	1 086,1	1 092,6
- dont éligible MCR	1 086,1	1 092,6

En 2025, la hausse du niveau de fonds propres (+6,5 M€) provient essentiellement :

- de la performance financière dans un environnement de taux élevés, soutenue par la bonne performance des actions en 2025 ;
- des performances d'exploitation de l'année 2025 supérieures aux anticipations (boni de 13M€).

Ces éléments de hausse des fonds propres sont compensés en partie par le remboursement du TSR à hauteur de 12M€ et par les résultats non techniques (11M€).

- **La France Mutualiste**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	1,1	1,1
Réserve de réconciliation	1 584,3	1 711,6
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>1 585,4</b>	<b>1 712,7</b>
- dont Tier 1	1 585,4	1 712,7
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	1 585,4	1 712,7
- dont éligible MCR	1 585,4	1 712,7

En 2025, les fonds propres sont en hausse de 127,3 M€, en raison principalement des performances financières après redistributions, dans un environnement de taux élevés, soutenues par la bonne performance des actions.

L'impact positif des taux est atténué par les pertes d'exploitation économiques. Elles s'expliquent par l'augmentation des frais dans un contexte de croissance d'activité.

L'impact des flux de trésorerie sur les fonds propres correspond aux frais financiers et au résultat non technique 2025.

Les gains méthodologiques (+16,9 M€) résultent principalement d'une amélioration des méthodes de mesure des engagements pour frais, en partie compensée par les pertes générées par l'acquisition d'UNOFI (écart entre le prix d'acquisition et la valeur des fonds propres S2 d'UNOFI).

- **Radiance Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	0,4	0,4
Réserve de réconciliation	111,7	117,0
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>112,1</b>	<b>117,4</b>
- dont Tier 1	112,1	117,4
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	112,1	117,4
- dont éligible MCR	112,1	117,4

En 2025, la hausse du niveau de fonds propres (+5,3 M€) provient essentiellement :

- de la performance financière dans un environnement de taux élevés, soutenue par la bonne performance des actions en 2025 ;
- des performances d'exploitation de l'année 2025 supérieures aux anticipations.

Cette hausse est partiellement compensée par des charges non techniques et par la charge d'impôts de l'année.

La surtaxe prévue en 2026 neutralise en grande partie le résultat d'exploitation anticipé en 2026. Cela explique la neutralité de l'année 2026 dans l'évolution des fonds propres S2 de 2025.

- **Mutuelle Renault**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	69,9	77,5
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>70,2</b>	<b>77,7</b>
- dont Tier 1	70,2	77,7
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	70,2	77,7
- dont éligible MCR	70,2	77,7

En 2025, la hausse du niveau de fonds propres (+7,5 M€) provient essentiellement :

- des performances d'exploitation de l'année 2025 supérieures aux anticipations et, dans une moindre mesure, des gains d'exploitation attendus en 2026 ;
- de la performance financière dans un environnement de taux élevés, soutenue par la bonne performance des actions en 2025.

Cette hausse est partiellement compensée par des charges non techniques et par la charge d'impôts de l'année.

- **MEDICIS**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	289,4	294,0
Plus/moins-values latentes	-6,2	-5,9
Titres subordonnés		
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>283,2</b>	<b>288,0</b>
- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	279,3	283,8
- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	285,5	289,7

Les fonds propres éligibles correspondent aux fonds propres du bilan, soit 294 M€, après déduction des fonds propres revenant à l'action sociale cantonnée et des immobilisations incorporelles totalisant globalement 4,3 M€.

- **Energie Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	0,2	0,2
Réserve de réconciliation	13,2	10,6
Titres subordonnés	1,5	1,5
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>14,9</b>	<b>12,3</b>
- dont Tier 1	13,5	10,8
- dont Tier 2	1,5	1,5
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	14,9	12,3
- dont éligible MCR	14,3	11,6

En 2025, la baisse du niveau de fonds propres (-2,6 M€) provient essentiellement :

- de performances d'exploitation négatives anticipées en 2026 non compensées par de meilleurs performances 2025 par rapport à l'attendu ;
- d'un correctif de méthode pour le calcul de marge de gestion future intégrée dans les fonds propres ;
- de résultats non techniques.

- **CMAV**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	0,5	0,5
Réserve de réconciliation	190,3	191,8
Titres subordonnés	40,0	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>230,8</b>	<b>192,2</b>
- dont Tier 1	190,8	192,2
- dont Tier 2	40,0	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	207,7	192,2
- dont éligible MCR	192,5	192,2

En 2025, la baisse du niveau de fonds propres (-38,6 M€) provient essentiellement du remboursement du TSR à hauteur de 40M€. La performance financière, notamment sur le portefeuille des actions, est en grande partie redistribuée sous forme de participation aux bénéficiaires.

- **QUATREM :**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	510,4	510,4
Réserve de réconciliation	1 222,3	1 322,2
Titres subordonnés	486,0	486,0
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>2 218,7</b>	<b>2 318,6</b>
- dont Tier 1	1 732,7	1 832,6
- dont Tier 2	486,0	486,0
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	2 218,7	2 265,9
- dont éligible MCR	1 803,9	1 900,9

En 2025, les fonds propres sont en hausse de 100 M€, en raison principalement :

- des performances après redistributions modérées en raison, d'une part, de l'adossement important en obligations qui pénalise la performance dans un contexte de hausse des taux et, d'autre part, de la perte des marges financières futures sur les portefeuilles de Malakoff Humanis Prévoyance qui ne sont plus réassurés par Quatrem ;
- des performances d'exploitation provenant essentiellement des résultats prévoyance/santé 2025 meilleurs qu'anticipés et de l'augmentation de la prudence comptable annulée en Solvabilité 2. Les pertes de l'épargne sont neutralisées par une baisse de la marge de risque suite principalement à l'arrêt de la réassurance de Malakoff Humanis Prévoyance.

L'adhésion de la SGAM au pool CAT du BCAC au 1/1/2025 a conduit à la résiliation du dispositif de réassurance intra-groupe qui avait été mis en place entre Malakoff Humanis Prévoyance (cédante) et Quatrem (réassureur) pour certains clients à fort risque de concentration couverts par Malakoff Humanis Prévoyance.

L'arrêt de ce dispositif impacte significativement le bilan de Quatrem.

Cette augmentation est en partie compensée par la charge d'impôts de l'année et par les flux de trésorerie liés principalement au résultat non technique 2025 et aux coupons de titres subordonnés.

Les pertes méthodologiques (-91,7 M€) résultent principalement d'une amélioration :

- des méthodes de calcul des redistributions futures ;
- des méthodes de modélisation de l'emprunteur.

- UNOFI-Assurances

En M€	2024	2025
Capital social	54,1	54,1
Réserve de réconciliation	822,7	872,0
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>876,8</b>	<b>926,1</b>
- dont Tier 1	876,8	926,1
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	876,8	926,1
- dont éligible MCR	876,8	926,1

En 2025, les fonds propres sont en hausse de 47,3 M€, en raison principalement :

- de l'effet méthode en lien avec l'amélioration de la prudence dans le calcul des marges de gestion futures (-8M€) ;
- des flux de trésorerie négatifs (- 10,5 M€) liés aux dividendes payés en 2025 ;
- de la performance financière de +310,6 M€, dans un environnement de taux élevés, soutenue par la bonne performance des actions ;
- des pertes d'exploitation économiques (-8,6 M€) s'expliquant par la dégradation des marges de gestion future en raison de l'augmentation de la structure de frais projetés ;
- de l'augmentation de la marge de risque pour -21 M€ en lien avec la hausse des risques de souscription vie.

Les performances financières sont largement absorbées par les redistributions (-189,1 M€) et la charge d'impôts (-26,2 M€).

- AUXIA

En M€	2024	2025
Capital social	78,7	78,7
Réserve de réconciliation	193,5	203,7
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>272,1</b>	<b>282,4</b>
- dont Tier 1	272,1	282,4
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	272,1	282,4
- dont éligible MCR	272,1	282,4

En 2025, la hausse du niveau de fonds propres (+10,3 M€) provient essentiellement des performances financières soutenues par l'augmentation des actions et les marges financières futures sur la production 2025.

Ces performances sont en partie compensées par les postes suivants :

- les redistributions aux assurés ;
- une hausse de la marge de risque en lien avec la hausse des risques dans un contexte de croissance d'activité ;
- des dividendes payés sur l'année (-5,9 M€ en flux de trésorerie)

Les effets méthodes concernent principalement des améliorations de la modélisation des redistributions futures.

- **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	58,4	163,4
Plus/moins-values latentes	81,0	34,0
Titres subordonnés		
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>139,4</b>	<b>197,4</b>
- dont éligible Marge de solvabilité yc PVL	139,4	197,4
- dont éligible Marge de solvabilité hors PVL	58,4	163,4

Les fonds propres évoluent du résultat net de l'année (-15 M€) et de l'augmentation de capital effectuée en 2025 (+120 M€).

Les pertes d'exploitations sont en partie compensées par les produits financiers en représentation des fonds propres.

La majeure partie des autres produits financiers nets des intérêts techniques a été redistribuée aux assurés sous forme de participation aux bénéfices.

- **AUXIA Assistance**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Capital social	1,8	1,8
Réserve de réconciliation	21,0	24,7
Titres subordonnés	-	-
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>22,8</b>	<b>26,5</b>
- dont Tier 1	22,8	26,5
- dont Tier 2	-	-
- dont Tier 3	-	-
- dont éligible SCR	22,8	26,5
- dont éligible MCR	22,8	26,5

Une hausse des fonds propres de 3,8 M€ est constatée en 2025 en raison principalement :

- des performances d'exploitation. Elles résultent principalement des résultats anticipés pour 2026 ;
- des performances financières. Elles bénéficient de la hausse des actions en 2025.

Ces augmentations sont en partie compensées par :

- les dividendes payés sur l'année (-1,4 M€ en flux de trésorerie) ;
- la charge d'impôts (-1,8 M€).

Ainsi, l'évolution des fonds propres par entité se décompose de la manière suivante sur 2025 :

En M€	2024	Méthode	Flux de trésorerie	Performance Financière	Performance d'exploitation	Redistributions et impôts	Marge de Risque	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	<b>6 296,1</b>	-147,9	396,8	725,6	-48,2	-130,4	33,2	<b>7 125,1</b>
INPR	<b>556,9</b>	0,1	-0,8	38,6	-0,7	-8,5	0,1	<b>585,8</b>
CAPREVAL	<b>30,2</b>	0,1	-0,4	3,3	2,6	-0,7	0,1	<b>35,1</b>
Malakoff Humanis Mutuelle	<b>1 086,1</b>	-6,4	-25,5	26,8	17,8	-6,3	0,1	<b>1 092,6</b>
La France Mutualiste	<b>1 585,4</b>	16,9	-14,1	888,3	-59,7	-688,2	-15,9	<b>1 712,7</b>
Radiance Mutuelle	<b>112,1</b>	-	0,1	5,4	1,6	-1,7	-0,2	<b>117,4</b>
Mutuelle Renault	<b>70,2</b>	-	-1,1	3,3	7,7	-2,3	0,0	<b>77,7</b>
Médecis	<b>289,4</b>	-	-2,1	67,5	2,2	-63,2	-	<b>294,0</b>
Energie Mutuelle	<b>14,9</b>	-1,3	-1,0	0,8	-1,5	0,0	0,4	<b>12,3</b>
CMAV	<b>230,8</b>	-0,2	-41,6	14,8	0,4	-11,1	-0,8	<b>192,2</b>
QUATREM	<b>2 218,7</b>	-91,7	-27,7	225,1	174,6	-217,5	37,0	<b>2 318,6</b>
UNOFI-Assurances	<b>882,6</b>	-	-10,5	310,6	-16,6	-215,3	-21,0	<b>929,9</b>
AUXIA	<b>272,1</b>	-15,4	-7,2	135,9	-2,9	-91,0	-9,1	<b>282,4</b>
MH Retraite Supplémentaire	<b>58,4</b>	0,0	120,2	27,6	-20,8	-22,1	-	<b>163,4</b>
AUXIA Assistance	<b>22,8</b>	-0,1	-1,7	1,8	5,5	-1,8	0,0	<b>26,5</b>

(\*) Version pro forma intégrant l'IPSEC sur l'année 2024

## E.2. Capital de solvabilité requis et Minimum de capital requis (SCR)

### E.2.1. METHODE DE CALCUL DE L'EXIGENCE DE CAPITAL

La SGAM Malakoff Humanis utilise la formule standard pour le calcul de l'exigence réglementaire en capital. Les proxys utilisés liés à des anomalies de qualité de données sont prudents et non significatifs.

La capacité d'absorption des impôts différés est limitée au montant des impôts différés inscrits au passif du bilan solvabilité 2. Les éventuels impôts différés actifs ne sont pas pris en compte ni dans le calcul des fonds propres, ni dans la capacité d'absorption des SCR.

La participation aux bénéfices futurs (principalement liée aux activités d'Épargne/Retraite) est la principale source d'absorption des SCR. Concernant le SCR de longévité, il a pour effet de prolonger la durée des engagements soumis aux participations aux bénéfices. En conséquence, le SCR de longévité engendre une absorption négative par la participation aux bénéfices.

### E.2.2. MESURE DE L'EXIGENCE DE CAPITAL (SCR)

Les évolutions des montants de SCR de la **SGAM Malakoff Humanis** par sous-modules de risques entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

En M€	2024	2025
SCR de marché	3 990,1	5 116,2
SCR contrepartie	239,0	269,6
SCR Vie	1 124,5	1 778,7
SCR Santé	1 568,9	1 600,9
SCR Non-vie	5,4	6,3
Diversification SCR	-1 753,9	-2 198,5
<b>BSCR</b>	<b>5 174,0</b>	<b>6 573,2</b>
SCR Opérationnel	268,0	285,4
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1 520,1	-2 484,2
Ajustement impôts différés	-172,6	-329,9
EMS FRPS	113,6	111,5
Capital requis secteur financier	-	6,9
<b>SCR</b>	<b>3 862,9</b>	<b>4 162,9</b>

L'augmentation du SCR en 2025 (+300 M€) s'explique principalement par l'accroissement des risques à la suite de l'acquisition d'UNOFI pour 266 M€.

L'autre facteur contribuant à l'augmentation des risques provient principalement de l'accroissement du SCR de marché, en lien avec la hausse des expositions et du coût du risque action.

Le tableau ci-dessous donne les SCR entre 2024 et 2025 **par entité**.

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Malakoff Humanis Prévoyance*	2 275,0	2 296,8
INPR	113,6	128,9
CAPREVAL	10,6	11,3
Malakoff Humanis Mutuelle	270,1	283,1
La France Mutualiste	578,2	607,8
Radiance Mutuelle	24,6	29,1
Mutuelle Renault	27,1	30,4
Médecis	67,6	61,2
Energie Mutuelle	10,1	6,0
CMAV	33,8	39,0
QUATREM	975,9	866,6
UNOFI-Assurances	337,3	369,9
AUXIA	98,6	113,8
MH Retraite Supplémentaire	46,0	50,3
AUXIA Assistance	6,3	7,1

(\*) Vision intégrant l'IPSEC sur l'année 2024

Le détail des SCR des entités de la SGAM Malakoff Humanis :

- **Malakoff Humanis Prévoyance**

<b>En M€</b>	<b>2024*</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	1 740,5	1 861,8
SCR contrepartie	91,8	76,9
SCR Vie	354,2	364,5
SCR Santé	957,1	970,4
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-792,0	-806,0
<b>BSCR</b>	<b>2 351,6</b>	<b>2 467,6</b>
SCR Opérationnel	115,7	116,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-192,3	-287,4
Ajustement impôts différés	-	-
<b>SCR</b>	<b>2 275,0</b>	<b>2 296,8</b>

(\*) Vision intégrant l'IPSEC

La hausse du SCR en 2025 résulte principalement de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition action et du coût du risque action.

La hausse du SCR Vie provient d'une augmentation du risque de rachat dans un contexte de taux élevés. L'accroissement du risque de rachat est largement absorbé par de moindres participations aux bénéfices futurs.

La hausse du SCR Santé résulte d'une amélioration de la mesure du risque de rachat, compensée en partie par la mise en place des USP (modification de la mesure du risque de primes par l'utilisation d'un paramètre propre (USP) en lien avec la sinistralité historique de Malakoff Humanis Prévoyance).

L'adhésion de la SGAM au pool CAT du BCAC au 1/1/2025 a conduit à la résiliation du dispositif de réassurance intra-groupe qui avait été mis en place entre Malakoff Humanis Prévoyance (cédante) et Quatrem (réassureur) pour certains clients à fort risque de concentration couverts par Malakoff Humanis Prévoyance. Cela a entraîné une hausse importante des engagements et des placements, et donc des risques associés.

- **INPR**

En M€	2024	2025
SCR de marché	123,9	144,5
SCR contrepartie	2,6	0,9
SCR Vie	10,1	10,1
SCR Santé	13,4	12,9
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-18,2	-16,9
<b>BSCR</b>	<b>131,8</b>	<b>151,5</b>
SCR Opérationnel	1,5	1,5
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-0,2
Ajustement impôts différés	-19,7	-24,0
<b>SCR</b>	<b>113,6</b>	<b>128,9</b>

La hausse du SCR en 2025 résulte de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition action et du coût du risque action.

La baisse du SCR de contrepartie résulte d'un correctif de calcul.

- **CAPREVAL**

En M€	2024	2025
SCR de marché	7,5	8,3
SCR contrepartie	0,7	0,8
SCR Vie	1,5	1,4
SCR Santé	4,0	4,2
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-3,6	-3,7
<b>BSCR</b>	<b>10,2</b>	<b>11,0</b>
SCR Opérationnel	0,4	0,4
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-0,1
Ajustement impôts différés	-	-
<b>SCR</b>	<b>10,6</b>	<b>11,3</b>

La hausse du SCR en 2025 résulte de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation du coût du risque action.

- **Malakoff Humanis Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	196,8	212,6
SCR contrepartie	9,0	10,5
SCR Vie	1,2	1,4
SCR Santé	120,6	122,9
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-69,1	-72,7
<b>BSCR</b>	<b>258,6</b>	<b>274,8</b>
SCR Opérationnel	21,0	21,0
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-
Ajustement impôts différés	-9,5	-12,8
<b>SCR</b>	<b>270,1</b>	<b>283,1</b>

La hausse du SCR en 2025 résulte de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition et du coût du risque action.

- **La France Mutualiste**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	1 544,7	1 678,1
SCR contrepartie	12,0	48,1
SCR Vie	420,8	605,1
SCR Santé	-	-
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-274,5	-395,6
<b>BSCR</b>	<b>1 702,9</b>	<b>1 935,7</b>
SCR Opérationnel	38,3	41,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-1 088,2	-1 225,9
Ajustement impôts différés	-74,8	-143,3
<b>SCR</b>	<b>578,2</b>	<b>607,8</b>

L'augmentation du SCR en 2025 (+29,6 M€) résulte principalement de :

- la hausse des risques de marché à la suite de la hausse de l'exposition et du coût du risque action ;
- la hausse des risques de défaut des contreparties à la suite d'une amélioration des méthodes de mesure ;
- la hausse des risques de souscription vie en raison principalement de l'augmentation du risque de rachat dans un contexte de taux élevés et de croissance d'activité ;
- l'accroissement du risque de marché et du risque de rachat est largement absorbé par de moindres participations aux bénéfices futurs ;
- l'augmentation des impôts différés en 2025 permet aussi davantage d'absorption des risques.

- **Radiance Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	14,8	18,4
SCR contrepartie	3,6	4,3
SCR Vie	0,2	0,2
SCR Santé	16,1	17,9
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-8,9	-10,4
<b>BSCR</b>	<b>25,9</b>	<b>30,4</b>
SCR Opérationnel	2,5	2,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs	0,0	0,0
Ajustement impôts différés	-3,8	-4,0
<b>SCR</b>	<b>24,6</b>	<b>29,1</b>

La hausse du SCR en 2025, résulte à la fois :

- de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition action et du coût du risque action ;
- de l'amélioration de la mesure du risque de rachat sur le périmètre santé ;
- de l'augmentation du risque de souscription en lien avec le développement du chiffre d'affaires.

- **Mutuelle Renault**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	9,5	13,8
SCR contrepartie	1,2	2,1
SCR Vie	-	-
SCR Santé	19,8	19,7
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-6,1	-8,1
<b>BSCR</b>	<b>24,3</b>	<b>27,4</b>
SCR Opérationnel	2,7	3,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-
Ajustement impôts différés	-	-0,2
<b>SCR</b>	<b>27,1</b>	<b>30,4</b>

La hausse du SCR en 2025 résulte à la fois :

- de l'augmentation du risque de marché due à une augmentation de l'exposition action et crédit et du coût du risque action ;
- de l'augmentation du risque de contrepartie qui s'explique par une forte augmentation des créances nées d'opérations directes.

- **Energie Mutuelle**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	1,5	1,5
SCR contrepartie	2,7	1,9
SCR Vie	-	-
SCR Santé	6,6	3,0
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-2,5	-1,8
<b>BSCR</b>	<b>8,3</b>	<b>4,7</b>
SCR Opérationnel	1,8	1,4
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-
Ajustement impôts différés	-	-
<b>SCR</b>	<b>10,1</b>	<b>6,0</b>

La baisse du SCR en 2025 résulte principalement de la baisse du SCR de souscription du fait de la mise en place d'une réassurance avec Malakoff Humanis Mutuelle.

- **CMAV**

<b>En M€</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
SCR de marché	52,6	60,2
SCR contrepartie	2,2	2,9
SCR Vie	10,7	12,7
SCR Santé	2,1	2,4
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-10,1	-12,1
<b>BSCR</b>	<b>57,5</b>	<b>66,2</b>
SCR Opérationnel	1,3	1,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-15,9	-17,9
Ajustement impôts différés	-9,2	-10,5
<b>SCR</b>	<b>33,8</b>	<b>39,0</b>

La hausse du SCR en 2025 (+5,2 M€) résulte essentiellement de l'augmentation du risque de marché à la suite de la hausse de l'exposition et du coût du risque action.

L'augmentation du SCR Vie provient principalement de la modélisation des engagements épargne en unités de compte (UC).

- **QUATREM**

En M€	2024	2025
SCR de marché	674,3	659,3
SCR contrepartie	96,6	82,2
SCR Vie	269,0	311,8
SCR Santé	476,5	413,7
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-445,2	-432,4
<b>BSCR</b>	<b>1 071,2</b>	<b>1 034,6</b>
SCR Opérationnel	82,9	74,3
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-178,3	-216,5
Ajustement impôts différés	0,0	-25,7
<b>SCR</b>	<b>975,9</b>	<b>866,6</b>

La baisse du SCR en 2025 (-109 M€) résulte principalement de :

- l'arrêt de la réassurance interne BCAC qui entraîne ainsi une baisse importante des placements et des engagements et donc des risques associés ;
- la modification du paramétrage du risque de primes et réserves (SCR Santé) à la suite de la mise en place des USP.

Cette baisse est en partie compensée par la hausse du risque de rachat (SCR Vie) dans un contexte de taux élevés, largement absorbée par de moindres participations aux bénéfices futurs.

- **UNOFI-Assurances**

En M€	2024	2025
SCR de marché	775,5	929,2
SCR contrepartie	6,5	9,3
SCR Vie	199,6	443,4
SCR Santé	-	-
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-132,0	-253,9
<b>BSCR</b>	<b>849,6</b>	<b>1 128,1</b>
SCR Opérationnel	24,9	24,8
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-496,3	-730,7
Ajustement impôts différés	-41,0	-52,3
<b>SCR</b>	<b>337,3</b>	<b>369,9</b>

L'augmentation du SCR en 2025 (+32,6 M€) résulte principalement de :

- la hausse des risques de marché en lien avec, d'une part, la hausse de l'exposition et du coût du risque action, et, d'autre part, l'allongement de la durée et du volume des obligations exposées en crédit ;
- la hausse des risques de souscription vie en raison principalement de l'augmentation du risque de rachat dans un contexte de taux élevés.

L'accroissement du risque de marché et du risque de rachat est largement absorbé par de moindres participations aux bénéfices futurs.

L'augmentation des impôts différés en 2025 permet aussi davantage d'absorption des risques.

- AUXIA**

En M€	2024	2025
SCR de marché	128,3	138,9
SCR contrepartie	14,5	10,1
SCR Vie	146,3	199,2
SCR Santé	13,3	12,3
SCR Non-vie	-	-
Diversification SCR	-75,3	-83,2
<b>BSCR</b>	<b>227,0</b>	<b>277,3</b>
SCR Opérationnel	11,3	11,2
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-105,7	-135,5
Ajustement impôts différés	-34,0	-39,3
<b>SCR</b>	<b>98,6</b>	<b>113,8</b>

Le SCR est en hausse de 15,2M€ en 2025 en raison principalement :

- d'une augmentation du risque de rachat en raison de la croissance d'activité ;
- de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition action et du coût du risque action.

Cette hausse est en partie compensée par une baisse du SCR de contrepartie en lien avec la diminution des créances de type 2.

- AUXIA Assistance**

En M€	2024	2025
SCR de marché	4,3	4,8
SCR contrepartie	0,3	0,3
SCR Vie	-	-
SCR Santé	-	-
SCR Non-vie	5,4	6,3
Diversification SCR	-2,2	-2,4
<b>BSCR</b>	<b>7,9</b>	<b>9,0</b>
SCR Opérationnel	0,5	0,6
Ajustement participation aux bénéfices futurs	-	-
Ajustement impôts différés	-2,1	-2,5
<b>SCR</b>	<b>6,3</b>	<b>7,1</b>

La hausse du SCR en 2025 résulte à la fois :

- de l'augmentation du risque de marché principalement portée par l'augmentation de l'exposition action et du coût du risque action ;
- de l'amélioration de la mesure du risque de rachat qui explique majoritairement l'augmentation du SCR de souscription non-vie.

L'exigence de besoin de marge de solvabilité de l'organisme de fonds de retraite supplémentaire (FRPS) **Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire** est en hausse, en lien avec une progression des volumes d'encours suite à la croissance d'activité.

L'exigence du besoin de marge de solvabilité du MRPS **Médicis** diminue en lien avec la baisse des provisions mathématiques théoriques (PMT) des régimes en points sous les effets conjoints de la décollecte et de la hausse de la courbe EIOPA.

### E.2.3. LES RATIOS DE COUVERTURE DU SCR

En conclusion de ce rapport, le tableau ci-dessous synthétise les ratios de couverture de la SGAM, de ses entités affiliées et filiales, avec et sans la prise en compte de la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque, pertinente à utiliser pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements.

	Ratio de solvabilité		Ratio de solvabilité hors VA	
	2024	2025	2024	2025
Malakoff Humanis Prévoyance*	277%	310%	270%	307%
INPR	490%	454%	488%	453%
CAPREVAL	284%	311%	279%	308%
Mutuelle Malakoff Humanis	402%	386%	402%	386%
La France Mutualiste	274%	282%	253%	274%
Radiance Mutuelle	456%	404%	453%	403%
Mutuelle Renault	259%	255%	259%	255%
Médecis	422%	473%		
Energie Mutuelle	147%	203%	147%	201%
CMAV	615%	493%	614%	491%
QUATREM	227%	261%	211%	255%
UNOFI-Assurances	260%	250%	253%	249%
AUXIA	276%	248%	264%	248%
MH Retraite Supplémentaire	127%	325%		
AUXIA Assistance	363%	376%	362%	375%
<b>SGAM Malakoff Humanis</b>	<b>272%</b>	<b>270%</b>	<b>260%</b>	<b>266%</b>

(\*) Vision pro forma intégrant l'IPSEC sur l'année 2024

### E.3 Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR

La SGAM Malakoff Humanis ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### E.5 Non-respect du MCR et du SCR

La SGAM Malakoff Humanis n'est pas concernée.

### E.6 Autres Informations

La SGAM Malakoff Humanis n'a pas d'autres informations à communiquer.



## SGAM Malakoff Humanis

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	46 154 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	42 691 503 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	764 226 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	336 245 K€
<i>Actions</i>	R0100	563 174 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	23 316 K€
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	539 858 K€
<i>Obligations</i>	R0130	22 641 934 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	11 012 551 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	10 550 666 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	1 027 351 K€
<i>Titres garantis</i>	R0170	51 366 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	18 290 891 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-74 562 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	163 337 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	6 259 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 610 647 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	84 486 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	11 279 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	73 207 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 033 301 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-48 741 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-48 741 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 998 822 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	1 002 362 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	996 459 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	83 220 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	815 273 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	692 264 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	358 462 K€
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	419 566 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 631 453 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	88 230 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>51 471 341 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 540 965 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	1 669 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	1 208 K€
<i>Marge de risque</i>	R0550	461 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	1 539 296 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	1 257 732 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	281 564 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	32 197 218 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	4 186 976 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	4 142 982 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	43 994 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	28 010 242 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	27 476 535 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	533 707 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 569 605 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	2 501 572 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	68 034 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	39 722 K€
Provisions pour retraite	R0760	114 012 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	463 056 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	329 905 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	28 134 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	667 056 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	956 231 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	59 428 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	705 610 K€
Passifs subordonnés	R0850	751 268 K€
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	751 268 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	444 767 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>40 866 977 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>10 604 364 K€</b>

SGAM Malakoff Humanis

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	3 919 982 K€	1 052 852 K€								18 524 K€						4 991 358 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	418 977 K€	117 515 K€														536 492 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	479 834 K€	249 891 K€														729 725 K€
Net	R0200	3 859 125 K€	920 476 K€								18 524 K€						4 798 125 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	3 988 282 K€	1 061 951 K€								17 890 K€						5 068 124 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	350 623 K€	151 237 K€														501 860 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	507 507 K€	214 254 K€														721 761 K€
Net	R0300	3 831 398 K€	998 934 K€								17 890 K€						4 848 222 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	3 171 699 K€	538 874 K€								4 442 K€						3 715 015 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	279 216 K€	30 801 K€														310 018 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	407 630 K€	-72 502 K€														335 129 K€
Net	R0400	3 043 285 K€	642 177 K€								4 442 K€						3 689 904 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	788 591 K€	112 979 K€								8 074 K€						909 645 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																909 645 K€

## SGAM Malakoff Humanis

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	47 428 K€	1 399 973 K€	217 900 K€	944 591 K€	1 254 K€		1 791 K€	129 497 K€	2 742 435 K€
Part des réassureurs	R1420	29 396 K€	5 052 K€	11 540 K€	199 200 K€	0 K€			48 952 K€	294 141 K€
Net	R1500		1 394 921 K€	206 361 K€	745 391 K€	1 253 K€		1 791 K€	80 545 K€	2 448 294 K€
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	44 301 K€	1 419 901 K€	258 972 K€	979 278 K€	1 164 K€		2 906 K€	111 298 K€	2 817 818 K€
Part des réassureurs	R1520	35 476 K€	5 927 K€	12 788 K€	180 862 K€	50 K€			38 890 K€	273 994 K€
Net	R1600	8 825 K€	1 413 973 K€	246 184 K€	798 416 K€	1 113 K€		2 906 K€	72 407 K€	2 543 824 K€
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	7 328 K€	990 101 K€	83 692 K€	695 445 K€	506 810 K€		19 262 K€	45 822 K€	2 348 460 K€
Part des réassureurs	R1620	29 248 K€	6 163 K€	1 594 K€	61 748 K€	223 907 K€		-14 397 K€	84 501 K€	392 763 K€
Net	R1700	-21 919 K€	983 939 K€	82 097 K€	633 696 K€	282 903 K€		33 659 K€	-38 679 K€	1 955 697 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	8 942 K€	231 041 K€	28 799 K€	206 964 K€	86 650 K€		7 618 K€	10 021 K€	580 035 K€
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									580 035 K€
<b>Montant total des rachats</b>	R2700		185 691 K€	51 064 K€	971 K€				11 K€	237 737 K€

SGAM Malakoff Humanis
S.05.02
Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060	C0070
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140
R0010									
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	4 991 358 K€						4 991 358 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	536 492 K€						536 492 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	729 725 K€						729 725 K€	
Net	R0200	4 798 125 K€						4 798 125 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	5 068 124 K€						5 068 124 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	501 860 K€						501 860 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	721 761 K€						721 761 K€	
Net	R0300	4 848 222 K€						4 848 222 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	3 715 015 K€						3 715 015 K€	
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	310 018 K€						310 018 K€	
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	335 129 K€						335 129 K€	
Net	R0400	3 689 904 K€						3 689 904 K€	
Dépenses engagées	R0550	909 645 K€						909 645 K€	
Autres dépenses	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	R1300							909 645 K€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280
R1400									
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	2 742 435 K€						2 742 435 K€	
Part des réassureurs	R1420	294 141 K€						294 141 K€	
Net	R1500	2 448 294 K€						2 448 294 K€	
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	2 817 818 K€						2 817 818 K€	
Part des réassureurs	R1520	273 994 K€						273 994 K€	
Net	R1600	2 543 824 K€						2 543 824 K€	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	2 348 460 K€						2 348 460 K€	
Part des réassureurs	R1620	392 763 K€						392 763 K€	
Net	R1700	1 955 697 K€						1 955 697 K€	
Dépenses engagées	R1900	580 035 K€						580 035 K€	
Autres dépenses	R2500								
<b>Total des dépenses</b>	R2600							580 035 K€	
<b>Montant total des rachats</b>	R2700	237 737 K€						237 737 K€	

**SGAM Malakoff Humanis**

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	36 307 788 K€			145 478 K€	
Fonds propres de base	R0020	11 251 267 K€			-96 047 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	11 251 267 K€			-88 919 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>4 162 918 K€</b>	<b>0 K€</b>		<b>34 880 K€</b>	

SGAM Malakoff Humanis

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	28 888 K€	28 888 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	451 959 K€	451 959 K€			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	10 123 518 K€	10 123 518 K€			
Passifs subordonnés	R0140	751 268 K€			751 268 K€	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	104 365 K€	104 365 K€			
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	104 365 K€				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
<b>Total déductions</b>	R0280					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>11 251 267 K€</b>	<b>10 499 999 K€</b>		<b>751 268 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande (1)	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Institution de retraite professionnelle	R0410					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0420					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0520	11 251 267 K€	10 499 999 K€		751 268 K€	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0530	11 251 267 K€	10 499 999 K€		751 268 K€	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (2)	R0560	11 251 267 K€	10 499 999 K€		751 268 K€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	10 768 581 K€	10 499 999 K€		268 582 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0610	<b>1 342 911 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	<b>802%</b>				
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (3)</b>	R0660	<b>11 251 267 K€</b>	10 499 999 K€		751 268 K€	
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	<b>4 162 918 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (3)</b>	R0690	<b>270%</b>				
C0060						
<b>Réserve de réconciliation</b>						
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 604 364 K€				
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710					
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720					
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	480 847 K€				
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740					
Autres fonds propres non disponibles	R0750					
<b>Réserve de réconciliation avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>	R0760	<b>10 123 518 K€</b>				
<b>Bénéfices attendus</b>						
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités vie	R0770					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) — activités non-vie	R0780					
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790					

(1) pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel

(2) à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

(3) y compris fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation

## SGAM Malakoff Humanis

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	5 116 229 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	269 615 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 778 686 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	1 600 901 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 284 k€	
Diversification	R0060	-2 198 487 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>6 573 228 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	285 397 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 484 242 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-329 905 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	111 534 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 156 013 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>4 162 918 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital requis	R0470	1 342 911 k€
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	6 906 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	6 906 k€
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
Capital requis pour les organismes de placement collectif ou les investissements sous forme de fonds	R0555	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>4 162 918 k€</b>

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

**SGAM Malakoff Humanis**  
S.32.01  
Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom Juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme Juridique	Catégorie (Mutuelle / non Mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui / Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique		
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
LEI9695007LRF76CDE6J09	FRANCE	SGAM MALAKOFF HUMANIS	Other	Société de groupe d'assurance mutuelle	Non-mutual	ACPR										Method 1: Full consolidation
LEI969500UDOCU0ZBDQSN62	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS PREVOYANCE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500YRZ5FRYITBQL14	FRANCE	MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI9695009F4RTR2XX2R66	FRANCE	CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500WNCBWJB21D3E56	FRANCE	INST NATIONALE PREVOYANCE REPRESENTANTS	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500Z2U9GIJLNL614	FRANCE	CAPREVAL	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500H2K3UBJUTP39	FRANCE	QUATREM	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500DMYQXVFN7L22	FRANCE	AUXIA	Composite insurer	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500B0S8OJHTBFIG75	FRANCE	AUXIA ASSISTANCE	Non-Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500POEX2MSU74R786	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	Life undertakings	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non-mutual	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%			100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI9695009PV8N2BL32E50	FRANCE	ENERGIE MUTUELLE	Composite insurer	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500SEXGTDUONC007	FRANCE	MUTUELLE RENAULT	Non-Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500DYGG5AWMA40544	FRANCE	RADIANCE MUTUELLE	Composite insurer	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500OIZM8U1CZ7M238	FRANCE	MUT DES ENTREP ET INDEP COM INDUST SERV	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI96950033OQXKHSAFU61	FRANCE	LA FRANCE MUTUALISTE	Life undertakings	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutual	ACPR						100,00%				Method 1: Full consolidation
LEI969500HFPMS42WVVCVN25	FRANCE	UNOFI-ASSURANCES	Life undertakings	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	85,00%	100,00%	85,00%			85,00%				Method 1: Full consolidation
LEI96950063MFGHYR8S009	FRANCE	SAS UNOFI	Mixed-activity insurance holding company as defined in Art. 212§1 [g] of Directive 2009/138/EC	Société par actions simplifiée	Non-mutual	ACPR	85,00%	100,00%	85,00%							Method 1: Full consolidation
LEI969500BK2HLD0ZBEXN41	FRANCE	UNOPARFI	Other	Société anonyme	Non-mutual		85,00%	100,00%	85,00%							Method 1: Full consolidation
LEI969500S11F3E224M9C49	FRANCE	UNOFI-GESTION D'ACTIFS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	83,78%	100,00%	83,78%							Method 1: Full consolidation
SC/378566533	FRANCE	UNOFI-PATRIMOINE	Other	Société anonyme	Non-mutual		85,00%	100,00%	85,00%							Method 1: Full consolidation
LEI969500GPRSKIDEPL1B77	FRANCE	HOLDING MALAKOFF HUMANIS	Insurance holding company as defined in Art. 212§ [f] of Directive 2009/138/EC	Société anonyme	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%							Method 1: Full consolidation
LEI969500QFNHYH376NIR29	FRANCE	LAFFITTE COURTAGE	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%							Method 1: Full consolidation
LEI9695003EL7T33GHTU022	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INVESTISSEMENTS PRIVES	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%							Method 1: Full consolidation
LEI9695008KM0FR7K14F595	FRANCE	MALAKOFF HUMANIS INNOV	Other	Société par actions simplifiée	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%							Method 1: Full consolidation
LEI9695007K17TS3AJ6PC22	FRANCE	OPCI VIVALDI	Other	Organisme de Placement Collectif en Immobilier	Non-mutual		99,63%	100,00%	99,63%							Method 1: Full consolidation
LEI969500X2VOIG68KSA69	FRANCE	MH PUCCINI	Other	Société civile	Non-mutual		100,00%	100,00%	100,00%							Method 1: Full consolidation
LEI969500LSWLD7FAFV67	FRANCE	EPSENS	Credit institutions, investment firms and financial institutions	Société anonyme	Non-mutual	ACPR	99,99%	100,00%	99,99%							Method 1: Full consolidation

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	192 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	14 486 302 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	40 268 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	1 949 348 K€
<i>Actions</i>	R0100	224 106 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	224 106 K€
<i>Obligations</i>	R0130	5 166 137 K€
Obligations d'État	R0140	3 206 420 K€
Obligations d'entreprise	R0150	1 910 869 K€
Titres structurés	R0160	7 756 K€
Titres garantis	R0170	41 093 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	7 130 651 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-24 208 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	1 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	31 398 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	89 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	89 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 598 389 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	109 892 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	109 892 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 487 634 K€
Santé similaire à la vie	R0320	804 748 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	682 885 K€
Vie UC et indexés	R0340	863 K€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	408 730 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	170 929 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	105 474 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	124 702 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	745 592 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	36 235 K€
<b>Total de l'actif</b>	R0500	<b>17 708 031 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 344 567 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	1 344 567 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	1 146 635 K€
Marge de risque	R0590	197 931 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	7 783 957 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	3 338 919 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	3 315 589 K€
Marge de risque	R0640	23 330 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 445 038 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 358 960 K€
Marge de risque	R0680	86 078 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	31 361 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	31 359 K€
Marge de risque	R0720	2 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	18 802 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	347 458 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	10 792 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	299 990 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	398 427 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	36 770 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	289 100 K€
Passifs subordonnés	R0850	750 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	750 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	21 733 K€
<b>Total du passif</b>	R0900	<b>11 332 958 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	<b>6 375 074 K€</b>

Malakoff Humanis Prévoyance

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	1 759 690 K€	777 236 K€														2 536 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	286 575 K€	83 140 K€														369 715 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	435 920 K€	255 320 K€														691 240 K€
Net	R0200	1 610 345 K€	605 057 K€														2 215 402 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	1 739 238 K€	753 294 K€														2 492 532 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	252 688 K€	135 933 K€														388 621 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	311 567 K€	153 459 K€														465 026 K€
Net	R0300	1 680 359 K€	735 769 K€														2 416 128 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	1 464 897 K€	330 964 K€														1 795 861 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	225 074 K€	25 130 K€														250 204 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	132 330 K€	31 926 K€														164 256 K€
Net	R0400	1 557 641 K€	324 168 K€														1 881 809 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0500	268 248K€	66 700K€														334 948K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																334 948K€

## Malakoff Humanis Prévoyance

## S.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280		C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	9 372 K€	10 948 K€	4 025 K€	601 085 K€	1 254 K€		415 K€	77 432 K€	<b>704 531 K€</b>
Part des réassureurs	R1420	6 942 K€	236 K€	25 K€	156 632 K€	0 K€			10 271 K€	<b>174 107 K€</b>
Net	R1500		10 712 K€	4 000 K€	444 453 K€	1 253 K€		415 K€	67 160 K€	<b>530 424 K€</b>
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	10 219 K€	10 809 K€	4 511 K€	616 737 K€	1 164 K€		233 K€	72 643 K€	<b>716 316 K€</b>
Part des réassureurs	R1520	7 839 K€	205 K€	11 K€	68 442 K€	54 K€			22 451 K€	<b>99 003 K€</b>
Net	R1600	2 380 K€	10 603 K€	4 500 K€	548 295 K€	1 110 K€		233 K€	50 192 K€	<b>617 313 K€</b>
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	1 231 K€	-242 990 K€	8 013 K€	465 495 K€	403 768 K€		19 100 K€	38 210 K€	<b>692 826 K€</b>
Part des réassureurs	R1620	12 044 K€	6 829 K€	99 K€	-2 145 K€	-54 375 K€		5 317 K€	10 972 K€	<b>-21 259 K€</b>
Net	R1700	-10 813 K€	-249 819 K€	7 914 K€	467 639 K€	458 143 K€		13 783 K€	27 239 K€	<b>714 085 K€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	2 888 K€	9 304 K€	-9 K€	123 613 K€	62 757 K€		5 052 K€	7 047 K€	<b>210 652 K€</b>
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									<b>210 652 K€</b>

<b>Malakoff Humanis Prévoyance</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	
	R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	2 536 926 K€							2 536 926 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	369 715 K€							369 715 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	691 240 K€							691 240 K€
Net	R0200	2 215 402 K€							2 215 402 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	2 492 532 K€							2 492 532 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	388 621 K€							388 621 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	465 026 K€							465 026 K€
Net	R0300	2 416 128 K€							2 416 128 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	1 795 861 K€							1 795 861 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	250 204 K€							250 204 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	164 256 K€							164 256 K€
Net	R0400	1 881 809 K€							1 881 809 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	334 948 K€							334 948 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								334 948 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
	R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	704 531 K€							704 531 K€
Part des réassureurs	R1420	174 107 K€							174 107 K€
Net	R1500	530 424 K€							530 424 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	716 316 K€							716 316 K€
Part des réassureurs	R1520	99 003 K€							99 003 K€
Net	R1600	617 313 K€							617 313 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	692 826 K€							692 826 K€
Part des réassureurs	R1620	-21 259 K€							-21 259 K€
Net	R1700	714 085 K€							714 085 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	210 652 K€							210 652 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								210 652 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	860 493 K€		31 359 K€			3 332 364 K€			166 103 K€	4 390 319 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	51 467 K€		863 K€			643 984 K€			-12 566 K€	683 748 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	809 025 K€		30 496 K€			2 688 381 K€			178 669 K€	3 706 571 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	14 669 K€	2 K€			62 164 K€				9 245 K€	86 080 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	875 161 k€	31 361 k€			3 394 529 k€				175 348 k€	4 476 399 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		196 330 K€		2 798 394 K€	320 865 K€	3 315 589 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		93 280 K€		618 806 K€	92 662 K€	804 748 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		103 051 K€		2 179 588 K€	228 203 K€	2 510 841 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	4 426 K€			17 178 K€	1 726 K€	23 330 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	200 756 K€			2 815 572 K€	322 591 K€	3 338 919 K€

Malakoff Humanis Prévoyance

S.17.01

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																				
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																					
<b>Meilleure estimation</b>																					
<b>Provisions pour primes</b>																					
<b>Brut</b>																					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0060	-942 417 K€	-576 870 K€															-1 519 287 K€			
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0140	-404 380 K€	-294 602 K€															-698 982 K€			
<b>Provisions pour sinistres</b>	R0150	-538 037 K€	-282 268 K€															-820 305 K€			
<b>Brut</b>																					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0160	894 071 K€	1 771 851 K€															2 665 922 K€			
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0240	406 058 K€	402 816 K€															808 874 K€			
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0250	488 013 K€	1 369 035 K€															1 857 048 K€			
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0260	-48 346 K€	1 194 981 K€															1 146 635 K€			
<b>Marge de risque</b>	R0270	-50 024 K€	1 086 767 K€															1 036 743 K€			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0280	22 093 K€	175 839 K€															197 931 K€			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	-26 253 K€	1 370 620 K€															1 344 367 K€			
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	1 678 K€	108 214 K€															109 892 K€			
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	-27 932 K€	1 262 606 K€															1 234 674 K€			

**Malakoff Humanis Prévoyance**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +		
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
Précédentes	R0100											C0110	94 695 K€
N-9	R0160												
N-8	R0170												
N-7	R0180												
N-6	R0190												
N-5	R0200												
N-4	R0210	94 529 K€	188 860 K€	73 218 K€	17 580 K€	4 804 K€							
N-3	R0220	105 013 K€	166 694 K€	55 870 K€	22 103 K€								
N-2	R0230	1 421 435 K€	454 554 K€	168 510 K€									
N-1	R0240	1 400 856 K€	455 117 K€										
N	R0250	1 391 214 K€											

Année	Somme des années (cumulés)		
	Pour l'année en cours	C0180	
Précédentes	R0100	94 695 K€	94 695 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210	4 804 K€	378 991 K€
N-3	R0220	22 103 K€	349 681 K€
N-2	R0230	168 510 K€	2 044 499 K€
N-1	R0240	455 117 K€	1 855 973 K€
N	R0250	1 391 214 K€	1 391 214 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>2 136 444 K€</b>	<b>6 115 053 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0023	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										10 et +		
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
Précédentes	R0100											C0300	9 528 K€
N-9	R0160												
N-8	R0170												
N-7	R0180												
N-6	R0190												
N-5	R0200												
N-4	R0210					107 584 K€							
N-3	R0220				65 172 K€								
N-2	R0230			522 534 K€									
N-1	R0240		894 879 K€										
N	R0250	1 491 451 K€											

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	9 528 K€
N-9	R0160	1 594 K€
N-8	R0170	10 222 K€
N-7	R0180	-5 635 K€
N-6	R0190	-46 502 K€
N-5	R0200	10 176 K€
N-4	R0210	107 584 K€
N-3	R0220	65 172 K€
N-2	R0230	522 534 K€
N-1	R0240	894 879 K€
N	R0250	1 491 451 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>3 061 004 K€</b>

## Malakoff Humanis Prévoyance

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 159 885 K€			71 236 K€	
Fonds propres de base	R0020	7 125 074 K€			-55 673 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	7 125 074 K€			-55 673 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>2 296 849 K€</b>			<b>5 479 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	6 489 916 K€			-55 399 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>574 212 K€</b>			<b>1 370 K€</b>	

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	12 106 K€	12 106 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	11 507 K€	11 507 103			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	6 351 461 K€	6 351 461 K€			
Passifs subordonnés	R0140	750 000 K€			750 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>7 125 074 K€</b>	<b>6 375 074 K€</b>		<b>750 000 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>7 125 074 K€</b>	<b>6 375 074 K€</b>		<b>750 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>7 125 074 K€</b>	<b>6 375 074 K€</b>		<b>750 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>7 125 074 K€</b>	<b>6 375 074 K€</b>		<b>750 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>6 489 916 K€</b>	<b>6 375 074 K€</b>		<b>114 842 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>2 296 849 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>574 212 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>310%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1130%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 375 074 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	23 613 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>6 351 461 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	329 824 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	143 435 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>473 259 K€</b>

## Malakoff Humanis Prévoyance

S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 861 836 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	76 922 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	364 509 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	970 356 k€	String/TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-805 981 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>2 467 643 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	116 636 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-287 430 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 296 849 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>2 296 849 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	Écart-type du risque de primes de santé non-SLT pour le calcul du SCR P&R.
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	829 851k€

**Malakoff Humanis Prévoyance**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]		Résultat [MCR]	
		C0010	C0020	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	284 524 k€		
		Activités en non-vie		Activités en vie
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0030	C0040	C0050
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		1 715 538 k€	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 087 627 k€	722 524 k€	
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Résultat [MCR]		Résultat [MCR]	
		C0070	C0080	
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		241 665 k€	
		Activités en non-vie		Activités en vie
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210			479 700 k€
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220			340 832 k€
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			30 496 k€
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			5 377 891 k€
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			183 557 205 k€

**Calcul du MCR global**

		C0130
MCR linéaire	R0300	526 189 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>2 296 849 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	1 033 582 k€
Plancher du MCR	R0330	574 212 k€
MCR combiné	R0340	574 212 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>574 212 k€</b>

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	284 524 k€	241 665 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 241 966 k€	1 054 883 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	558 885 k€	474 697 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	310 491 k€	263 721 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	310 491 k€	263 721 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	310 491 k€	263 721 k€

<b>INPR</b>
<b>S.02.01</b>
<b>Bilan</b>

		<b>Valeur Solvabilité 2</b>
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	662 614 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	167 922 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	131 621 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	87 388 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	44 233 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	363 072 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	201 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-59 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-59 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	260 K€
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	13 K€
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	247 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 026 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	265 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 976 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 226 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>672 309 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	15 269 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	15 269 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	12 533 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	2 736 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	44 959 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	26 897 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	26 622 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	275 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	18 062 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	16 796 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	1 267 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	125 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	23 979 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	115 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 078 K€
Passifs subordonnés	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>86 525 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>585 784 K€</b>

INPR

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	7 136 K€	8 716 K€														15 852 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	11 983 K€	10 232 K€														22 215 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140		65 K€														65 K€
Net	R0200	19 119 K€	18 883 K€														38 002 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	7 379 K€	8 365 K€														15 744 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	11 059 K€	9 725 K€														20 784 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240		47 K€														47 K€
Net	R0300	18 438 K€	18 043 K€														36 481 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	5 917 K€	2 404 K€														8 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	9 832 K€	3 861 K€														13 693 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340		-218 K€														-218 K€
Net	R0400	15 749 K€	6 483 K€														22 232 K€
Dépenses engagées	R0500	3 489 K€	1 138 K€														4 627 K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																4 627 K€

**INPR**  
**S.05.01**  
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	69 K€		7 018 K€				593 K€	<b>7 680 K€</b>
Part des réassureurs	R1420			129 K€					<b>129 K€</b>
Net	R1500	69 K€		6 889 K€				593 K€	<b>7 551 K€</b>
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	69 K€		9 481 K€				490 K€	<b>10 040 K€</b>
Part des réassureurs	R1520			120 K€					<b>120 K€</b>
Net	R1600	69 K€		9 361 K€				490 K€	<b>9 920 K€</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	0 K€		6 565 K€	-17 175 K€		3 022 K€	1 014 K€	<b>-6 573 K€</b>
Part des réassureurs	R1620			-101 K€	-52 K€				<b>-154 K€</b>
Net	R1700	0 K€		6 666 K€	-17 122 K€		3 022 K€	1 014 K€	<b>-6 420 K€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	12 K€		1 836 K€	1 316 K€		751 K€	33 K€	<b>3 948 K€</b>
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								<b>3 948 K€</b>

<b>INPR</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	15 852 K€					15 852 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	22 215 K€					22 215 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	65 K€					65 K€
Net	R0200	38 002 K€					38 002 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	15 744 K€					15 744 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 784 K€					20 784 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	47 K€					47 K€
Net	R0300	36 481 K€					36 481 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	8 321 K€					8 321 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	13 693 K€					13 693 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	-218 K€					-218 K€
Net	R0400	22 232 K€					22 232 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	4 627 K€					4 627 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						4 627 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	7 680 K€					7 680 K€
Part des réassureurs	R1420	129 K€					129 K€
Net	R1500	7 551 K€					7 551 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	10 040 K€					10 040 K€
Part des réassureurs	R1520	120 K€					120 K€
Net	R1600	9 920 K€					9 920 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	-6 573 K€					-6 573 K€
Part des réassureurs	R1620	-154 K€					-154 K€
Net	R1700	-6 420 K€					-6 420 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	3 948 K€					3 948 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						3 948 K€

INPR

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	66 K€					17 084 K€			-355 K€	16 796 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						247 K€				247 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	66 K€					16 837 K€			-355 K€	16 549 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	10 K€				1 122 K€				134 K€	1 267 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	76 k€				18 207 k€				-221 k€	18 062 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030				25 393 K€	1 229 K€	26 622 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				13 K€		13 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090				25 380 K€	1 229 K€	26 609 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100				260 K€	15 K€	275 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200				25 653 K€	1 244 K€	26 897 K€

INPR																			
S.17.01																			
Provisions techniques non-vie																			
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R010																		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
Provisions pour primes																			
Brut	R0060	-1 675 K€	-2 524 K€															-4 199 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-70 K€															-70 K€	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 675 K€	-2 454 K€															-4 129 K€	
<b>Provisions pour sinistres</b>																			
Brut	R0160	2 002 K€	14 730 K€															16 732 K€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		11 K€															11 K€	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 002 K€	14 719 K€															16 721 K€	
Total meilleure estimation — brut	R0260	326 K€	12 206 K€															12 533 K€	
Total meilleure estimation — net	R0270	326 K€	12 256 K€															12 582 K€	
Marge de risque	R0280	279 K€	2 458 K€															2 736 K€	
<b>Provisions techniques — Total</b>																			
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	605 K€	14 664 K€															15 269 K€	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-59 K€															-59 K€	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	605 K€	14 723 K€															15 328 K€	

**INPR**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100												
	R0160												
	N-9												
	N-8												
	N-7												
	N-6												
	N-5												
	N-4												
	N-3												
	N-2												
	N-1												
	N												
		R0250											692 K€

	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
Précédentes		
	692 K€	692 K€
N-9		
N-8		
N-7		
N-6		
N-5		
N-4		
N-3		
N-2		
N-1		
N		
Total		
	5 015 K€	5 015 K€

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0023	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année		Année de développement											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
Précédentes	R0100												
	R0160												
	N-9												
	N-8												
	N-7												
	N-6												
	N-5												
	N-4												
	N-3												
	N-2												
	N-1												
	N												
		R0250											

	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes		
N-9		
N-8		
N-7		
N-6		
N-5		
N-4		
N-3		
N-2		
N-1		
N		
Total		
	7 317 K€	7 317 K€

**INPR**

**S.22.01**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		<b>Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires</b>	<b>Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques</b>	<b>Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt</b>	<b>Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro</b>	<b>Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro</b>
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	60 228 K€			549 K€	
Fonds propres de base	R0020	585 784 K€			-407 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	585 784 K€			-407 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>128 917 K€</b>			<b>267 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	585 784 K€			-407 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>32 229 K€</b>			<b>67 K€</b>	

**INPR**

**S.23.01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	382 K€	382 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	585 402 K€	585 402 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>585 784 K€</b>	<b>585 784 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>585 784 K€</b>	<b>585 784 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>585 784 K€</b>	<b>585 784 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>585 784 K€</b>	<b>585 784 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>585 784 K€</b>	<b>585 784 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>128 917 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>32 229 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>454%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1818%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	585 784 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	382 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>585 402 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 044 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 583 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>5 627 K€</b>

## INPR

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	144 548 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	869 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	10 056 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	12 927 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-16 867 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>151 532 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 536 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-172 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-23 979 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	128 917 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>128 917 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-23 979K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-23 979K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	32 152K€



## CAPREVAL

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	64 667 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	29 109 K€
Obligations d'État	R0140	20 335 K€
Obligations d'entreprise	R0150	8 774 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	35 558 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-34 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-11 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-11 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	-23 K€
Santé similaire à la vie	R0320	2 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-25 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	443 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	310 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 082 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>68 469 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	10 563 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	10 563 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	9 813 K€
Marge de risque	R0590	750 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 607 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	4 726 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	4 623 K€
Marge de risque	R0640	103 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	16 881 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	16 460 K€
Marge de risque	R0680	421 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	27 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 133 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	3 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>33 335 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>35 134 K€</b>

CAPREVAL

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	5 568 K€	568 K€														6 137 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140		5 K€														5 K€
Net	R0200	5 568 K€	563 K€														6 132 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	5 704 K€	585 K€														6 289 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240		-60 K€														-60 K€
Net	R0300	5 704 K€	645 K€														6 348 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	5 173 K€	313 K€														5 486 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340		-14 K€														-14 K€
Net	R0400	5 173 K€	327 K€														5 500 K€
Dépenses engagées	R0500	654K€	67K€														721K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																721K€

**CAPREVAL**

**S.05.01**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410				1 147 K€				1 147 K€
Part des réassureurs	R1420				38 K€				38 K€
Net	R1500				1 109 K€				1 109 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510				1 179 K€				1 179 K€
Part des réassureurs	R1520				48 K€				48 K€
Net	R1600				1 131 K€				1 131 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610		11 K€		50 K€	952 K€			1 013 K€
Part des réassureurs	R1620				-97 K€	-60 K€			-157 K€
Net	R1700		11 K€		147 K€	1 013 K€			1 170 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900		0 K€		171 K€	26 K€			197 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								197 K€

<b>CAPREVAL</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0070
	R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0140
<b>Primes émises</b>									
Brut — Assurance directe	R0110	6 137 K€							6 137 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	5 K€							5 K€
Net	R0200	6 132 K€							6 132 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut — Assurance directe	R0210	6 289 K€							6 289 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	-60 K€							-60 K€
Net	R0300	6 348 K€							6 348 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut — Assurance directe	R0310	5 486 K€							5 486 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	-14 K€							-14 K€
Net	R0400	5 500 K€							5 500 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	721 K€							721 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210								
<b>Total des dépenses</b>	R1300								721 K€

		Pays d'origine					5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	C0210
	R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0280
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	1 147 K€							1 147 K€
Part des réassureurs	R1420	38 K€							38 K€
Net	R1500	1 109 K€							1 109 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	1 179 K€							1 179 K€
Part des réassureurs	R1520	48 K€							48 K€
Net	R1600	1 131 K€							1 131 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	1 013 K€							1 013 K€
Part des réassureurs	R1620	-157 K€							-157 K€
Net	R1700	1 170 K€							1 170 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	197 K€							197 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								197 K€

CAPREVAL

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	286 k€					16 174 k€				16 460 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						-25 k€				-25 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	286 k€					16 199 k€				16 485 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100					421 k€					421 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	286 k€				16 595 k€					16 881 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030				4 623 k€		4 623 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				2 k€		2 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090				4 622 k€		4 622 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100				103 k€		103 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200				4 726 k€		4 726 k€

CAPREVAL																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060	6 322 K€	-73 K€															6 249 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-12 K€															-12 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	6 322 K€	-61 K€															6 261 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R0160	651 K€	2 913 K€															3 564 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		1 K€															1 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	651 K€	2 912 K€															3 563 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260	6 974 K€	2 840 K€															9 813 K€
Total meilleure estimation — net	R0270	6 974 K€	2 850 K€															9 824 K€
Marge de risque	R0280	239 K€	511 K€															750 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320	7 213 K€	3 350 K€															10 563 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-11 K€															-11 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	7 213 K€	3 361 K€															10 574 K€

**CAPREVAL**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											C0110 950 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190	53 K€	189 K€	66 K€	38 K€	-1 K€						
N-5	R0200	92 K€	416 K€	114 K€	26 K€	-0 K€						
N-4	R0210	57 K€	302 K€	53 K€	-3 K€	-0 K€						
N-3	R0220	92 K€	213 K€	31 K€	-1 K€							
N-2	R0230	75 K€	172 K€	62 K€								
N-1	R0240	38 K€	90 K€									
N	R0250	58 K€										

Année	Année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	950 K€	950 K€
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		648 K€
N-4	R0210	-0 K€	409 K€
N-3	R0220	-1 K€	335 K€
N-2	R0230	62 K€	309 K€
N-1	R0240	90 K€	128 K€
N	R0250	58 K€	58 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>208 K€</b>	<b>1 886 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											C0300
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230			768 K€	0 K€							
N-1	R0240		1 171 K€									
N	R0250	2 089 K€										

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	0 K€
N-2	R0230	717 K€
N-1	R0240	995 K€
N	R0250	1 862 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	

## CAPREVAL

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	32 170 K€			226 K€	
Fonds propres de base	R0020	35 134 K€			-226 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	35 134 K€			-226 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>11 279 K€</b>			<b>54 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	35 134 K€			-226 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>6 700 K€</b>				<b>0 K€</b>

**CAPREVAL**

**S.23.01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	380 K€	380 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	34 754 K€	34 754 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>35 134 K€</b>	<b>35 134 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>35 134 K€</b>	<b>35 134 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>35 134 K€</b>	<b>35 134 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>35 134 K€</b>	<b>35 134 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>35 134 K€</b>	<b>35 134 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>11 279 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>6 700 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>311%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>524%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	35 134 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	380 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>34 754 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	398 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	655 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>1 054 K€</b>

## CAPREVAL

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	8 320 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	764 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 370 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	4 186 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-3 663 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>10 977 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	389 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-87 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	11 279 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>11 279 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	2 820K€

**CAPREVAL**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	1 016 k€	

	R0020	R0030	R0040	R0050	R0060	R0070	R0080	R0090	R0100	R0110	R0120	R0130	R0140	R0150	R0160	R0170
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente																
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente																
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente																
Réassurance santé non proportionnelle																
Réassurance accidents non proportionnelle																
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle																
Réassurance dommages non proportionnelle																

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
6 974 k€	5 565 k€		
2 850 k€	627 k€		

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		951 k€

	R0210	R0220	R0230	R0240	R0250
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties					
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures					
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte					
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé					
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie					

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		286 k€	
		20 821 k€	
			718 485 k€

Calcul du MCR global

	R0300	R0310	R0320	R0330	R0340	R0350	R0400
MCR linéaire							
<b>Capital de solvabilité requis</b>		<b>11 279 k€</b>					
Plafond du MCR			5 076 k€				
Plancher du MCR			2 820 k€				
MCR combiné			2 820 k€				
Seuil plancher absolu du MCR			6 700 k€				
<b>Minimum de capital requis</b>			<b>6 700 k€</b>				

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	1 016 k€	951 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 827 k€	5 452 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 622 k€	2 454 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 457 k€	1 363 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 457 k€	1 363 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	4 000 k€

## Malakoff Humanis Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 160 197 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 470 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	502 878 K€
<i>Actions</i>	R0100	36 374 K€
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	36 374 K€
<i>Obligations</i>	R0130	306 665 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	162 928 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	133 463 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	10 273 K€
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	311 496 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	1 315 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	152 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	152 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	-4 470 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-4 470 K€
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	-4 470 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	9 405 K€
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	44 277 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	7 872 K€
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	14 839 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	4 525 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 236 797 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	26 229 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	26 229 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	17 048 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	9 180 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	6 130 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	817 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	769 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	48 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	5 313 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	5 167 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	146 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	
<i>Marge de risque</i>	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 390 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	12 777 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	195 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	29 763 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	95 K€
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	66 619 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	4 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>144 201 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 092 596 K€</b>

<b>Malakoff Humanis Mutuelle</b>
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	685 757 K€															685 757 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	59 990 K€															59 990 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	48 395 K€															48 395 K€
Net	R0200	697 352 K€															697 352 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	628 076 K€															628 076 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	65 625 K€															65 625 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	58 672 K€															58 672 K€
Net	R0300	635 029 K€															635 029 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	487 245 K€															487 245 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	38 697 K€															38 697 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	44 367 K€															44 367 K€
Net	R0400	481 575 K€															481 575 K€
Dépenses engagées	R0500	132 665 K€															132 665 K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																132 665 K€

**Malakoff Humanis Mutuelle**

**S.05.01**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	167 K€	2 315 K€		1 752 K€				4 234 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	2 315 K€			1 752 K€				4 234 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	168 K€	2 283 K€		1 752 K€				4 203 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	168 K€	2 283 K€		1 752 K€				4 203 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	54 K€	1 702 K€		1 748 K€				3 504 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	54 K€	1 702 K€		1 748 K€				3 504 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	62 K€	1 578 K€		133 K€				1 773 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								1 773 K€

<b>Malakoff Humanis Mutuelle</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	685 757 K€					685 757 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	59 990 K€					59 990 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	48 395 K€					48 395 K€
Net	R0200	697 352 K€					697 352 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	628 076 K€					628 076 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	65 625 K€					65 625 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	58 672 K€					58 672 K€
Net	R0300	635 029 K€					635 029 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	487 245 K€					487 245 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	38 697 K€					38 697 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	44 367 K€					44 367 K€
Net	R0400	481 575 K€					481 575 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	132 665 K€					132 665 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						132 665 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	4 234 K€					4 234 K€
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500	4 234 K€					4 234 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	4 203 K€					4 203 K€
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600	4 203 K€					4 203 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	3 504 K€					3 504 K€
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700	3 504 K€					3 504 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 773 K€					1 773 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						1 773 K€

Malakoff Humanis Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	4 452 k€					715 k€				5 167 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	4 452 k€					715 k€				5 167 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	24 k€				121 k€					146 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	4 476 k€				836 k€					5 313 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		769 k€				769 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		769 k€				769 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	48 k€					48 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200		817 k€				817 k€

Malakoff Humanis Mutuelle																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R060																	-80 676 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R140																	-58 900 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R150																	-21 777 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R160																	97 724 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R240																	54 429 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R250																	43 295 K€
Total meilleure estimation — brut	R260																	17 048 K€
Total meilleure estimation — net	R270																	21 518 K€
Marge de risque	R280																	9 180 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R320																	26 229 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R330																	-4 470 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R340																	30 699 K€

**Malakoff Humanis Mutuelle**

**S.19.01 - Année d'accident**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
Sinistres payés bruts (non cumulés)		
(valeur absolue)		

Année	Année de développement											
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											-4 K€
N-9	R0160	118 131 K€	14 269 K€	373 K€	39 K€	6 K€	4 K€	-4 K€	-65 K€	298 K€	-27 K€	
N-8	R0170	120 393 K€	14 370 K€	361 K€	27 K€	18 K€	19 K€	93 K€	-25 K€	2 K€		
N-7	R0180	127 905 K€	15 776 K€	408 K€	177 K€	19 K€	957 K€	108 K€	23 K€			
N-6	R0190	125 090 K€	14 529 K€	1 919 K€	155 K€	26 148 K€	843 K€	56 K€				
N-5	R0200	359 392 K€	99 292 K€	3 473 K€	36 877 K€	309 K€	7 387 K€					
N-4	R0210	411 067 K€	71 265 K€	42 720 K€	171 K€	18 391 K€						
N-3	R0220	422 278 K€	92 393 K€	9 830 K€								
N-2	R0230	447 741 K€	58 238 K€	20 809 K€								
N-1	R0240	460 800 K€	57 609 K€									
N	R0250	476 880 K€										

Année	Somme des années (cumulés)		
	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	-4 K€	-4 K€
N-9	R0160	-27 K€	133 024 K€
N-8	R0170	2 K€	135 259 K€
N-7	R0180	23 K€	145 374 K€
N-6	R0190	56 K€	168 739 K€
N-5	R0200	7 387 K€	506 729 K€
N-4	R0210	18 391 K€	543 614 K€
N-3	R0220	9 830 K€	532 681 K€
N-2	R0230	20 809 K€	526 787 K€
N-1	R0240	57 609 K€	518 408 K€
N	R0250	476 880 K€	476 880 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>590 957 K€</b>	<b>3 687 491 K€</b>

**S.19.01 - Année de souscription**

**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
Sinistres payés bruts (non cumulés)		
(valeur absolue)		

Année	Année de développement											
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200						250 K€	112 K€				
N-4	R0210					4 640 K€						
N-3	R0220				4 615 K€							
N-2	R0230			1 697 K€								
N-1	R0240		14 471 K€									
N	R0250	70 569 K€										

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	114 K€
N-6	R0190	252 K€
N-5	R0200	1 286 K€
N-4	R0210	4 651 K€
N-3	R0220	4 663 K€
N-2	R0230	1 684 K€
N-1	R0240	14 188 K€
N	R0250	70 887 K€
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>70 887 K€</b>

## Malakoff Humanis Mutuelle

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	32 359 K€			159 K€	
Fonds propres de base	R0020	1 092 582 K€			-49 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 092 582 K€			-49 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>283 051 K€</b>			<b>347 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 092 582 K€			-49 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>70 763 K€</b>			<b>87 K€</b>	

**Malakoff Humanis Mutuelle**

**S.23.01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 552 K€	3 552 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 089 044 K€	1 089 044 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	13 K€				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>1 092 582 K€</b>	<b>1 092 582 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>1 092 582 K€</b>	<b>1 092 582 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>1 092 582 K€</b>	<b>1 092 582 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>1 092 582 K€</b>	<b>1 092 582 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>1 092 582 K€</b>	<b>1 092 582 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>283 051 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>70 763 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>386%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1544%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 092 596 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 552 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>1 089 044 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	54 839 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>54 839 K€</b>

## Malakoff Humanis Mutuelle

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	212 623 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 518 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	1 413 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	122 947 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-72 697 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>274 804 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	21 023 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-12 777 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	283 051 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>283 051 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-12 777K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-12 777K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	58 374K€

**Malakoff Humanis Mutuelle**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

Activités en non-vie		Activités en vie	
Résultat [MCR]		Résultat [MCR]	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	30 210 k€	

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130
Réassurance santé non proportionnelle	R0140
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
22 661 k€	620 096 k€		

Activités en non-vie		Activités en vie	
Résultat [MCR]		Résultat [MCR]	

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		755 k€

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		4 452 k€	
		1 484 k€	
			798 270 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	30 964 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>283 051 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	127 373 k€
Plancher du MCR	R0330	70 763 k€
MCR combiné	R0340	70 763 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>70 763 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	30 210 k€	755 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	276 152 k€	6 899 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	124 268 k€	3 104 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	69 038 k€	1 725 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	69 038 k€	1 725 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	69 038 k€	4 000 k€

## La France Mutualiste

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	728 489 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 332 023 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	25 523 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	553 263 K€
Actions	R0100	666 448 K€
Actions — cotées	R0110	11 810 K€
Actions — non cotées	R0120	654 638 K€
Obligations	R0130	5 555 188 K€
Obligations d'État	R0140	603 388 K€
Obligations d'entreprise	R0150	3 978 568 K€
Titres structurés	R0160	973 233 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 372 643 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	158 957 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	643 936 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 264 K€
Avances sur police	R0240	4 264 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 388 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 388 K€
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 388 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	38 150 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	112 660 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	240 909 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2 223 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>11 104 041 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 314 897 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 314 897 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	8 148 072 K€
Marge de risque	R0680	166 825 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	647 104 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	614 779 K€
Marge de risque	R0720	32 325 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 553 K€
Provisions pour retraite	R0760	2 477 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	1 728 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	143 278 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 626 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	86 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	59 298 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	204 279 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>9 391 327 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 712 714 K€</b>

La France Mutualiste

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200																
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300																
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310																
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400																
<b>Dépenses engagées</b>	R0500																
<b>Solde — Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																

<b>La France Mutualiste</b>
<b>S.05.01</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité</b>

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	919 395 K€	102 833 K€	1 903 K€				33 635 K€	1 057 765 K€
Part des réassureurs	R1420	16 K€							16 K€
Net	R1500	919 379 K€	102 833 K€	1 903 K€				33 635 K€	1 057 750 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	925 443 K€	102 833 K€	1 903 K€				30 258 K€	1 060 438 K€
Part des réassureurs	R1520	16 K€							16 K€
Net	R1600	925 428 K€	102 833 K€	1 903 K€				30 258 K€	1 060 422 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	547 159 K€	45 016 K€	-0 K€				3 550 K€	595 725 K€
Part des réassureurs	R1620	91 K€							91 K€
Net	R1700	547 068 K€	45 016 K€	-0 K€				3 550 K€	595 634 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	89 927 K€	12 225 K€					476 K€	102 628 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								102 628 K€

<b>La France Mutualiste</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200						
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300						
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310						
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400						
<b>Dépenses engagées</b>	R0550						
<b>Autres dépenses</b>	R1210						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	1 057 765 K€					1 057 765 K€
Part des réassureurs	R1420	16 K€					16 K€
Net	R1500	1 057 750 K€					1 057 750 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	1 060 438 K€					1 060 438 K€
Part des réassureurs	R1520	16 K€					16 K€
Net	R1600	1 060 422 K€					1 060 422 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	595 725 K€					595 725 K€
Part des réassureurs	R1620	91 K€					91 K€
Net	R1700	595 634 K€					595 634 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	102 628 K€					102 628 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						102 628 K€

La France Mutualiste

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	8 109 904 K€		5 370 K€	609 409 K€		289 K€			37 880 K€	8 762 851 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 328 K€					60 K€				1 388 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	8 108 575 K€		5 370 K€	609 409 K€		229 K€			37 880 K€	8 761 463 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	166 825 K€	32 325 K€								199 150 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	8 276 729 k€	647 104 k€			289 k€				37 880 k€	8 962 002 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090						
<b>Marge de risque</b>	R0100						
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200						

## La France Mutualiste

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 962 002 K€			19 852 K€	
Fonds propres de base	R0020	1 712 714 K€			-8 027 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 712 714 K€			-8 027 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>607 768 K€</b>			<b>14 038 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 712 714 K€			-8 027 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>151 942 K€</b>			<b>3 509 K€</b>	

La France Mutualiste

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 105 K€	1 105 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	170 288 K€	170 288 139			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 541 321 K€	1 541 321 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>1 712 714 K€</b>	<b>1 712 714 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>1 712 714 K€</b>	<b>1 712 714 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>1 712 714 K€</b>	<b>1 712 714 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>1 712 714 K€</b>	<b>1 712 714 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>1 712 714 K€</b>	<b>1 712 714 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>607 768 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>151 942 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>282%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1127%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 712 714 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	171 393 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>1 541 321 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	

## La France Mutualiste

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 678 071 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	48 077 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	605 141 k€	
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-395 560 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 935 730 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	41 254 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 225 938 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-143 278 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	607 768 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>607 768 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-143 278K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-143 278K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	232 674K€

**La France Mutualiste**

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat  
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	
-------	--

**Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)**

**Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)**

C0020

C0030

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat  
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	123 920 k€
-------	------------

**Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)**

**Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)**

C0050

C0060

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210	6 170 666 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220	2 108 197 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	614 779 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	38 109 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		183 234 k€

Calcul du MCR global

C0070

MCR linéaire	R0300	123 920 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>607 768 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	273 495 k€
Plancher du MCR	R0330	151 942 k€
MCR combiné	R0340	151 942 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>151 942 k€</b>

## RADIANCE

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	10 062 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	120 052 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	5 826 K€
Actions	R0100	2 793 K€
Actions — cotées	R0110	2 793 K€
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	44 984 K€
Obligations d'État	R0140	3 716 K€
Obligations d'entreprise	R0150	41 268 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	61 033 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	104 K€
Autres investissements	R0210	5 312 K€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	909 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	909 K€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	149 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 657 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 459 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 036 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	478 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>149 802 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-706 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-706 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-2 062 K€
Marge de risque	R0590	1 356 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	12 972 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	10 355 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	9 733 K€
Marge de risque	R0640	621 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 617 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	2 481 K€
Marge de risque	R0680	137 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	120 K€
Provisions pour retraite	R0760	254 K€
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 956 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 997 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	13 763 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	74 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>32 431 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>117 372 K€</b>

**RADIANCE**

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	77 538 K€															77 538 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 717 K€															9 717 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	87 255 K€															87 255 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	77 538 K€															77 538 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9 717 K€															9 717 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	87 255 K€															87 255 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	59 110 K€															59 110 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 782 K€															7 782 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	66 892 K€															66 892 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0500	16 615 K€															16 615 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																16 615 K€

**RADIANCE**

**S.05.01**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	-1 231 K€	8 K€		153 K€				-1 070 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500		8 K€		153 K€				-1 070 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	-1 231 K€	8 K€		153 K€				-1 070 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	-1 231 K€	8 K€		153 K€				-1 070 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610		299 K€		497 K€				796 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700		299 K€		497 K€				796 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	107 K€	13 K€		8 K€				127 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								127 K€

<b>RADIANCE</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	77 538 K€						77 538 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	9 717 K€						9 717 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	87 255 K€						87 255 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	77 538 K€						77 538 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	9 717 K€						9 717 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	87 255 K€						87 255 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	59 110 K€						59 110 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	7 782 K€						7 782 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	66 892 K€						66 892 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	16 615 K€						16 615 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							16 615 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	-1 070 K€						-1 070 K€
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500	-1 070 K€						-1 070 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	-1 070 K€						-1 070 K€
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600	-1 070 K€						-1 070 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	796 K€						796 K€
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700	796 K€						796 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	127 K€						127 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							127 K€

**RADIANCE**

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	2 531 K€					-51 K€				2 481 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	2 531 K€					-51 K€				2 481 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	135 K€				2 K€					137 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	2 666 k€				-49 k€					2 617 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		9 733 K€				9 733 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		9 733 K€				9 733 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	621 K€					621 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	10 355 K€					10 355 k€

RADIANCE																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	-7 956 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	-7 956 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R0160																	5 893 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	5 893 K€
<b>Total meilleure estimation — brut</b>	R0260																	-2 062 K€
<b>Total meilleure estimation — net</b>	R0270																	-2 062 K€
<b>Marge de risque</b>	R0280																	1 356 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320																	-706 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																	-706 K€

**RADIANCE**

S.19.01 - Année d'accident

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220	57 145 K€	5 437 K€	160 K€	39 K€						
N-2	R0230	57 150 K€	5 020 K€	171 K€							
N-1	R0240	57 439 K€	4 924 K€								
N	R0250	60 701 K€									

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
N-3	39 K€	62 781 K€
N-2	171 K€	62 341 K€
N-1	4 924 K€	62 363 K€
N	60 701 K€	60 701 K€
<b>Total</b>	<b>65 835 K€</b>	<b>248 186 K€</b>

S.19.01 - Année de souscription

Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0023	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240		170 K€								
N	R0250	5 859 K€									

Précédentes	En fin d'année	
	C0360	
R0100		
R0160		
R0170		
R0180		
R0190		
R0200		
R0210		
R0220		
R0230		
N-1	166 K€	
N	5 727 K€	
<b>Total</b>	<b>5 893 K€</b>	

## RADIANCE

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	12 266 K€			137 K€	
Fonds propres de base	R0020	117 372 K€			-102 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	117 372 K€			-102 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>29 074 K€</b>			<b>53 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	117 372 K€			-102 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>7 268 K€</b>			<b>13 K€</b>	

**RADIANCE**

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 K€	381 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	116 991 K€	116 991 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>117 372 K€</b>	<b>117 372 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>117 372 K€</b>	<b>117 372 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>117 372 K€</b>	<b>117 372 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>117 372 K€</b>	<b>117 372 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>117 372 K€</b>	<b>117 372 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>29 074 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>7 268 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>404%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1615%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	117 372 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>116 991 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	51 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	8 104 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>8 154 K€</b>

**RADIANCE****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	18 394 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 327 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	217 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	17 888 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-10 420 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>30 406 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	2 624 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-3 956 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	29 074 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>29 074 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	



## Mutuelle Renault

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 172 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	88 185 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 915 K€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 904 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	61 804 K€
Obligations d'État	R0140	14 861 K€
Obligations d'entreprise	R0150	44 178 K€
Titres structurés	R0160	2 765 K€
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	20 316 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	246 K€
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	53 K€
Avances sur police	R0240	53 K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 309 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 374 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 296 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 610 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>112 999 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	11 288 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	11 288 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	8 547 K€
Marge de risque	R0590	2 741 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	762 K€
Dépôts des assureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	205 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	584 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	5 104 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	17 320 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>35 264 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>77 735 K€</b>

Mutuelle Renault

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	101 357 K€															101 357 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 353 K€															5 353 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	106 710 K€															106 710 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	101 357 K€															101 357 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 353 K€															5 353 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	106 710 K€															106 710 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	81 155 K€															81 155 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	4 905 K€															4 905 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	86 060 K€															86 060 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0500	13 679 K€															13 679 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																13 679 K€

Mutuelle Renault
S.05.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900								
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								

<b>Mutuelle Renault</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	101 357 K€						101 357 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 353 K€						5 353 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	106 710 K€						106 710 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	101 357 K€						101 357 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 353 K€						5 353 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	106 710 K€						106 710 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	81 155 K€						81 155 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	4 905 K€						4 905 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	86 060 K€						86 060 K€
Dépenses engagées	R0550	13 679 K€						13 679 K€
Autres dépenses	R1200							
Total des dépenses	R1300							13 679 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Dépenses engagées	R1900							
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2500							
Total des dépenses	R2600							

Mutuelle Renault																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060		-3 532 K€															-3 532 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-3 532 K€															-3 532 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160		12 080 K€															12 080 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		12 080 K€															12 080 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		8 547 K€															8 547 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		8 547 K€															8 547 K€
Marge de risque	R0280		2 741 K€															2 741 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320	11 288 K€																11 288 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	11 288 K€																11 288 K€

**Mutuelle Renault**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170	47 726 K€	4 553 K€	8 K€	31 K€	3 K€	3 K€	0 K€			
N-7	R0180	48 976 K€	4 491 K€	64 K€	3 K€	-0 K€	0 K€	0 K€			
N-6	R0190	49 511 K€	4 210 K€	152 K€	35 K€	6 K€	-1 K€	0 K€			
N-5	R0200	44 544 K€	4 719 K€	108 K€	13 K€	5 K€	5 K€				
N-4	R0210	54 289 K€	4 676 K€	164 K€	11 K€	8 K€					
N-3	R0220	57 316 K€	4 499 K€	145 K€	20 K€						
N-2	R0230	67 775 K€	5 654 K€	175 K€							
N-1	R0240	69 733 K€	5 395 K€								
N	R0250	74 660 K€									

Précédentes	Somme des années (cumulés)	
	Pour l'année en cours C0170	C0180
R0100		
R0160		
N-9	R0170	52 324 K€
N-8	R0180	53 534 K€
N-7	R0190	53 914 K€
N-6	R0200	49 393 K€
N-5	R0210	59 147 K€
N-4	R0220	61 980 K€
N-3	R0230	73 604 K€
N-2	R0240	75 129 K€
N-1	R0250	74 660 K€
N	R0260	80 264 K€
Total		553 683 K€

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170		9 K€	5 K€							
N-7	R0180	5 745 K€	110 K€	13 K€	2 K€						
N-6	R0190	5 901 K€	108 K€	37 K€							
N-5	R0200	5 901 K€	123 K€	5 K€	4 K€						
N-4	R0210	7 413 K€	98 K€	25 K€	3 K€	-1 K€					
N-3	R0220	7 365 K€	146 K€	22 K€	6 K€	7 K€					
N-2	R0230	5 611 K€	173 K€	29 K€	15 K€						
N-1	R0240	6 666 K€	226 K€	38 K€							
N	R0250	7 179 K€	251 K€								
N	R0250	6 804 K€									

Précédentes	En fin d'année	
	C0360	
R0100		
R0160		
N-9	R0170	
N-8	R0180	
N-7	R0190	
N-6	R0200	
N-5	R0210	11 K€
N-4	R0220	26 K€
N-3	R0230	64 K€
N-2	R0240	426 K€
N-1	R0250	11 552 K€
N	R0260	12 080 K€

## Mutuelle Renault

## S.23.01

## Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	77 506 K€	77 506 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>77 735 K€</b>	<b>77 735 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>77 735 K€</b>	<b>77 735 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>77 735 K€</b>	<b>77 735 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>77 735 K€</b>	<b>77 735 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>77 735 K€</b>	<b>77 735 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>30 426 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>7 607 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>255%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1022%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	77 735 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>77 506 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 532 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>3 532 K€</b>

## Mutuelle Renault

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	13 826 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 083 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	19 652 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-8 131 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>27 430 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	3 201 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-205 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	30 426 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>30 426 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-205K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-205K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-205K€

Mutuelle Renault

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat  
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	5 417 k€
-------	----------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 547 k€	106 710 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat  
[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

C0070

		C0070
MCR linéaire	R0300	5 417 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>30 426 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	13 692 k€
Plancher du MCR	R0330	7 607 k€
MCR combiné	R0340	7 607 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>7 607 k€</b>

# Médicis

## RC.02.01

### Bilan

en K€		Exercice N	Exercice N-1
		C0010	C0020
<b>Actif</b>			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	0	0
Actifs incorporels	R0020	807	371
<b>Placements</b>	R0030	2 630 199	2 711 349
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	246 470	246 472
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	27000,015	27 000
Autres placements	R0060	2 356 728	2 437 877
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	0	0
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	15 047	5857
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	R0090	5 353	1597
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	0	0
Provisions d'assurance vie	R0110	5 353	1597
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	0	0
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	0	0
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0180	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	0	0
<b>Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques</b>	R0220	0	0
<b>Créances</b>	R0230	9 027	4 497
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	4 771	2 511
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	762	454
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	4 010	2 057
Créances nées d'opérations de réassurance	R0270	0	0
Autres créances	R0280	4 255	1986
Personnel	R0290	3	2
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	286	0
Débiteurs divers	R0310	3 966	1984
<b>Rappel de cotisations / Capital appelé non versé</b>	R0320	0	0
<b>Autres actifs</b>	R0330	4 966	9 683
Actifs corporels d'exploitation	R0340	1 254	1 122
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	3 712	8 561
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	0	0
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	R0370	27 688	25 899
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	16 657	17 079
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	0	0
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	0	0
Autres comptes de régularisation	R0410	11 031	8 820
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0420</b>	<b>2 693 087</b>	<b>2 759 253</b>
<b>Passif</b>			
<b>Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres</b>	R0430	293 963	289 420
<b>Fonds propres</b>	R0440	293 963	289 420
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	381	381
Primes liées au capital social	R0460	0	0
Réserves de réévaluation	R0470	0	0
Autres réserves	R0480	289 039	284 976
Report à nouveau	R0490	0	0
Résultat de l'exercice	R0500	4 543	4 063
Autres fonds mutualistes	R0510	0	0
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520	0	0
Subventions nettes	R0530	0	0
Passifs subordonnés	R0540	0	0
<b>Provisions techniques brutes</b>	R0550	2 254 701	2 322 934
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	0	0
Provisions d'assurance vie	R0570	2 251 257	2 319 909
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	3 308	2 985
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	0	0
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	136	40
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	0	0
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	0	0
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	0	0
Autres provisions techniques (vie)	R0640	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	0	0
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	17 059	6 451
<b>Provisions (passifs non techniques)</b>	R0680	1 055	1049
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs</b>	R0690	0	0
<b>Dettes</b>	R0700	23 168	23 985
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	14 076	16 223
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	3 916	1597
Emprunts Obligataires	R0730	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	0	0
Autres dettes	R0750	5 176	6 165
Titres de créance négociables émis	R0760	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	0	0
Personnel	R0780	683	731
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	2 089	2 005
Créditeurs divers	R0800	2 404	3 428
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	R0810	103 141	115 414
<b>Total du passif</b>	<b>R0820</b>	<b>2 693 087</b>	<b>2 759 253</b>

## Médicis

## RP.05.01

## Primes, sinistres et dépenses par type de risque - Engagement de retraite

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Primes émises</b>								
Brut	R0010	28 124				4 358	10 557	43 039
Part des réassureurs	R0020					0	0	0
Net	R0030	28 124				4 358	10 557	43 039
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R0040	27 718				4 358	11 166	43 242
Part des réassureurs	R0050					3 481	0	3 481
Net	R0060	27 718				877	11 166	39 761
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R0070	149 241				151	921	150 313
Part des réassureurs	R0080					79	0	79
Net	R0090	149 241				73	921	150 235
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R0100	134 296				-4 380	-9 889	120 028
Part des réassureurs	R0110					3 256	0	3 256
Net	R0120	134 296				-1 124	-9 889	123 284
<b>Dépenses engagées</b>	R0130	9 792				502	1 171	

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incap-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	R0140					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0150					
Part des réassureurs	R0160					
Net	R0170					
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	R0180					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0190					
Part des réassureurs	R0200					
Net	R0210					
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	R0220					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0230					
Part des réassureurs	R0240					
Net	R0250					
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	R0260					
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0270					
Part des réassureurs	R0280					
Net	R0290					
<b>Dépenses engagées</b>	R0300					

**Médicis****RP.42.03****Exigence minimale de marge - éléments constitutifs**

en K€		<b>TOTAL</b>
		C0010
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	R0010	61 213
Exigence minimale de marge vie	R0020	61 213
Exigence minimale de marge non-vie	R0030	
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	R0040	283 776
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0050	381
Réserves non engag./Primes capital	R0060	285 492
Report à nouveau après affectation	R0070	4 644
Emprunts fonds social complémen.	R0080	
-Actions propres	R0090	
-Frais d'acquisition non admis	R0100	
-Éléments incorporels au bilan	R0110	807
<b>Total A</b>	R0120	289 710
Titres ou emprunts subordonnés	R0130	
à durée indéterminée	R0140	
à durée déterminée	R0150	
Cotisation R423-16 non utilisée	R0160	
<b>Total B</b>	R0170	0
Fraction du capital non versé	R0180	
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0190	-5 934
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0200	
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0210	
<b>Total C</b>	R0220	-5 934

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0020	C0030	C0040
<b>Tiers de l'exigence minimale</b>	R0230	20 404	3700	20 404

## Energie Mutuelle

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	22 176 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	20 K€
Actions	R0100	1 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	1 K€
Obligations	R0130	12 084 K€
Obligations d'État	R0140	5 135 K€
Obligations d'entreprise	R0150	6 949 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	10 032 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	40 K€
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-6 782 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-7 828 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-7 828 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	1 045 K€
Santé similaire à la vie	R0320	1 045 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 047 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 188 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 235 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 707 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>31 571 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 799 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	3 799 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	3 479 K€
Marge de risque	R0590	320 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 164 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 164 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 246 K€
Marge de risque	R0640	-82 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	2 801 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	94 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 068 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 272 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	470 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 609 K€
Passifs subordonnés	R0850	1 452 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	1 452 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>20 731 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>10 840 K€</b>

<b>Energie Mutuelle</b>
<b>S.05.01</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité</b>

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	45 156 K€															45 156 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 418 K€															4 418 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	39 082 K€															39 082 K€
Net	R0200	10 492 K€															10 492 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	48 514 K€															48 514 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 914 K€															3 914 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	43 830 K€															43 830 K€
Net	R0300	8 598 K€															8 598 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	36 525 K€															36 525 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 885 K€															2 885 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	33 606 K€															33 606 K€
Net	R0400	5 804 K€															5 804 K€
Dépenses engagées	R0500	4 600 K€															4 600 K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																4 600 K€

**Energie Mutuelle**  
**S.05.01**  
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	844 K€							844 K€
Part des réassureurs	R1420	1 011 K€							1 011 K€
Net	R1500								-167 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	1 130 K€							1 130 K€
Part des réassureurs	R1520	990 K€							990 K€
Net	R1600	140 K€							140 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	673 K€							673 K€
Part des réassureurs	R1620	-240 K€							-240 K€
Net	R1700	912 K€							912 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	85 K€							85 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								85 K€

<b>Energie Mutuelle</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	45 156 K€						45 156 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	4 418 K€						4 418 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	39 082 K€						39 082 K€
Net	R0200	10 492 K€						10 492 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	48 514 K€						48 514 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 914 K€						3 914 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	43 830 K€						43 830 K€
Net	R0300	8 598 K€						8 598 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	36 525 K€						36 525 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 885 K€						2 885 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	33 606 K€						33 606 K€
Net	R0400	5 804 K€						5 804 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	4 600 K€						4 600 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							4 600 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	844 K€						844 K€
Part des réassureurs	R1420	1 011 K€						1 011 K€
Net	R1500	-167 K€						-167 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	1 130 K€						1 130 K€
Part des réassureurs	R1520	990 K€						990 K€
Net	R1600	140 K€						140 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	673 K€						673 K€
Part des réassureurs	R1620	-240 K€						-240 K€
Net	R1700	912 K€						912 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	85 K€						85 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							85 K€

Energie Mutuelle

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090										
<b>Marge de risque</b>	R0100										
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200										

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		1 246 K€				1 246 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		1 045 K€				1 045 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		201 K€				201 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100		-82 K€				-82 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200		1 164 K€				1 164 k€

Energie Mutuelle																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R060		-9 209 K€															-9 209 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-12 237 K€															-12 237 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		3 028 K€															3 028 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R0160		12 688 K€															12 688 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		4 409 K€															4 409 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		8 279 K€															8 279 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		3 479 K€															3 479 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		11 307 K€															11 307 K€
Marge de risque	R0280		320 K€															320 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320		3 799 K€															3 799 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-7 828 K€															-7 828 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340		11 626 K€															11 626 K€

**Energie Mutuelle**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											8 K€
N-9	R0160									19 K€		
N-8	R0170								3 K€	0 K€	-7 K€	
N-7	R0180							11 K€	7 K€			
N-6	R0190						-18 K€	3 K€				
N-5	R0200					316 K€	2 K€					
N-4	R0210			316 K€	-32 K€							
N-3	R0220		1 129 K€	31 K€								
N-2	R0230		5 245 K€	136 K€								
N-1	R0240	36 654 K€	5 262 K€									
N	R0250	30 104 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année		C0170	C0180
Précédentes	R0100	8 K€	51 K€
N-9	R0160	-7 K€	
N-8	R0170	0 K€	
N-7	R0180	7 K€	
N-6	R0190	3 K€	
N-5	R0200	2 K€	
N-4	R0210	-32 K€	
N-3	R0220	31 K€	
N-2	R0230	136 K€	
N-1	R0240	5 262 K€	
N	R0250	30 104 K€	30 104 K€
Total	R0260		

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											7 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170									1 K€	1 K€	
N-7	R0180											
N-6	R0190							2 K€	1 K€			
N-5	R0200						1 K€					
N-4	R0210				325 K€							
N-3	R0220			270 K€								
N-2	R0230		134 K€									
N-1	R0240	1 691 K€										
N	R0250	9 722 K€										

		En fin d'année
Année		C0360
Précédentes	R0100	8 K€
N-9	R0160	1 K€
N-8	R0170	1 K€
N-7	R0180	1 K€
N-6	R0190	2 K€
N-5	R0200	1 K€
N-4	R0210	360 K€
N-3	R0220	299 K€
N-2	R0230	146 K€
N-1	R0240	1 860 K€
N	R0250	10 009 K€
Total	R0260	

## Energie Mutuelle

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 963 K€			34 K€	
Fonds propres de base	R0020	12 292 K€			-19 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	12 292 K€			-19 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>6 050 K€</b>			<b>50 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	11 640 K€			-19 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>4 000 K€</b>			<b>0 K€</b>	

Energie Mutuelle

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	229 K€	229 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	10 611 K€	10 611 K€			
Passifs subordonnés	R0140	1 452 K€			1 452 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>12 292 K€</b>	<b>10 840 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>12 292 K€</b>	<b>10 840 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>12 292 K€</b>	<b>10 840 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>12 292 K€</b>	<b>10 840 K€</b>		<b>1 452 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>11 640 K€</b>	<b>10 840 K€</b>		<b>800 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>6 050 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>4 000 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>203%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>291%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 840 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>10 611 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	278 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 472 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>2 750 K€</b>

## Energie Mutuelle

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	1 487 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 929 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040	3 021 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-1 784 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>4 654 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 396 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 050 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>6 050 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	1 512K€

Energie Mutuelle

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat  
(MCR<sub>L</sub>)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0040
R0010	978 k€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	11 470 k€	9 339 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat  
(MCR<sub>L</sub>)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0040
R0200	4 k€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	201 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	982 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0310</b>	<b>6 050 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	2 722 k€
Plancher du MCR	R0330	1 512 k€
MCR combiné	R0340	1 512 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>4 000 k€</b>

<b>CMAV</b>
<b>S.02.01</b>
<b>Bilan</b>

		<b>Valeur Solvabilité 2</b>
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	445 999 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	1 337 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	67 639 K€
<i>Actions</i>	R0100	
<i>Actions — cotées</i>	R0110	
<i>Actions — non cotées</i>	R0120	
<i>Obligations</i>	R0130	182 611 K€
<i>Obligations d'État</i>	R0140	164 028 K€
<i>Obligations d'entreprise</i>	R0150	18 583 K€
<i>Titres structurés</i>	R0160	
<i>Titres garantis</i>	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	194 411 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	27 959 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>	R0230	
<i>Avances sur police</i>	R0240	
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
<i>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</i>	R0270	
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	
<i>Non-vie hors santé</i>	R0290	
<i>Santé similaire à la non-vie</i>	R0300	
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	
<i>Santé similaire à la vie</i>	R0320	
<i>Vie hors santé, UC et indexés</i>	R0330	
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
<i>Dépôts auprès des cédantes</i>	R0350	
<i>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</i>	R0360	1 365 K€
<i>Créances nées d'opérations de réassurance</i>	R0370	
<i>Autres créances (hors assurance)</i>	R0380	14 421 K€
<i>Actions propres auto-détenues (directement)</i>	R0390	
<i>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</i>	R0400	
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	R0410	7 951 K€
<i>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</i>	R0420	35 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>497 730 K€</b>
<b>Passifs</b>		
<i>Provisions techniques non-vie</i>	R0510	1 309 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0530	
<i>Meilleure estimation</i>	R0540	
<i>Marge de risque</i>	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	1 309 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0570	
<i>Meilleure estimation</i>	R0580	1 118 K€
<i>Marge de risque</i>	R0590	192 K€
<i>Provisions techniques vie (hors UC et indexés)</i>	R0600	243 690 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	1 430 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0620	
<i>Meilleure estimation</i>	R0630	1 363 K€
<i>Marge de risque</i>	R0640	67 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	242 260 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0660	
<i>Meilleure estimation</i>	R0670	239 533 K€
<i>Marge de risque</i>	R0680	2 727 K€
<i>Provisions techniques UC et indexés</i>	R0690	27 298 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
<i>Meilleure estimation</i>	R0710	27 225 K€
<i>Marge de risque</i>	R0720	73 K€
<i>Autres provisions techniques</i>	R0730	
<i>Passifs éventuels</i>	R0740	
<i>Provisions autres que les provisions techniques</i>	R0750	72 K€
<i>Provisions pour retraite</i>	R0760	
<i>Dépôts des réassureurs</i>	R0770	
<i>Passifs d'impôts différés</i>	R0780	10 478 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0790	
<i>Dettes envers des établissements de crédit</i>	R0800	9 884 K€
<i>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</i>	R0810	
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</i>	R0820	7 193 K€
<i>Dettes nées d'opérations de réassurance</i>	R0830	
<i>Autres dettes (hors assurance)</i>	R0840	5 332 K€
<i>Passifs subordonnés</i>	R0850	
<i>Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base</i>	R0860	
<i>Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base</i>	R0870	
<i>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</i>	R0880	229 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>305 486 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>192 244 K€</b>

CMAV

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	2 052 K€															2 052 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200	2 052 K€															2 052 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	2 473 K€															2 473 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300	2 473 K€															2 473 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	739 K€															739 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400	739 K€															739 K€
Dépenses engagées	R0500	325K€															325K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																325K€

**CMAV**  
**S.05.01**  
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	3 222 K€	267 K€						3 489 K€
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500	3 222 K€	267 K€						3 489 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	3 200 K€	264 K€						3 464 K€
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600	3 200 K€	264 K€						3 464 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	19 617 K€	2 802 K€		1 133 K€				23 553 K€
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700	19 617 K€	2 802 K€		1 133 K€				23 553 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	1 823 K€	64 K€		377 K€				2 264 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								2 264 K€

<b>CMAV</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	
R0010							
	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>							
Brut — Assurance directe	R0110	2 052 K€					2 052 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140						
Net	R0200	2 052 K€					2 052 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut — Assurance directe	R0210	2 473 K€					2 473 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240						
Net	R0300	2 473 K€					2 473 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut — Assurance directe	R0310	739 K€					739 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340						
Net	R0400	739 K€					739 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	325 K€					325 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210						
<b>Total des dépenses</b>	R1300						325 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	
R1400							
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	3 489 K€					3 489 K€
Part des réassureurs	R1420						
Net	R1500	3 489 K€					3 489 K€
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	3 464 K€					3 464 K€
Part des réassureurs	R1520						
Net	R1600	3 464 K€					3 464 K€
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	23 553 K€					23 553 K€
Part des réassureurs	R1620						
Net	R1700	23 553 K€					23 553 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	2 264 K€					2 264 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510						
<b>Total des dépenses</b>	R2600						2 264 K€

CMAV

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	239 533 K€		27 225 K€							266 758 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	239 533 K€		27 225 K€							266 758 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	2 727 K€	73 K€								2 800 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	242 260 k€	27 298 k€								269 558 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030				1 363 K€		1 363 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090				1 363 K€		1 363 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100				67 K€		67 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200				1 430 K€		1 430 K€

CMAV																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	-1 205 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	-1 205 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R0160		2 323 K€															2 323 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		2 323 K€															2 323 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		1 118 K€															1 118 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		1 118 K€															1 118 K€
Marge de risque	R0280		192 K€															192 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320		1 309 K€															1 309 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340		1 309 K€															1 309 K€

**CMAV**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190					1 K€						
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230	5 K€	9 K€	4 K€								
N-1	R0240		12 K€	0 K€								
N	R0250	4 K€										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100		
N-9	R0160		
N-8	R0170		
N-7	R0180		
N-6	R0190		
N-5	R0200		
N-4	R0210		
N-3	R0220		
N-2	R0230	4 K€	
N-1	R0240	0,4 K€	
N	R0250	4 K€	4 K€
Total	R0260		

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

		Année de développement										
Année		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250	2 374 K€										

		En fin d'année
		C0360
Précédentes	R0100	
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	
N-5	R0200	
N-4	R0210	
N-3	R0220	
N-2	R0230	
N-1	R0240	
N	R0250	2 323 K€
Total	R0260	

**CMAV****S.22.01****Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		<b>Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires</b>	<b>Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques</b>	<b>Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt</b>	<b>Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro</b>	<b>Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro</b>
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	272 297 K€			425 K€	
Fonds propres de base	R0020	192 244 K€			-263 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	192 244 K€			-263 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>38 995 K€</b>			<b>115 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	192 244 K€			-263 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>9 749 K€</b>			<b>29 K€</b>	

CMAV

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	480 K€	480 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	18 925 K€	18 925 031			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	172 839 K€	172 839 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>192 244 K€</b>	<b>192 244 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>192 244 K€</b>	<b>192 244 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>192 244 K€</b>	<b>192 244 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>192 244 K€</b>	<b>192 244 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>192 244 K€</b>	<b>192 244 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>38 995 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>9 749 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>493%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>1972%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	192 244 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	19 405 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>172 839 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	208 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>208 K€</b>

## CMAV

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	60 215 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 897 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	12 733 k€	String TS/Simplifications - lapse risk [240]
Risque de souscription en santé	R0040	2 405 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-12 050 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>66 199 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	1 207 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-17 934 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-10 478 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	38 995 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>38 995 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-10 478K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-10 478K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	12 368K€

CMAV

S.28.02

Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

	C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010 321 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente				
Réassurance santé non proportionnelle				
Réassurance accidents non proportionnelle				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle				
Réassurance dommages non proportionnelle				

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

	C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	6 307 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties				
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	6 628 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>38 995 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	17 548 k€
Plancher du MCR	R0330	9 749 k€
MCR combiné	R0340	9 749 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>9 749 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	321 k€	6 307 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	1 888 k€	37 107 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	849 k€	16 698 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	472 k€	9 277 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	472 k€	9 277 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€	9 277 k€

## QUATREM

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 844 K€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	7 279 657 K€
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	R0080	345 K€
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	R0090	
Actions	R0100	19 080 K€
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	19 080 K€
Obligations	R0130	4 226 338 K€
Obligations d'État	R0140	3 700 047 K€
Obligations d'entreprise	R0150	502 466 K€
Titres structurés	R0160	23 824 K€
Titres garantis	R0170	
<i>Organismes de placement collectif</i>	R0180	3 065 539 K€
<i>Produits dérivés</i>	R0190	-31 645 K€
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	R0200	
<i>Autres investissements</i>	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	235 424 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	758 K€
<i>Avances sur police</i>	R0240	663 K€
<i>Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers</i>	R0250	95 K€
<i>Autres prêts et prêts hypothécaires</i>	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	241 428 K€
<i>Non-vie et santé similaire à la non-vie</i>	R0280	-41 333 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-41 333 K€
<i>Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés</i>	R0310	282 760 K€
Santé similaire à la vie	R0320	175 448 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	107 312 K€
<i>Vie UC et indexés</i>	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	349 777 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	292 646 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	240 071 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	46 097 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	170 703 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	31 500 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>8 889 905 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	240 696 K€
<i>Provisions techniques non-vie (hors santé)</i>	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
<i>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</i>	R0560	240 696 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	174 758 K€
Marge de risque	R0590	65 938 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	5 476 848 K€
<i>Provisions techniques santé (similaire à la vie)</i>	R0610	770 146 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	755 170 K€
Marge de risque	R0640	14 976 K€
<i>Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)</i>	R0650	4 706 702 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	4 546 415 K€
Marge de risque	R0680	160 287 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	226 377 K€
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0700	
Meilleure estimation	R0710	224 483 K€
Marge de risque	R0720	1 894 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	8 675 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	113 817 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	25 702 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 415 K€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 K€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	307 081 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	29 644 K€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	127 262 K€
Passifs subordonnés	R0850	486 000 K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	486 000 K€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	13 775 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>7 057 293 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 832 612 K€</b>

QUATREM

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Perles pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	1 226 953 K€	262 204 K€														1 489 156 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	255 283 K€	110 408 K€														365 690 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	165 259 K€	80 550 K€														245 809 K€
Net	R0200	1 316 976 K€	292 062 K€														1 609 038 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	1 369 651 K€	295 157 K€														1 664 808 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	110 558 K€	15 453 K€														126 011 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	201 682 K€	70 462 K€														272 144 K€
Net	R0300	1 278 527 K€	240 148 K€														1 518 675 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	1 030 653 K€	204 129 K€														1 234 782 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-52 052 K€	-172 488 K€														-224 540 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	155 188 K€	38 978 K€														194 167 K€
Net	R0400	823 413 K€	-7 338 K€														816 075 K€
Dépenses engagées	R0500	347 978K€	45 886K€														393 864K€
Solde — Autres dépenses/recettes techniques	R1210																
Total des dépenses	R1300																393 864K€

**QUATREM**

**S.05.01**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	29 832 K€	56 076 K€	7 175 K€	331 535 K€		1 376 K€	99 653 K€	<b>525 647 K€</b>
Part des réassureurs	R1420	13 804 K€			87 550 K€			41 719 K€	<b>143 073 K€</b>
Net	R1500		56 076 K€	7 175 K€	243 985 K€		1 376 K€	57 934 K€	<b>382 574 K€</b>
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	25 571 K€	55 000 K€	7 058 K€	348 072 K€		2 672 K€	31 798 K€	<b>470 173 K€</b>
Part des réassureurs	R1520	19 008 K€			106 012 K€			16 318 K€	<b>141 337 K€</b>
Net	R1600	6 564 K€	55 000 K€	7 058 K€	242 060 K€		2 672 K€	15 481 K€	<b>328 835 K€</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	-3 070 K€	275 466 K€	6 004 K€	221 092 K€	118 132 K€	-117 007 K€	-52 173 K€	<b>448 443 K€</b>
Part des réassureurs	R1620	7 648 K€	2 155 K€		62 758 K€	13 761 K€	6 166 K€	15 761 K€	<b>108 249 K€</b>
Net	R1700	-10 719 K€	273 311 K€	6 004 K€	158 333 K€	104 371 K€	-123 173 K€	-67 934 K€	<b>340 194 K€</b>
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	6 926 K€	66 357 K€	4 288 K€	84 211 K€	23 728 K€	2 628 K€	3 670 K€	<b>191 808 K€</b>
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								<b>191 808 K€</b>

<b>QUATREM</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	1 489 156 K€						1 489 156 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	365 690 K€						365 690 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	245 809 K€						245 809 K€
Net	R0200	1 609 038 K€						1 609 038 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	1 664 808 K€						1 664 808 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	126 011 K€						126 011 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	272 144 K€						272 144 K€
Net	R0300	1 518 675 K€						1 518 675 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	1 234 782 K€						1 234 782 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-224 540 K€						-224 540 K€
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	194 167 K€						194 167 K€
Net	R0400	816 075 K€						816 075 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	393 864 K€						393 864 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							393 864 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	525 647 K€						525 647 K€
Part des réassureurs	R1420	143 073 K€						143 073 K€
Net	R1500	382 574 K€						382 574 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	470 173 K€						470 173 K€
Part des réassureurs	R1520	141 337 K€						141 337 K€
Net	R1600	328 835 K€						328 835 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	448 443 K€						448 443 K€
Part des réassureurs	R1620	108 249 K€						108 249 K€
Net	R1700	340 194 K€						340 194 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	191 808 K€						191 808 K€
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							191 808 K€

QUATREM

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	3 818 402 K€		224 483 K€			585 263 K€			142 749 K€	4 770 898 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	11 034 K€					51 086 K€			45 192 K€	107 312 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	3 807 369 K€		224 483 K€			534 177 K€			97 557 K€	4 663 585 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	125 501 K€	1 894 K€			28 744 K€				6 042 K€	162 181 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	3 943 903 k€	226 377 k€			614 007 k€				148 791 k€	4 933 079 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		62 390 K€		523 279 K€	169 501 K€	755 170 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		23 287 K€		117 759 K€	34 402 K€	175 448 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		39 104 K€		405 520 K€	135 098 K€	579 722 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	9 019 K€			4 799 K€	1 158 K€	14 976 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	71 410 K€			528 077 K€	170 659 K€	770 146 K€

QUATREM																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
Provisions pour primes																		
Brut	R060		-769 751 K€	-225 380 K€														-995 131 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		-495 346 K€	-109 931 K€														-605 277 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-274 405 K€	-115 449 K€														-389 854 K€
<b>Provisions pour sinistres</b>																		
Brut	R0160		583 609 K€	586 279 K€														1 169 888 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		434 262 K€	129 683 K€														563 944 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		149 348 K€	456 596 K€														605 944 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260		-186 141 K€	360 899 K€														174 758 K€
Total meilleure estimation — net	R0270		-125 057 K€	341 147 K€														216 090 K€
Marge de risque	R0280		18 662 K€	47 276 K€														65 938 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>																		
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0320		-167 479 K€	408 175 K€														240 696 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330		-61 084 K€	19 752 K€														-41 333 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340		-106 395 K€	388 423 K€														282 028 K€

**QUATREM**  
S.19.01 - Année d'accident  
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											C0110 267 K€
N-9	R0160	420 817 K€	208 492 K€	21 787 K€	27 743 K€	1 693 K€	529 K€	52 K€	239 K€	307 K€	486 K€	
N-8	R0170	444 203 K€	218 509 K€	47 840 K€	10 605 K€	3 472 K€	1 246 K€	305 K€	184 K€	399 K€		
N-7	R0180	524 390 K€	266 700 K€	51 945 K€	12 766 K€	11 922 K€	2 437 K€	1 157 K€	626 K€			
N-6	R0190	625 480 K€	235 171 K€	49 161 K€	68 361 K€	26 450 K€	3 161 K€	895 K€				
N-5	R0200	557 089 K€	248 986 K€	88 150 K€	73 649 K€	4 600 K€	1 567 K€					
N-4	R0210	629 264 K€	312 929 K€	110 696 K€	24 771 K€	3 356 K€						
N-3	R0220	730 171 K€	289 633 K€	148 626 K€	35 111 K€							
N-2	R0230	776 950 K€	325 200 K€	91 742 K€								
N-1	R0240	755 864 K€	278 311 K€									
N	R0250	826 357 K€										

Année	Somme des années (cumulés)		
	C0170	C0180	
Précédentes	R0100	267 K€	2 549 401 K€
N-9	R0160	486 K€	
N-8	R0170	399 K€	
N-7	R0180	626 K€	
N-6	R0190	895 K€	
N-5	R0200	1 567 K€	
N-4	R0210	3 356 K€	
N-3	R0220	35 111 K€	
N-2	R0230	91 742 K€	
N-1	R0240	278 311 K€	
N	R0250	826 357 K€	
Total	R0260	826 357 K€	

**S.19.01 - Année de souscription**  
Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie  
Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
Précédentes	R0100											C0300 1 107 K€
N-9	R0160											
N-8	R0170								932 K€	115 K€		
N-7	R0180											
N-6	R0190							1 690 K€	1 132 K€			
N-5	R0200					27 966 K€						
N-4	R0210				21 587 K€							
N-3	R0220			36 513 K€								
N-2	R0230		126 870 K€									
N-1	R0240	341 689 K€										
N	R0250	770 697 K€										

Année	En fin d'année	
	C0360	
Précédentes	R0100	1 063 K€
N-9	R0160	112 K€
N-8	R0170	912 K€
N-7	R0180	1 106 K€
N-6	R0190	1 653 K€
N-5	R0200	27 366 K€
N-4	R0210	20 890 K€
N-3	R0220	33 249 K€
N-2	R0230	109 827 K€
N-1	R0240	292 694 K€
N	R0250	681 026 K€
Total	R0260	681 026 K€

## QUATREM

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 943 921 K€			42 746 K€	
Fonds propres de base	R0020	2 318 612 K€			-25 478 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	2 265 920 K€			-18 111 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>866 615 K€</b>			<b>14 734 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 900 862 K€			-24 593 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>341 250 K€</b>			<b>4 425 K€</b>	

QUATREM

S.23.01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	510 426 K€	510 426 K€		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070	51 831 K€	51 831 413		
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	1 270 355 K€	1 270 355 K€		
Passifs subordonnés	R0140	486 000 K€		486 000 K€	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>2 318 612 K€</b>	<b>1 832 612 K€</b>	<b>486 000 K€</b>	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>2 318 612 K€</b>	<b>1 832 612 K€</b>	<b>486 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>2 318 612 K€</b>	<b>1 832 612 K€</b>	<b>486 000 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>2 265 920 K€</b>	<b>1 832 612 K€</b>	<b>433 308 K€</b>	
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>1 900 862 K€</b>	<b>1 832 612 K€</b>	<b>68 250 K€</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>866 615 K€</b>			
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>341 250 K€</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>261%</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>557%</b>			

	C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 832 612 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	562 258 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>1 270 355 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	128 298 K€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	64 168 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>192 466 K€</b>

## QUATREM

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	659 311 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	82 158 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	311 779 k€	Simplifications - life catastrophe risk
Risque de souscription en santé	R0040	413 676 k€	String TS/Simplifications - SLT lapse risk [240]
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-432 372 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 034 552 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	74 300 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-216 535 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-25 702 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	866 615 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>866 615 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	866 615k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	Écart-type du risque de réserve de santé non-SLT brut pour le calcul du SCR Primes et Provisions (P&R)
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-25 702K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-25 702K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	276 440K€

**QUATREM**

S.28.02

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

	C0010	C0020
R0010	128 873 k€	

Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130
Réassurance santé non proportionnelle	R0140
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
	341 147 k€	1 278 726 k€	283 323 k€

	Activités en non-vie	Activités en vie
	Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

	C0070	C0080
R0200		212 378 k€

Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		3 326 655 k€	
		532 545 k€	
		224 483 k€	
		1 211 455 k€	
			128 531 072 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	341 250 k€
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0310	<b>866 615 k€</b>
Plafond du MCR	R0320	389 977 k€
Plancher du MCR	R0330	216 654 k€
MCR combiné	R0340	341 250 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>341 250 k€</b>

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	128 873 k€	212 378 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	327 276 k€	539 339 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	147 274 k€	242 702 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	81 819 k€	134 835 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	128 873 k€	212 378 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	128 873 k€	212 378 k€

## AUXIA

## S.02.01

## Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 665 401 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	8 563 K€
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	969 988 K€
Obligations d'État	R0140	677 229 K€
Obligations d'entreprise	R0150	292 758 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	696 412 K€
Produits dérivés	R0190	-9 562 K€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	53 632 K€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	34 K€
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	34 K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	88 591 K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-113 K€
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	-113 K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	88 704 K€
Santé similaire à la vie	R0320	86 154 K€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 550 K€
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 441 K€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 596 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 578 K€
Autres créances (hors assurance)	R0380	28 014 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	68 833 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 050 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 929 168 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-21 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	-21 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-382 K€
Marge de risque	R0590	361 K€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 482 996 K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	97 570 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	92 913 K€
Marge de risque	R0640	4 656 K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 385 426 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 320 226 K€
Marge de risque	R0680	65 201 K€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	55 691 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	55 572 K€
Marge de risque	R0720	118 K€
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 549 K€
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	3 858 K€
Passifs d'impôts différés	R0780	60 377 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 306 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	31 665 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 348 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 646 768 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>282 400 K€</b>

AUXIA

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110	12 778 K€															12 778 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	184 K€															184 K€
Net	R0200	12 595 K€															12 595 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210	12 778 K€															12 778 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	184 K€															184 K€
Net	R0300	12 595 K€															12 595 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310	1 310 K€															1 310 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	6 K€															6 K€
Net	R0400	1 304 K€															1 304 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0500	9 619 K€															9 619 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																9 619 K€

**AUXIA**

**S.05.01**

**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410	8 444 K€	275 079 K€	30 K€	47 K€				283 599 K€
Part des réassureurs	R1420	7 639 K€	498 K€						8 137 K€
Net	R1500		274 580 K€	30 K€	47 K€				275 461 K€
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510	8 444 K€	275 044 K€	30 K€	47 K€				283 564 K€
Part des réassureurs	R1520	7 639 K€	498 K€						8 137 K€
Net	R1600	805 K€	274 546 K€	30 K€	47 K€				275 427 K€
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610	8 441 K€	130 923 K€	5 247 K€	116 K€				144 728 K€
Part des réassureurs	R1620	10 058 K€	460 K€						10 518 K€
Net	R1700	-1 617 K€	130 464 K€	5 247 K€	116 K€				134 210 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	-636 K€	40 943 K€	403 K€	16 K€				40 727 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								40 727 K€

<b>AUXIA</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		C0060
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	12 778 K€						12 778 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	184 K€						184 K€
Net	R0200	12 595 K€						12 595 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	12 778 K€						12 778 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	184 K€						184 K€
Net	R0300	12 595 K€						12 595 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	1 310 K€						1 310 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	6 K€						6 K€
Net	R0400	1 304 K€						1 304 K€
Dépenses engagées	R0550	9 619 K€						9 619 K€
Autres dépenses	R1210							
Total des dépenses	R1300							9 619 K€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	283 599 K€						283 599 K€
Part des réassureurs	R1420	8 137 K€						8 137 K€
Net	R1500	275 461 K€						275 461 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	283 564 K€						283 564 K€
Part des réassureurs	R1520	8 137 K€						8 137 K€
Net	R1600	275 427 K€						275 427 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	144 728 K€						144 728 K€
Part des réassureurs	R1620	10 518 K€						10 518 K€
Net	R1700	134 210 K€						134 210 K€
Dépenses engagées	R1900	40 727 K€						40 727 K€
Solde - Autres dépenses/recettes techniques	R2510							
Total des dépenses	R2600							40 727 K€

AUXIA

S.12.01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
<b>Meilleure estimation</b>											
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030	1 320 226 K€		55 572 K€							1 375 798 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	2 550 K€									2 550 K€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090	1 317 676 K€		55 572 K€							1 373 248 K€
<b>Marge de risque</b>	R0100	65 201 K€	118 K€								65 319 K€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	1 385 426 k€	55 691 k€								1 441 117 k€

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Meilleure estimation brute</b>	R0030		92 913 K€				92 913 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		86 154 K€				86 154 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0090		6 760 K€				6 760 k€
<b>Marge de risque</b>	R0100	4 656 K€					4 656 k€
<b>Provisions techniques — Total</b>	R0200	97 570 K€					97 570 k€

AUXIA																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060																	-1 036 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	-114 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																	-922 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160																	654 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	1 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																	653 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260																	-382 K€
Total meilleure estimation — net	R0270																	-269 K€
Marge de risque	R0280																	361 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320																	-21 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	-113 K€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340																	92 K€

**AUXIA**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0021	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160	527 K€	304 K€	6 K€	5 K€	131 K€	27 K€				
N-8	R0170	1 420 K€	277 K€	68 K€	12 K€	0 K€					
N-7	R0180	1 393 K€	503 K€	30 K€	3 K€	12 K€					
N-6	R0190	1 804 K€	476 K€	102 K€	23 K€	1 K€	0 K€				
N-5	R0200	1 214 K€	698 K€	50 K€	19 K€	1 K€	0 K€				
N-4	R0210	1 107 K€	589 K€	16 K€	4 K€	5 K€					
N-3	R0220	1 010 K€	561 K€	48 K€	3 K€						
N-2	R0230	984 K€	512 K€	63 K€							
N-1	R0240	921 K€	491 K€								
N	R0250	733 K€									

Année	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
Précédentes	R0100	1 309 K€
N-9	R0160	
N-8	R0170	
N-7	R0180	
N-6	R0190	0 K€
N-5	R0200	0 K€
N-4	R0210	5 K€
N-3	R0220	3 K€
N-2	R0230	63 K€
N-1	R0240	491 K€
N	R0250	733 K€
Total	R0260	

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription

Z0023	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	664 K€									

Année	En fin d'année
	C0360
Précédentes	R0100
N-9	R0160
N-8	R0170
N-7	R0180
N-6	R0190
N-5	R0200
N-4	R0210
N-3	R0220
N-2	R0230
N-1	R0240
N	R0250
Total	R0260

## AUXIA

## S.22.01

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 538 666 K€			6 732 K€	
Fonds propres de base	R0020	282 400 K€			-4 158 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	282 400 K€			-4 158 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>113 844 K€</b>			<b>-1 720 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	282 400 K€			-4 158 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>28 461 K€</b>			<b>-430 K€</b>	

AUXIA

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	78 663 K€	78 663 K€			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	2 497 K€	2 497 136			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	201 240 K€	201 240 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>282 400 K€</b>	<b>282 400 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>282 400 K€</b>	<b>282 400 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>282 400 K€</b>	<b>282 400 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>282 400 K€</b>	<b>282 400 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>282 400 K€</b>	<b>282 400 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>113 844 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>28 461 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>248%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>992%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	282 400 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	81 161 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>201 240 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 036 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>1 036 K€</b>

## AUXIA

## S.25.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	138 913 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 134 k€	
Risque de souscription en vie	R0030	199 169 k€	
Risque de souscription en santé	R0040	12 346 k€	
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-83 224 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>277 338 k€</b>	

		Value
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	11 222 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-135 454 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-39 262 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	113 844 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>113 844 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		USP
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		Yes/No
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche basée sur le taux moyen d'imposition

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-39 262K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-39 262K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	39 547K€

**AUXIA**

**S.28.02**

**Minimum de capital requis (MCR) — Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie**

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	C0010	C0020
		1 071 k€	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
	12 595 k€		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Activités en non-vie	Activités en vie
Résultat [MCR]	Résultat [MCR]

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	C0070	C0080
			24 485 k€

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
		1 040 588 k€	
		279 760 k€	
		55 572 k€	
		6 760 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

	R0300	C0130
MCR linéaire	25 556 k€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>113 844 k€</b>	
Plafond du MCR	51 230 k€	
Plancher du MCR	28 461 k€	
MCR combiné	28 461 k€	
Seuil plancher absolu du MCR	6 700 k€	
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>28 461 k€</b>	

**Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie**

	Activités en non-vie	Activités en vie
	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	1 071 k€	24 485 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	4 769 k€	109 075 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	2 146 k€	49 084 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	1 192 k€	27 269 k€
Montant notionnel du MCR combiné	1 192 k€	27 269 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	2 700 k€	4 000 k€
Montant notionnel du MCR	2 700 k€	27 269 k€

## Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHR)

### RC.02.01

### Bilan

en K€		Exercice N C0010	Exercice N-1 C0020
<b>Actif</b>			
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	R0010	80 000 000	0
Actifs incorporels	R0020	K€	K€
Placements	R0030	1 263 054K€	1 179 443K€
Terrains et constructions (placements immobiliers)	R0040	110 536K€	111 371K€
Placements entreprises liées ou lien de participation	R0050	K€	K€
Autres placements	R0060	1 152 518K€	1 068 072K€
Créances espèces déposées auprès des cédantes	R0070	K€	K€
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	R0080	177 017K€	95 175K€
Part des réassureurs dans les provisions techniques	R0090	288 470K€	238 124K€
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	R0100	K€	K€
Provisions d'assurance vie	R0110	190 830K€	172 708K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0120	17 757K€	25 168K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0130	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)	R0140	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)	R0150	K€	K€
Provisions pour égalisation (vie)	R0160	K€	K€
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0170	K€	K€
Autres provisions techniques (vie)	R0180	K€	K€
Autres provisions techniques (non-vie)	R0190	K€	40 248K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0200	79 883K€	K€
Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques	R0220		
Créances	R0230	90 621K€	42 637K€
Créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0240	81 455K€	36 662K€
Primes / Cotisations restant à émettre	R0250	77 148K€	21 561K€
Autres créances nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0260	4 308K€	15 100K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0270	4 611K€	2 709K€
Autres créances	R0280	4 555K€	3 266K€
Personnel	R0290	K€	K€
État, organismes sociaux et collectivités publiques	R0300	2 618K€	2 642K€
Débiteurs divers	R0310	1 937K€	624K€
Rappel de cotisations / Capital appelé non versé	R0320		
Autres actifs	R0330	15 404K€	7 747K€
Actifs corporels d'exploitation	R0340	K€	K€
Avoirs en banque, CCP et caisse	R0350	15 404K€	7 747K€
Actions propres / Certificats mutualistes ou paritaires rachetés	R0360	K€	K€
Comptes de régularisation.- Actif	R0370	116 307K€	97 988K€
Intérêts et loyers acquis non échus	R0380	9 748K€	8 936K€
Frais d'acquisition reportés (vie)	R0390	K€	K€
Frais d'acquisition reportés (non-vie)	R0400	K€	K€
Autres comptes de régularisation	R0410	106 558K€	89 052K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0420</b>	<b>2 030 873K€</b>	<b>1 661 114K€</b>
<b>Passif</b>			
Fonds mutualistes et réserves / Capitaux propres	R0430	163 377K€	58 443K€
Fonds propres	R0440	163 377K€	58 443K€
Fonds d'établissement et de développement / Capital	R0450	160 058K€	40 058K€
Primes liées au capital social	R0460	26 577K€	26 577K€
Réserves de réévaluation	R0470	K€	K€
Autres réserves	R0480	4 027K€	4 073K€
Report à nouveau	R0490	-12 262K€	-3 785K€
Résultat de l'exercice	R0500	-15 023K€	-8 481K€
Autres fonds mutualistes	R0510		
Fonds de dotation avec droit de reprise	R0520		
Subventions nettes	R0530		
Passifs subordonnés	R0540		
Provisions techniques brutes	R0550	1 507 295K€	1 402 154K€
Provisions pour cotisations / primes non acquises (non-vie)	R0560	K€	K€
Provisions d'assurance vie	R0570	1 412 309K€	1 296 776K€
Provisions pour sinistres (vie)	R0580	20 095K€	31 632K€
Provisions pour sinistres (non-vie)	R0590	K€	K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (vie)	R0600	74 891K€	73 746K€
Provisions pour participation aux excédents / bénéfices et ristournes (non vie)	R0610	K€	K€
Provisions pour égalisation (vie)	R0620	K€	K€
Provisions pour égalisation (non-vie)	R0630	K€	K€
Autres provisions techniques (vie)	R0640	K€	K€
Autres provisions techniques (non-vie)	R0650	K€	K€
Provisions techniques des opérations en unités de compte	R0660	273 924K€	138 149K€
Provisions (passifs non techniques)	R0680	712K€	703K€
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	R0690	24 505K€	K€
Dettes	R0700	41 551K€	43 853K€
Dettes nées d'opérations directes et de prise en substitution	R0710	7 695K€	7 117K€
Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	R0720	24 575K€	25 780K€
Emprunts Obligataires	R0730	K€	K€
Dettes envers des établissements de crédit	R0740	1 477K€	2 300K€
Autres dettes	R0750	7 804K€	8 655K€
Titres de créance négociables émis	R0760	K€	K€
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	R0770	K€	K€
Personnel	R0780	K€	K€
État, organismes sociaux, collectivités publiques	R0790	1 148K€	1 792K€
Créditeurs divers	R0800	6 656K€	6 863K€
Comptes de régularisation - passif	R0810	19 508K€	17 813K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0820</b>	<b>2 030 873K€</b>	<b>1 661 114K€</b>

## Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHRS)

RP.05.01

### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Primes, sinistres et dépenses par type de risque - K€

		Engagements de retraite						
		Branche 26	Eurocroissance	Euro - comptabilité auxiliaire d'affectation	UC - comptabilité auxiliaire d'affectation	Euro - Autre	UC - Autre	TOTAL
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Primes émises</b>								
Brut	<b>R0010</b>	2 098K€	K€	K€	K€	33 792K€	58 376K€	94 266K€
Part des réassureurs	<b>R0020</b>	K€	K€	K€	K€	7 892K€	25 309K€	33 201K€
Net	<b>R0030</b>	2 098K€	K€	K€	K€	25 900K€	33 066K€	61 065K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut	<b>R0040</b>	2 070K€	K€	K€	K€	139 050K€	139 706K€	280 827K€
Part des réassureurs	<b>R0050</b>	K€	K€	K€	K€	12 365K€	35 919K€	48 284K€
Net	<b>R0060</b>	2 070K€	K€	K€	K€	126 685K€	103 787K€	232 543K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	<b>R0070</b>	489K€	K€	K€	K€	66 991K€	7 636K€	75 116K€
Part des réassureurs	<b>R0080</b>	K€	K€	K€	K€	-6 249K€	-4 513K€	-10 762K€
Net	<b>R0090</b>	489K€	K€	K€	K€	73 240K€	12 149K€	85 878K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	<b>R0100</b>	-2 920K€	K€	K€	K€	-113 757K€	-135 775K€	-252 453K€
Part des réassureurs	<b>R0110</b>	K€	K€	K€	K€	-18 122K€	-39 634K€	-57 756K€
Net	<b>R0120</b>	-2 920K€	K€	K€	K€	-95 636K€	-96 141K€	-194 697K€
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0130</b>	K€	K€	K€	K€	16 256K€	11 414K€	27 671K€

		Engagements correspondant à des garanties accessoires				
		Incap-inval	Autres	Acceptations - incapac-inval	Acceptations - autres	TOTAL
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120
<b>Primes émises</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	0	0	0	0	0
Net	<b>R0200</b>	0	0	0	0	0
<b>Primes acquises</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	0	0	0	0	0
Net	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	0	0	0	0	0
Net	<b>R0400</b>	0	0	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>						
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	0	0	0	0	0
Net	<b>R0500</b>	0	0	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	0	0	0	0	0

**Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire (MHR)****RP.42.03****Exigence minimale de marge - éléments constitutifs**

en K€		TOTAL
		C0010
<b>Exigence minimale de marge (vie + non-vie)</b>	R0010	50 290K€
Exigence minimale de marge vie	R0020	50 290K€
Exigence minimale de marge non-vie	R0030	K€
<b>Éléments constitutifs (= A + B + C)</b>	R0040	197 404K€
Cap. Versé/Fonds étab const./Siège	R0050	160 058K€
Réserves non engag./Primes capital	R0060	30 604K€
Report à nouveau après affectation	R0070	-27 285K€
Emprunts fonds social complémen.	R0080	K€
-Actions propres	R0090	K€
-Frais d'acquisition non admis	R0100	K€
-Éléments incorporels au bilan	R0110	K€
<b>Total A</b>	R0120	163 377K€
Titres ou emprunts subordonnés	R0130	K€
à durée indéterminée	R0140	K€
à durée déterminée	R0150	K€
Cotisation R423-16 non utilisée	R0160	K€
<b>Total B</b>	R0170	K€
Fraction du capital non versé	R0180	K€
Plus-values latentes admises actif non exceptionnelles	R0190	43 174K€
Plus-values latentes admises passif non exceptionnelles	R0200	K€
Plus-values latentes nettes admises sur IFT	R0210	-9 146K€
<b>Total C</b>	R0220	34 027K€

Fonds de garantie		Tiers exig. Minimale	Minimum absolu	Fonds de garantie
		C0020	C0030	C0040
<b>Tiers de l'exigence minimale</b>	R0230	16 763K€	3 700K€	16 763K€

## AUXIA ASSISTANCE

S.02.01

Bilan

		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	33 503 K€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	
Actions — cotées	R0110	
Actions — non cotées	R0120	
Obligations	R0130	20 914 K€
Obligations d'État	R0140	8 767 K€
Obligations d'entreprise	R0150	12 147 K€
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	12 589 K€
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	703 K€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	829 K€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	672 K€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	198 K€
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>35 905 K€</b>
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	1 669 K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 669 K€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	1 208 K€
Marge de risque	R0550	461 K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 312 K€
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	948 K€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	3 450 K€
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	-0 K€
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>9 379 K€</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>26 526 K€</b>

AUXIA ASSISTANCE

S.05.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0110										18 524 K€						18 524 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200										18 524 K€						18 524 K€
<b>Primes acquises</b>																	
Brut — Assurance directe	R0210										17 890 K€						17 890 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300										17 890 K€						17 890 K€
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut — Assurance directe	R0310										4 442 K€						4 442 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400										4 442 K€						4 442 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0500										8 126 K€						8 126 K€
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R1210																
<b>Total des dépenses</b>	R1300																8 126 K€

<b>AUXIA ASSISTANCE</b>
<b>S.05.01</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité</b>

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Dépenses engagées</b>	R1900								
<b>Solde – Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510								
<b>Total des dépenses</b>	R2600								

<b>AUXIA ASSISTANCE</b>
<b>S.05.02</b>
<b>Primes, sinistres et dépenses par pays</b>

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut — Assurance directe	R0110	18 524 K€						18 524 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	18 524 K€						18 524 K€
<b>Primes acquises</b>								
Brut — Assurance directe	R0210	17 890 K€						17 890 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300	17 890 K€						17 890 K€
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut — Assurance directe	R0310	4 442 K€						4 442 K€
Brut — Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut — Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400	4 442 K€						4 442 K€
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	8 126 K€						8 126 K€
<b>Autres dépenses</b>	R1210							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							8 126 K€

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) — engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Solde - Autres dépenses/recettes techniques</b>	R2510							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

AUXIA ASSISTANCE																		
S.17.01																		
Provisions techniques non-vie																		
		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060											-1 572 K€						-1 572 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140											-1 572 K€						-1 572 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150											-1 572 K€						-1 572 K€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160											2 780 K€						2 780 K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240											2 780 K€						2 780 K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250											2 780 K€						2 780 K€
Total meilleure estimation — brut	R0260											1 208 K€						1 208 K€
Total meilleure estimation — net	R0270											1 208 K€						1 208 K€
Marge de risque	R0280											461 K€						461 K€
Provisions techniques — Total																		
Provisions techniques — Total	R0320											1 669 K€						1 669 K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340											1 669 K€						1 669 K€

**AUXIA ASSISTANCE**  
**S.19.01 - Année d'accident**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0021	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0010	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180					0 K€	1 K€				
N-6	R0190			38 K€	11 K€	6 K€	1 K€				
N-5	R0200		1 356 K€	26 K€	5 K€	2 K€					
N-4	R0210	2 611 K€	1 329 K€	33 K€							
N-3	R0220	3 125 K€	1 504 K€	14 K€	8 K€						
N-2	R0230	3 767 K€	1 681 K€	172 K€							
N-1	R0240	2 822 K€	1 100 K€								
N	R0250	3 622 K€									

Précédentes	Année	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180	C0180
N-9	R0100		0 K€
N-8	R0160		
N-7	R0170		
N-6	R0180		
N-5	R0190		
N-4	R0200		
N-3	R0210		
N-2	R0220	8 K€	
N-1	R0230	172 K€	
N	R0240	1 100 K€	
Total	R0250	3 622 K€	3 622 K€

**S.19.01 - Année de souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Sinistres en non-vie  
 Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0023	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
 (valeur absolue)

Année	Année de développement										
	C0200	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
Précédentes	R0100										
N-9	R0160										
N-8	R0170										
N-7	R0180										
N-6	R0190										
N-5	R0200										
N-4	R0210										
N-3	R0220										
N-2	R0230										
N-1	R0240										
N	R0250	1 849 K€									

Précédentes	Année	En fin d'année
	C0360	C0360
N-9	R0100	
N-8	R0160	
N-7	R0170	
N-6	R0180	
N-5	R0190	
N-4	R0200	
N-3	R0210	
N-2	R0220	
N-1	R0230	
N	R0240	2 780 K€
Total	R0250	2 780 K€

## AUXIA ASSISTANCE

S.22.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixe à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 669 K€			5 K€	
Fonds propres de base	R0020	26 526 K€			-3 K€	
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	26 526 K€			-3 K€	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0090	<b>7 061 K€</b>			<b>19 K€</b>	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	26 526 K€			-3 K€	
<b>Minimum de capital requis</b>	R0110	<b>2 700 K€</b>				

**AUXIA ASSISTANCE**

S.23.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 780 K€	1 780 K€			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	24 746 K€	24 746 K€			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	<b>26 526 K€</b>	<b>26 526 K€</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	<b>26 526 K€</b>	<b>26 526 K€</b>			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	<b>26 526 K€</b>	<b>26 526 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0540	<b>26 526 K€</b>	<b>26 526 K€</b>			
<b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0550	<b>26 526 K€</b>	<b>26 526 K€</b>			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	<b>7 061 K€</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	<b>2 700 K€</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	<b>376%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	<b>982%</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	26 526 K€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 780 K€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>24 746 K€</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	3 952 K€
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	<b>3 952 K€</b>

**AUXIA ASSISTANCE****S.25.01****Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		<b>Capital de solvabilité requis brut</b>	<b>Simplifications</b>
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	4 825 k€	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	260 k€	
Risque de souscription en vie	R0030		
Risque de souscription en santé	R0040		
Risque de souscription en non-vie	R0050		
Diversification	R0060	-2 410 k€	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>8 959 k€</b>	

		<b>Value</b>
		C0100
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	561 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 459 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	7 061 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type a</i>	R0211	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type b</i>	R0212	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type c</i>	R0213	
<i>dont des majorations de capital déjà fixées - Article 37 (1) Type d</i>	R0214	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>7 061 k€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		<b>USP</b>
		C0090
Risque de souscription en vie	R0030	
Risque de souscription en santé	R0040	
Risque de souscription en non-vie	R0050	

		<b>Yes/No</b>
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Approche non basée sur le taux moyen d'imposition

		<b>LAC DT</b>
		C0130
LAC DT	R0640	-2 459K€
LAC DT justifié par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 459K€
LAC DT justifié au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifié par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	2 459K€

**AUXIA ASSISTANCE**

S.28.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat

[MCR.L]

MCR components

C0010

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

R0010	1 799 k€
-------	----------

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

C0020

C0030

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 208 k€	18 524 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Résultat

[MCR.L]

C0040

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

R0200	
-------	--

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

C0050

C0060

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices — Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

C0070

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 799 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	7 061 k€
Plafond du MCR	R0320	3 177 k€
Plancher du MCR	R0330	1 765 k€
MCR combiné	R0340	1 799 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	2 700 k€

